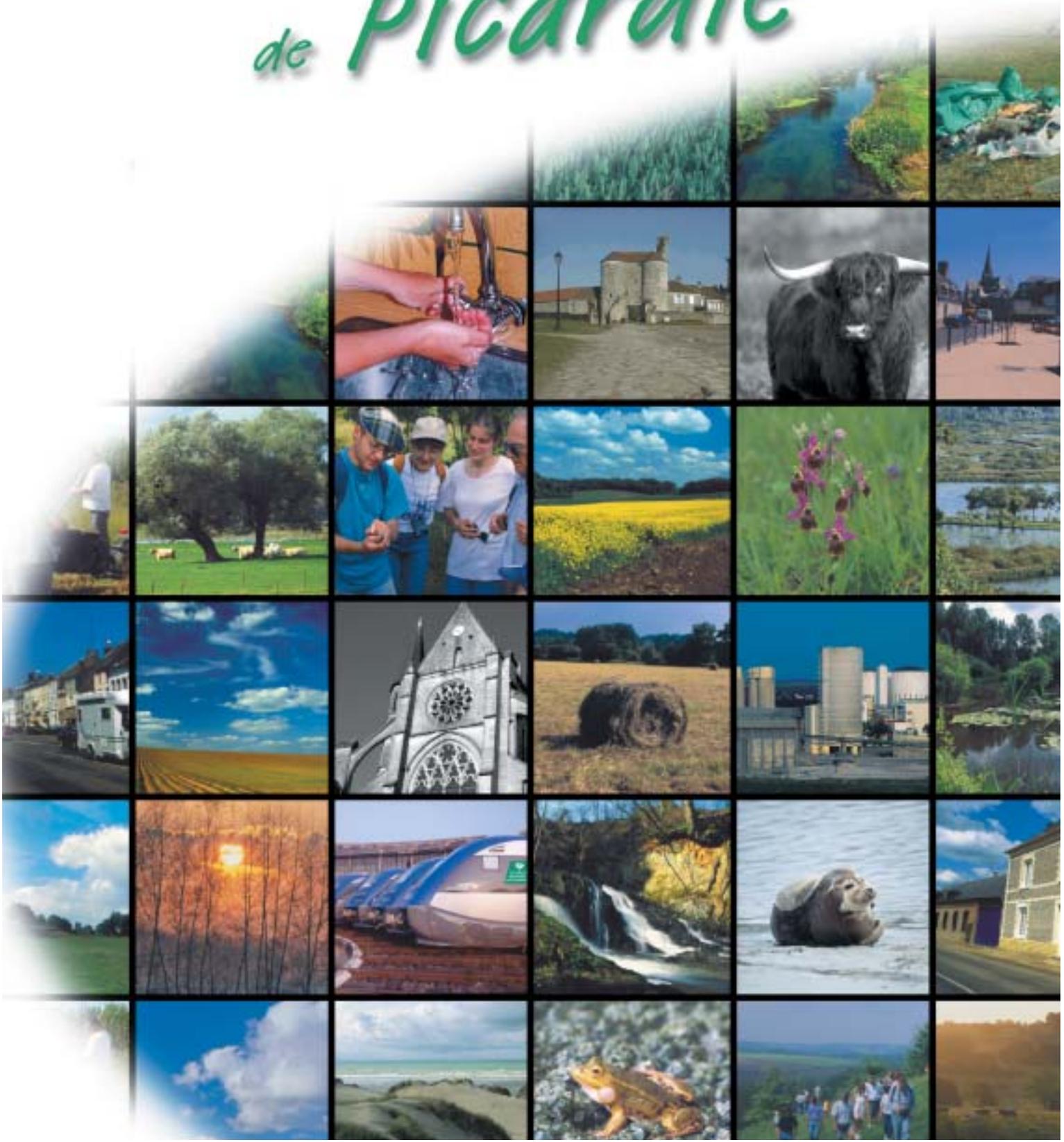




# Profil Environnemental Régional de *Picardie*



# Editorial

*Le profil environnemental de la région de Picardie repose sur une analyse approfondie de l'environnement régional et a été engagé en parallèle à l'élaboration, au niveau national, du Schéma de Services Collectifs des Espaces Naturels et Ruraux. Il identifie et hiérarchise les enjeux de la préservation de l'environnement en Picardie et il propose un dispositif d'évaluation, assorti d'indicateurs aptes à mesurer l'évolution de cet environnement ainsi que l'impact environnemental des politiques publiques engagées en Picardie.*

*La présente publication expose la première phase du profil : le diagnostic de l'environnement. Sont ainsi identifiés :*

*- 12 enjeux thématiques : reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques, paysages, maîtrise des phénomènes d'inondation et d'érosion, amélioration du cadre de vie, maîtrise de l'énergie, gestion et valorisation des déchets, prévention et suivi des risques technologiques, traitement des sites et des sols pollués, prévention des nuisances sonores.*

*- 5 enjeux transversaux : éducation et sensibilisation, connaissance de l'environnement, formation, développement de l'emploi dans ce domaine.*

*Pour chaque enjeu, des indicateurs pertinents sont proposés.*

*La phase suivante visera à analyser les actions du contrat de Plan Etat - Région et du Document Unique de Programmation (DOCUP) du Fonds Européen de Développement de l'Espace Rural (FEDER) par détermination de l'impact positif ou négatif sur l'environnement en vue d'une mise en cohérence de l'ensemble des politiques dans une perspective du développement durable.*

*Le profil environnemental régional constitue d'ores et déjà un outil précieux de connaissance et d'aide à la décision.*

*Puisse-t-il être utile à tous ceux qui se sentent concernés par l'état de l'Environnement dans notre région et qui veulent contribuer à sa préservation et à sa mise en valeur.*

*Que ceux qui ont participé à sa réalisation en soient remerciés.*

*Le Préfet de la région de Picardie  
Préfet de la Somme*



*Daniel CADOUX*

*Le Président du Conseil régional  
de Picardie*



*Charles BAUR*

## Les Profils Environnementaux Régionaux : origine et objectifs

*La circulaire du 11 mai 1999 du Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement propose une démarche permettant de vérifier que les Contrats de Plan Etat-Région - CPER (ainsi que les politiques, programmes et projets qui les composent) s'inscrivent bien dans un objectif de développement durable. Cette démarche (qui peut également s'appliquer aux programmes des fonds structurels) repose sur 3 axes :*

- *Procéder à une estimation complète de l'intérêt et de l'impact de chaque projet, de chaque programme, au regard des objectifs et critères du développement durable.*
- *Conforter les performances environnementales des CPER, notamment en mettant en place "un Profil Environnemental de la Région s'appuyant sur des indicateurs simples et actualisables, pour mesurer l'état de l'environnement et l'impact des programmes".*
- *Mettre en place des indicateurs de suivi des politiques, notamment pour celles faisant l'objet de schémas de services collectifs.*

*Sur la base d'un diagnostic environnemental de la région ainsi que des obligations internationales et communautaires, des objectifs nationaux, régionaux et locaux, le Profil Environnemental doit permettre de dégager les enjeux du territoire dans le domaine de l'environnement, ainsi que les indicateurs régionaux permettant de caractériser et suivre ces enjeux.*

*Le Profil Environnemental Régional constitue donc un cadre de référence pour les procédures d'évaluation environnementale à conduire lors de la préparation, de la mise en œuvre et du suivi des CPER et des programmes financés par les fonds structurels européens (futur objectif 2).*

- *Pendant la préparation de ces contrats, il doit contribuer d'une part à la consolidation des orientations stratégiques en matière d'environnement et au choix des actions et mesures financées, et d'autre part à l'appréciation des effets sur l'environnement (positifs ou négatifs) des programmes en matière d'aménagement du territoire, de développement économique et social. . .*
- *Lors de la phase de mise en œuvre des programmes correspondants, le profil doit permettre de vérifier que les actions engagées respectent les orientations de la politique de l'environnement.*
- *Lors du suivi, le profil doit permettre de contribuer à évaluer les impacts sur l'environnement des programmes, de les ajuster ou redéfinir si nécessaire et d'orienter la préparation des contrats ou programmes suivants.*

## Le Profil Environnemental Régional de Picardie

Le document qui suit constitue le **Profil Environnemental Régional** de Picardie. Il est composé de deux parties :

### - Partie 1 : Diagnostic

Une série de fiches thématiques décrit de manière synthétique l'état des lieux des principaux domaines d'environnement. Une synthèse de ces fiches est présentée en début de partie.

Ce diagnostic a été établi à partir des principaux documents existant à l'échelle régionale ou départementale et disponibles à la DIREN (dont la liste figure en annexe 1), et des contributions des services de l'Etat, de la Région, des Départements et des différents partenaires concernés (dont la liste figure en annexe 2). Les données et documents ont été recueillis entre novembre 1999 et mai 2000.

Dans chacune des fiches sont rappelés les principaux objectifs de référence issus de la réglementation et qui s'appliquent au territoire ainsi que, le cas échéant, les grandes orientations définies à l'échelle régionale ou départementale.

*Ce diagnostic ne prétend pas à l'exhaustivité mais ambitionne simplement d'être une photographie contrastée de l'environnement régional.*

### - Partie 2 : Enjeux et indicateurs

A partir de ce diagnostic et des problématiques environnementales les plus importantes en Région Picardie qu'il a permis d'identifier, une formulation des enjeux d'environnement de la région a été proposée par la DIREN et le comité de pilotage. Les propositions ont fait l'objet d'octobre 2000 à mai 2001 d'une consultation de l'ensemble des partenaires associés à la démarche (liste en annexe 2). Pour chaque enjeu, quelques indicateurs simples permettant de suivre son évolution sont proposés. La confrontation de l'évolution de ces indicateurs d'enjeu (ou de contexte) et d'indicateurs permettant d'apprécier les effets (indicateurs de résultats) des programmes engagés dans le cadre du CPER ou des fonds structurels, permettra d'en conduire l'évaluation.

# Sommaire

|   |           |
|---|-----------|
| Liste et intitulé des cartographies   | 6         |
| Synthèse  | 7         |
| <b>Partie I : Diagnostic</b>  | <b>13</b> |
| ■ <b>Milieux naturels et biodiversité</b>   | <b>15</b> |
| Présentation générale des milieux et de la biodiversité en Picardie   | 15        |
| Les orientations et objectifs de référence en matière de milieux naturels et biodiversité                               | 21        |
| ■ <b>Paysages et cadre de vie</b>   | <b>23</b> |
| Les principales composantes des paysages  | 23        |
| Les orientations et objectifs de référence en matière de paysages et cadre de vie                                       | 26        |
| ■ <b>Les grandes entités naturelles et paysagères remarquables de Picardie</b>  | <b>27</b> |
| Les grands massifs forestiers de l'Oise   | 27        |
| Les zones de bocage (Thiérache, Pays de Bray) / Les vallées et les zones humides  | 29        |
| Le littoral et son arrière-pays   | 30        |
| Les pelouses calcicoles et les landes / Le Vexin-Thelle / Le Laonnois   | 31        |
| ■ <b>Eau</b>  | <b>32</b> |
| Les eaux souterraines   | 32        |
| Mesures de protection et gestion de la ressource  | 34        |
| Les eaux superficielles   | 35        |
| Entretien et gestion des cours d'eau  | 38        |
| Les eaux littorales   | 39        |
| Qualité de l'eau et santé / Les orientations et objectifs de référence en matière d'eau                                 | 40        |
| ■ <b>Air</b>  | <b>44</b> |
| Emissions / Mesures et qualité de l'air   | 44        |
| Santé et qualité de l'air / Les orientations et objectifs de référence en matière d'air                                 | 45        |
| ■ <b>Energie</b>  | <b>47</b> |
| La production et la distribution / Les consommations d'énergie et les actions visant à les maîtriser                    | 47        |
| Santé et énergie  | 48        |
| Les énergies renouvelables / Les orientations et objectifs de référence en matière d'énergie                            | 49        |
| ■ <b>Déchets</b>  | <b>51</b> |
| Les déchets ménagers et assimilés   | 51        |
| Les boues   | 52        |
| Les déchets spéciaux / toxiques / Les déchets médicaux / Santé et déchets   | 54        |
| Les orientations et objectifs de référence en matière de déchets  | 55        |
| ■ <b>Risques naturels et technologiques</b>   | <b>56</b> |
| Les risques naturels  | 56        |
| Les risques technologiques  | 59        |
| Les orientations et objectifs de référence en matière de risques naturels et technologiques                             | 60        |
| ■ <b>Sols et sous-sols</b>  | <b>61</b> |
| Contexte général  | 61        |
| Qualité et exploitation des sols et du sous-sol / Les risques liés à l'érosion des sols et aux mouvements de terrain    | 62        |
| Sites et sols pollués / Les orientations et objectifs de référence en matière de sols et sous-sols                      | 63        |
| ■ <b>Bruit</b>  | <b>64</b> |
| Appréciation globale et importance des nuisances  | 64        |
| Mesures de prévention et réduction des nuisances / Les orientations et objectifs de référence en matière de bruit       | 65        |
| ■ <b>Sensibilisation / Education et formation à l'environnement</b>   | <b>66</b> |
| Education à l'environnement des scolaires et des jeunes / Sensibilisation du grand public / Formation à l'environnement | 67        |
| Les orientations de référence en matière de sensibilisation / d'éducation et de formation à l'environnement             | 68        |

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Partie II : Enjeux et indicateurs</b>  | <b>69</b> |
| ■ Reconquérir la qualité des ressources en eau souterraine et assurer la pérennité de l'alimentation en eau potable   | 73        |
| ■ Reconquérir le patrimoine aquatique (cours d'eau et zones humides) et conforter la qualité des eaux littorales  | 75        |
| ■ Reconquérir les milieux naturels et assurer leur contribution à la qualité des paysages   | 77        |
| ■ Maîtriser les phénomènes d'érosion, de ruissellement et d'inondation par une gestion globale de l'espace (terres agricoles et zones imperméabilisées)           | 79        |
| ■ Améliorer le cadre de vie des habitants et éviter la banalisation des paysages  | 81        |
| ■ Renforcer les efforts de maîtrise de l'énergie (pour son impact sur la qualité de l'air) et valoriser les ressources énergétiques locales                       | 83        |
| ■ Poursuivre / accélérer la modernisation de la gestion des déchets des ménages pour réduire les impacts sur l'environnement et économiser les matières premières | 85        |
| ■ Améliorer le suivi des gisements et du devenir des déchets des entreprises et développer la réduction à la source et leur valorisation                          | 87        |
| ■ Fiabiliser la valorisation des déchets organiques   | 89        |
| ■ Améliorer la prévention et le suivi des risques technologiques  | 91        |
| ■ Améliorer la connaissance et le suivi des sites et sols pollués   | 92        |
| ■ Prévenir les nuisances sonores  | 93        |
| ■ Enjeux transversaux   | 94        |
| <b>Partie III : Annexes</b>   | <b>97</b> |
| ■ Le contrat de plan Etat / Région 2000-2006  | 99        |
| ■ DOCUP 2000-2006   | 100       |
| ■ Les schémas de services collectifs  | 101       |
| ■ Bibliographie   | 102       |
| ■ Partenaires   | 104       |
| ■ Lexique   | 105       |
| ■ Glossaire   | 106       |
| ■ Adresses  | 108       |

# [ Cartographie ]

|   |       |
|---|-------|
| 1- Carte de synthèse du Schéma de Services Collectifs des Espaces Naturels et Ruraux  | 12    |
| 2- ZICO   | 15    |
| 3- ZNIEFF   | 16    |
| 4- Réseau NATURA 2000   | 18    |
| 5- Milieux naturels protégés au titre de la loi de 1976   | 18    |
| 6- Interventions du Conservatoire type de milieu et nature de la maîtrise du foncier et de l'usage  | 20    |
| 7- Carte de synthèse "Espaces naturels remarquables pour la biodiversité"<br>Schéma de Services Collectifs des Espaces Naturels et Ruraux | 22    |
| 8- Carte de synthèse "Agriculture / Forêt" - Schéma de Services Collectifs des Espaces Naturels et Ruraux                                 | 23    |
| 9- Les sites protégés au titre de la loi de 1930 et ZPPAUP  | 24    |
| 10- Diversité paysagère   | 26    |
| 11- Occupation des sols   | 28    |
| 12- Ressources en eau potable - eaux souterraines   | 33    |
| 13- Territoires à enjeux pour la protection de la ressource en eau, des rivières et des principales zones humides                         | 34    |
| 14- Les rivières de Picardie, classement piscicole  | 37    |
| 15- Les rivières de Picardie, qualité globale physico-chimie de l'eau et hydrographie   | 40    |
| 16- Cours d'eau - Etat et pressions   | 42-43 |
| 17- Risque inondation   | 57    |
| 18- Risque mouvements de terrain et feux de forêts  | 58    |
| 19- Picardie - Infrastructures - Carte de classement sonore   | 65    |

## Liste des diagrammes

|   |    |
|---|----|
| - Causes de disparition des taxons  | 16 |
| - % de population concernée par classe de teneur en nitrates données DDASS 1999   | 33 |
| - Emissions des principaux polluants par secteur d'activité (données CITEPA 1994) | 44 |
| - Consommations d'énergie en Picardie en 1996 par secteur d'activités             | 47 |
| - Occupation du sol en Picardie (AGREST, 1996)                                    | 61 |

# Synthèse

**Des milieux et des paysages naturels de qualité, soumis à de fortes pressions et encore insuffisamment protégés et gérés, malgré un développement important des outils de protection et de gestion**

*La Picardie abrite des milieux naturels diversifiés (massifs boisés, bocages, pelouses calcaires et landes, zones humides, marais, tourbières et milieu marin...) et de grande valeur patrimoniale. Les milieux naturels reconnus d'intérêt (par les différents inventaires et mesures de protection) représentent environ 20 % du territoire régional mais sont inégalement répartis sur l'ensemble du territoire. Ils se concentrent en effet dans les massifs forestiers dans les Départements de l'Oise et de l'Aisne, les zones bocagères de Thiérache ou du Pays de Bray, le Laonnois, les principales vallées (Oise et Somme notamment), et bien sûr le littoral de la Baie de Somme (zone reconnue au niveau international / convention de RAMSAR). La partie centrale et le sud-est de la région sont occupés par de vastes plateaux agricoles offrant des paysages ouverts et moins diversifiés. La préservation voire le rétablissement de continuités écologiques entre ces différents ensembles sont essentiels au maintien de la biodiversité.*

*La contribution de l'espace agricole (qui couvre 70 % du territoire) et de ces milieux à l'identité des paysages picards est très forte ; la diversité des paysages, les aménités offertes et la réponse à la demande sociale sont très variables selon les secteurs.*

*Les efforts conjugués des différents acteurs (Etat, Région, Départements, collectivités locales et leurs groupements, Conservatoire des Sites, et Conservatoire de l'Espace Littoral...), en matière de protection et de gestion de ces espaces (5 réserves naturelles, 6 arrêtés de biotope, ZPS (Zone de Protection Spéciale) de la Baie de Somme et de la Vallée de l'Oise, 1 000 ha propriété du Conservatoire du Littoral, 4 200 ha gérés par le SMACOPI (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Côte Picarde), 750 ha par le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie...), n'ont pas permis d'enrayer une forte régression de la biodiversité (disparition en moyenne d'une espèce par an depuis un siècle), notamment dans les milieux les plus sensibles que constituent les zones humides et les pelouses calcaires, et une artificialisation voire une banalisation des paysages, notamment de vallées.*

*Si l'agriculture joue un rôle essentiel dans la qualité des paysages et participe au maintien de la biodiversité de certains milieux par des pratiques traditionnelles (pâturage extensif de prairies humides, pelouses...), elle exerce aussi des pressions importantes sur les milieux naturels (assèchement de zones humides, conversion de prairies en cultures, arasement des haies, disparition des ceintures vertes autour des villages...) et a constitué dans les 40 dernières années, le premier facteur de régression de la diversité floristique de la région.*

*L'exploitation des granulats et les plantations de peupliers affectent plus particulièrement la diversité des milieux humides de vallées. La Région Picardie est la première région française pour les surfaces de peupliers cultivées et concentre à elle seule environ 15 % des surfaces nationales, soit un peu plus de 30 000 ha, plus particulièrement dans les Vallées de l'Oise, l'Aisne et leurs affluents. Si le nombre de carrières diminue, les surfaces en exploitation et quantités extraites continuent quant à elles à augmenter (11 700 ha en 1996). Les schémas départementaux des carrières (approuvés en 1997 dans l'Oise, en cours d'élaboration dans les deux autres départements) contribueront à la limitation des surfaces exploitées et à la réhabilitation des anciens sites, et inciteront à mettre en place une meilleure gestion des matériaux.*

*Localement la fréquentation de loisirs et touristique et les équipements associés, constituent également une pression susceptible de dégrader les écosystèmes : c'est notamment le cas dans certains secteurs des massifs forestiers du sud de l'Oise, sur le littoral, et dans certaines vallées qui voient se développer l'habitat léger de loisirs.*

*Globalement les efforts de protection et gestion des milieux et paysages naturels doivent donc être renforcés, en s'appuyant sur la dynamique des acteurs et une meilleure synergie de leurs actions. L'amélioration de la connaissance et la valorisation de ces milieux doivent également être poursuivies. La contribution régionale au "schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux" définit les grandes orientations d'une politique en faveur des espaces naturels, avec un quadruple objectif : le maintien de la biodiversité, la valorisation des aménités, la protection des ressources et la prévention des risques naturels. Le programme NATURA 2000 (les sites proposés aujourd'hui ne concernent toutefois que 2,4 % de la superficie régionale) et les parcs naturels régionaux en projet (Oise - Pays de France et Picardie Maritime) devront notamment y contribuer, mais devront être complétés par des interventions sur l'ensemble du territoire régional. L'information et la sensibilisation de l'ensemble des acteurs sont également indispensables à la réussite de ces objectifs de préservation des espaces naturels.*

## Un riche patrimoine bâti, des paysages et un cadre de vie "urbain" à mettre davantage en valeur

*Contrairement à d'autres régions, la Picardie n'a pas connu un phénomène d'étalement urbain très important, sauf dans la partie sud de l'Oise fortement soumise à l'influence de la région parisienne, et dans une moindre mesure au sud de l'Aisne et à la périphérie des principales agglomérations. De manière générale, les zones périurbaines tendent néanmoins à se banaliser et leurs paysages à se dégrader, notamment sous l'influence du développement des zones d'activités, des infrastructures, de la publicité... Cette banalisation concerne aussi la périphérie des petites villes et des villages, avec le développement de petits lotissements, de bâtiments agricoles... La Picardie se caractérise en outre par un habitat majoritairement ancien (plus particulièrement dans l'Aisne), parfois encore sans confort et vétuste, avec des conséquences en termes de cadre et de qualité de vie pour la population. Dans certains secteurs, notamment la Thiérache, le recul démographique s'accompagne d'un abandon du patrimoine bâti. De manière plus générale, l'espace public en milieu rural mériterait d'être davantage mis en valeur. La Picardie est par ailleurs dotée d'un patrimoine architectural particulièrement riche, qu'il s'agisse d'édifices majeurs ou de constructions plus modestes, souvent en milieu rural, mais peu connus ni valorisés, et souffrant d'un manque d'entretien.*

*La prise de conscience grandissante de l'importance de ces questions de cadre et de qualité de vie urbaine, tant pour les populations résidentes que pour l'attractivité du territoire et le développement touristique de certains secteurs (Picardie Maritime, Thiérache...) conduit à de nombreuses actions et initiatives : réhabilitation des entrées de ville, requalification des villages, mise en place de règlements de publicité, études d'environnement de schémas directeurs, plans d'occupation des sols ou nouvelles zones d'activités, ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager)... Toutefois compte tenu de la multitude des acteurs intervenants et de l'absence de suivi et d'observation sur l'ensemble de la région, il est aujourd'hui difficile d'avoir une vision globale de la situation régionale en matière de paysages et cadre de vie urbain ou périurbain. La nécessité de développer la connaissance et les compétences en la matière est essentielle (inventaires, observatoires, circuits de découverte et promotionnels se mettent progressivement en place).*

*L'intégration des enjeux environnementaux dans les projets de territoire (agglomération, pays) devra y permettre une action cohérente de développement durable.*

## Une qualité globale passable pour la majorité des rivières, avec pour certaines, des impacts importants des rejets urbains et industriels

*Les milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides associées, milieu marin...) contribuent pour une large part à la richesse des écosystèmes et des paysages, et constituent le support de nombreuses activités de loisirs liées à la nature (pêche, navigation, promenade...). Le réseau hydrographique régional est principalement composé de l'Oise et ses affluents, notamment l'Aisne et la Serre (pour le bassin Seine-Normandie), de la Somme, de la Bresle en limite avec la Seine-Maritime, de l'Authie en limite avec le Pas-de-Calais (pour le bassin Artois-Picardie). La qualité physico-chimique des eaux y est globalement moyenne, la qualité biologique moyenne voire dégradée dans certains secteurs, malgré un réel potentiel piscicole (2/3 des cours d'eau sont classés en première catégorie piscicole).*

*La quantité de pollution émise à l'échelle de la Picardie est estimée à environ 2,3 millions d'équivalent-habitant (en matière oxydable et hors pollution diffuse), 60 % des flux étant traités en station d'épuration, et le taux de dépollution globale dépassant légèrement 50 % en 1996 (ce qui est équivalent à la moyenne nationale). Malgré des efforts importants (environ 630 MF d'investissement en 1996), les rejets des collectivités et des industries sont encore préjudiciables à la qualité des milieux, et les cours d'eau voient leur capacité d'autoépuration fragilisée. La contribution précise de l'agriculture à la dégradation de la qualité des eaux de surface est encore mal connue. Les eaux littorales ainsi que les fleuves côtiers et tout ou partie des rivières (notamment pour les principales, la Somme à l'amont de Bray et l'aval d'Amiens, l'Oise à l'amont d'Alaincourt, l'Aisne à l'amont de la confluence avec la Vesle...) sont classés en zones sensibles à l'eutrophisation ; les dispositions particulières que cela impose en matière d'assainissement restent encore largement à mettre en œuvre.*

*Les démarches de gestion globale à l'échelle des bassins versants sont encore peu développées en Picardie, et les pratiques d'entretien des rivières sont à améliorer pour les rendre plus compatibles avec le fonctionnement et la biodiversité des écosystèmes. Deux SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) (Automne et Nonette) sont en cours d'élaboration, et quatre devraient démarrer prochainement (Authie, Avre, Bresle et Brèche) ; deux contrats de rivière ont été engagés en 1993 sur la Haute-Somme et l'Oise Amont.*

## Le littoral de Picardie encore relativement bien préservé et protégé, et une qualité des eaux littorales en voie d'amélioration

*Malgré la pression touristique qui s'y exerce, le littoral picard reste encore relativement préservé, les espaces naturels du littoral et de "l'arrière-pays" (dont le Marquenterre) faisant l'objet de nombreuses mesures de protection et de gestion, notamment via l'action conjuguée du Conservatoire du Littoral et des collectivités (SMACOPI). Le projet de parc naturel à l'étude devra conduire à une valorisation de ces espaces et des activités qui s'y exercent, tout en pérennisant leur préservation. Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) en cours de révision devra également y contribuer. **Des progrès importants** (toutes les plages sont de qualité bonne à moyenne en 1998) **ont été réalisés en matière de qualité des eaux littorales, même si certains secteurs restent encore à améliorer** ; la mise en service de la nouvelle station d'épuration d'Abbeville devrait notamment y contribuer. **Enfin, l'érosion du littoral est un problème important** qui menace la préservation du littoral dans son état actuel (Marquenterre, Bas-Champs de Cayeux, cordon dunaire de Brighton, falaise d'Ault). Un PPR (Plan de Prévention des Risques) est envisagé au niveau de cette dernière. **L'envasement de la Baie de Somme est également un facteur de modification des milieux** (extension des mollières...) et des espèces associées (notamment avifaune), et génère par ailleurs des impacts sur la production de coquillages, l'accessibilité des ports...*

## Des risques naturels attachés au réseau hydrographique et à la nature du sous-sol et des sols, concernant une part importante du territoire mais avec des enjeux matériels plus qu'humains

*Le risque d'inondation concerne environ un quart des communes de la région, les enjeux les plus importants se situant au niveau de l'Oise et de l'Aisne, avec une moindre fréquence on peut observer des crues d'une grande ampleur pour la Vallée de la Somme. **La maîtrise de l'urbanisation dans les zones à risques est partiellement engagée via la réalisation d'atlas des zones inondables et de plans de prévention des risques** (et devrait être effective en totalité à moyen terme) pour ces deux rivières les plus concernées, l'Oise et l'Aisne ; un atlas des zones inondées a été entrepris en 2000 sur la Somme. Au-delà de ces aspects réglementaires, des programmes d'amélioration de l'annonce de crues et de lutte contre les inondations sont mis en place, notamment pour les Vallées de l'Oise et de l'Aisne dans le cadre de la charte signée par l'Entente-Aisne-Oise et l'Etat (cf. ci-dessus entretien et gestion globale des cours d'eau).*

*Les coulées de boues, avec des conséquences matérielles mais aussi des impacts sur la qualité des cours d'eau, **affectent l'ensemble de la région** (la Picardie étant l'une des régions françaises les plus concernées), quelques secteurs étant plus particulièrement touchés (Vallée de la Marne, Ponthieu, sud de l'Oise). Des réflexions et des actions sont engagées dans les 3 départements en matière de prévention de l'érosion en partenariat avec les chambres d'agriculture, les DDAF, les départements et les collectivités. Des aménagements ont été réalisés sur certains bassins versants ; un travail de sensibilisation, de conseils aux élus et aux agriculteurs est également mené.*

*Quelques secteurs de l'Aisne et plus marginalement de l'Oise sont par ailleurs concernés par des mouvements de terrain, notamment Laon où les actions de prévention sont en voie d'achèvement.*

## Une ressource en eau souterraine relativement abondante mais fragile, dont la dégradation de la qualité est préoccupante

*La Région Picardie est dotée d'une ressource en eau souterraine importante (la nappe de la craie dans la partie nord du département et plusieurs nappes de moindre puissance au sud), et qui produit près de 95 % de l'eau potable de la région, **mais cette ressource est fragile** (plus particulièrement dans la partie sud de la région) et localement surexploitée (notamment dans la plaine maritime et dans le sud de la Picardie).*

*La qualité de l'eau souterraine est globalement médiocre et en dégradation en ce qui concerne les nitrates et les pesticides : plus de la moitié de la population reçoit une eau dont la teneur en nitrates est comprise entre 25 et 50 mg/l ; 15 % des captages sont fréquemment contaminés par les triazines au-delà du seuil de 0,1 µg/l. Mais la qualité globale de la nappe est mal connue et un suivi patrimonial est en cours de mise en place. **La quasi totalité de la Région Picardie** (Aisne, Oise et une partie de la Somme) **est classée en zone vulnérable** au titre de la Directive "nitrates". Des actions de sensibilisation à la fertilisation raisonnée ont été menées ; l'impact des mesures agri-environnementales à vocation "protection des eaux" se traduira sur le long terme.*

*En ce qui concerne la protection des captages, sur les 1 012 captages exploités pour l'alimentation en eau potable, **environ la moitié fait l'objet d'une protection** (avec des disparités fortes entre départements, 80 % dans l'Oise, 50 % dans la Somme, 30 % dans l'Aisne - environ 11 % en moyenne nationale). Pour les autres, la procédure est en cours ou reste à engager (pour encore 15 % de captages).*

*Une gestion quantitative de la ressource est également à mettre en place, dans les secteurs où la nappe est très sollicitée (y compris pour des prélèvements industriels) et face à la croissance de la demande en eau pour l'irrigation.*

## **Une qualité de l'air globalement satisfaisante, une demande en énergie à mieux maîtriser**

*Au regard des seuils réglementaires en vigueur, la **qualité de l'air en Picardie est globalement satisfaisante** : la contribution de l'industrie et du chauffage à la pollution au dioxyde de soufre a fortement diminué, les rejets en oxydes d'azote restent en revanche stables. L'essentiel des rejets industriels en oxydes d'azote et dioxyde de soufre est le fait d'un nombre restreint d'entreprises, localisées principalement dans les Vallées de l'Oise, de l'Aisne et du Thérain.*

*Même si les niveaux ne sont jamais très élevés, comparativement à d'autres agglomérations françaises, **l'impact des transports sur la qualité de l'air en milieu urbain est significatif** et mérite d'être davantage surveillé et pris en compte dans les politiques locales de déplacement et d'aménagement.*

*Un **réseau de surveillance de la qualité de l'air** (anciennement ASQAP - Association pour la Surveillance de la Qualité de l'Air en Picardie, aujourd'hui Atmo Picardie) existe de longue date en Picardie, et son développement est en cours conformément aux obligations réglementaires. **Un certain nombre de questions mérite toutefois un approfondissement des connaissances**, il s'agit notamment de la pollution par les COV (Composés Organiques Volatils) dont les émissions plus diffuses que pour d'autres polluants industriels sont plus difficiles à maîtriser, des pollutions liées à l'activité agricole (ammoniac et produits phytosanitaires), des transferts interrégionaux de polluants (notamment l'ozone compte tenu de la proximité de régions fortement urbanisées), et plus généralement des impacts de la qualité de l'air sur la santé.*

*Le Plan Régional pour la Qualité de l'Air, dont l'élaboration n'est pas encore engagée en Picardie, sera l'occasion d'initier une réflexion collective des acteurs régionaux sur ces questions et de définir des priorités d'action. Enfin il faut souligner une problématique spécifique à la Région Picardie et concernant la qualité de l'air intérieur, avec un **fort taux d'intoxications au monoxyde de carbone**, à rapprocher de l'ancienneté voire parfois de la vétusté de l'habitat, et pour laquelle les actions de prévention sont à renforcer.*

*La Picardie est fortement dépendante des régions voisines pour son alimentation en énergie et les consommations industrielles y sont importantes ; **on constate par ailleurs une forte croissance de la demande en électricité notamment en milieu rural**. Une maîtrise de cette croissance et de ses impacts sur l'environnement (consommation de ressources non renouvelables, contribution à l'effet de serre, impacts des réseaux sur le paysage...) doit s'appuyer sur la poursuite et le renforcement des actions de maîtrise de la demande en énergie dans tous les secteurs, une meilleure prise en compte dans la construction et la réhabilitation, le développement de l'utilisation des énergies renouvelables (notamment éolien, biogaz produit par les nombreuses décharges, solaire...) et le développement de la cogénération.*

## **Une gestion des déchets dont la modernisation est à poursuivre, en vue d'améliorer le niveau de valorisation et limiter les impacts sur l'environnement**

*La **gestion des déchets ménagers en Picardie se caractérise par un fort taux de mise en décharge** (75 % - de l'ordre de 45 % en moyenne nationale) bien que le nombre de décharges ait fortement diminué (il n'est plus que de 24 en 1998). Depuis mars 2001, le territoire régional ne compte plus d'unités d'incinération en fonctionnement. Amiens est dotée d'une importante unité pilote de méthanisation.*

*Bien qu'en **nette progression**, et avec de nombreux projets, la **valorisation matière des déchets ménagers est encore peu développée** (moins de 10 % du gisement actuel d'ordures ménagères). **L'organisation des collectivités en matière de gestion des déchets, encore très éclatée, ce qui constitue un frein à une gestion optimale des déchets des ménages, est en pleine évolution**, des structures intercommunales adaptées se mettant en place progressivement. Des progrès importants sont également possibles en terme de valorisation matière des déchets des entreprises assimilables aux ordures ménagères.*

*Les plans départementaux d'élimination des déchets ménagers, révisés récemment, définissent **des objectifs de valorisation conformes aux engagements nationaux**, dont la mise en œuvre passera par la généralisation de la collecte sélective, la réalisation de nombreux équipements (centres de tri, valorisation organique, unités d'incinération...), la mise en œuvre d'une organisation adaptée et le soutien des filières de valorisation. Un important rattrapage a été initié avec l'aide des fonds structurels européens pour la Somme et l'Aisne. Des programmes de recensement et réhabilitation des décharges brutes et dépôts sauvages sont engagés dans les trois départements.*

*L'essentiel des boues de stations d'épuration urbaines ainsi que des quantités importantes de boues industrielles (notamment issues de l'agroalimentaire) sont valorisés par épandage agricole ; toutefois les boues en provenance des stations d'épuration ne représentent que 6 % des déchets épandus en Picardie (75 % des déchets valorisés en agriculture sont issus de l'élevage et plus de 7 % proviennent d'autres régions). L'avenir de cette filière est conditionné par la sécurité de sa mise en œuvre ainsi que par l'amélioration de son acceptabilité sociale grâce à une information adaptée.*

*Une part importante des déchets industriels spéciaux produits en Picardie est traitée hors région, et le plan régional d'élimination des déchets spéciaux envisage la création d'un centre d'enfouissement de classe 1 en Picardie.*

*42 sites pollués sont recensés en Picardie (anciens sites industriels, anciennes décharges ou dépôts de déchets...) et font l'objet de suivi ou de traitement, principalement dans les Vallées de l'Oise, de l'Aisne et du Thérain et dans une moindre mesure dans le nord de la région. La connaissance de ce problème est incomplète et un inventaire des sites potentiellement pollués est prévu.*

## **Au-delà de leurs impacts sur les milieux et les ressources, les activités industrielles sont également ponctuellement à l'origine de risques technologiques**

*Les secteurs les plus concernés par les risques industriels se situent principalement dans l'Oise, Vallée de l'Oise, Beauvais, Amiens. Les dispositions en matière de prévention, notamment via la maîtrise de l'urbanisation autour des sites à risques, restent à finaliser.*

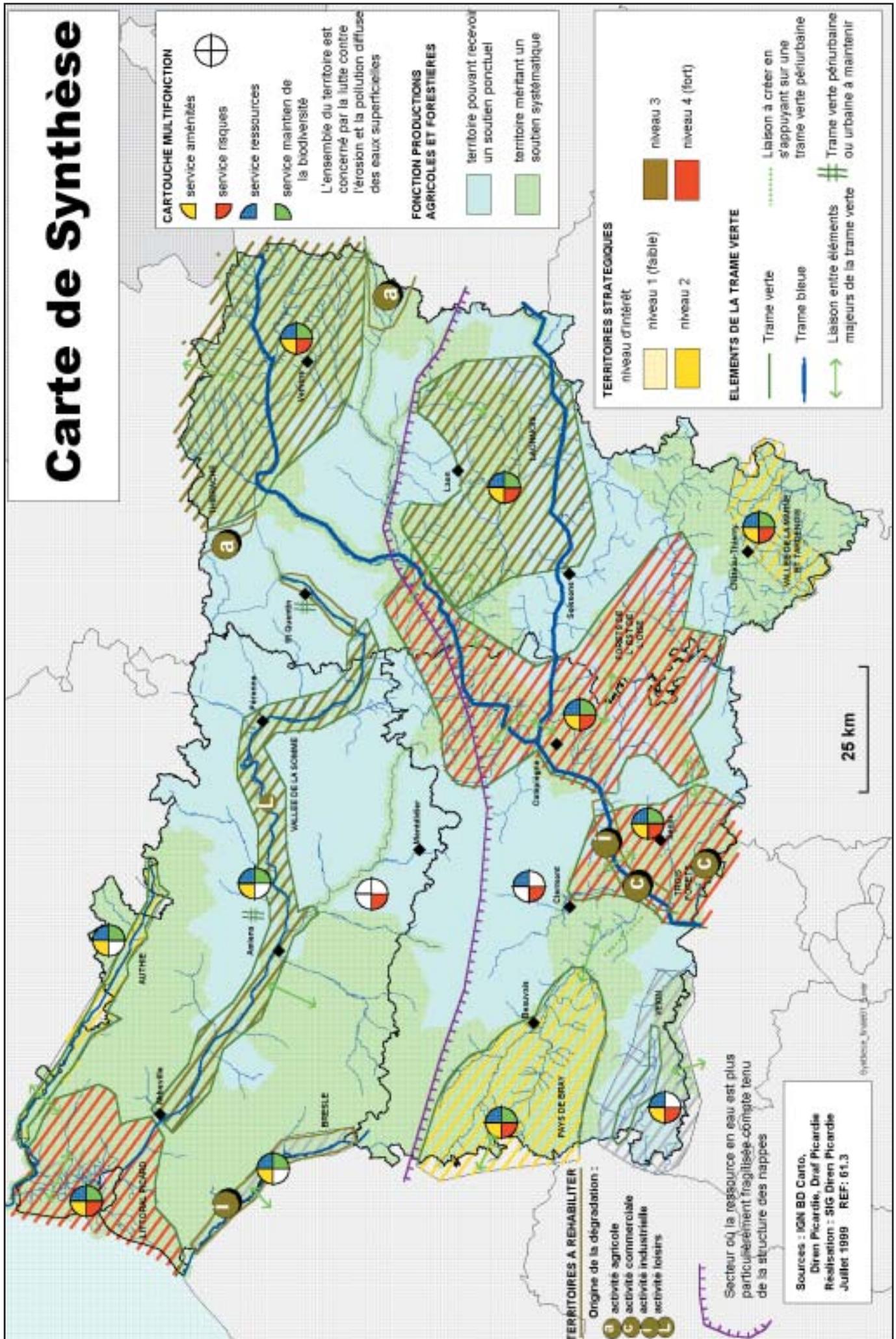
## **Des acteurs à mobiliser davantage pour intégrer plus fortement l'environnement dans les politiques sectorielles et territoriales et engager le territoire dans la voie du développement durable**

*En réponse aux enjeux d'environnement présentés ci-dessus, les acteurs institutionnels ont engagé de nombreuses actions pour sensibiliser, soutenir et accompagner les acteurs locaux dans des initiatives de meilleure prise en compte de l'environnement : notamment en direction du monde industriel (technologies sobres et propres, économie d'énergie, management environnemental...), du monde agricole (animation et soutien des mesures agri-environnementales, opérations Fertimieux, charte agriculture et environnement, qualification des exploitations - démarche "qualiterre"...), des collectivités (conseil énergétique, chartes d'environnement) et des citoyens dans leur ensemble (charte de l'éducation à l'environnement, opération "l'homme dans sa vallée"...). Des démarches globales d'environnement ont par ailleurs été engagées à l'échelle départementale dans la Somme et l'Aisne (chartes d'environnement, tableaux de bord...).*

*La mobilisation reste encore insuffisante pour que toutes ces actions innovantes diffusent plus largement dans les pratiques quotidiennes des acteurs. Au-delà de la sensibilisation et de la conviction de chacun d'entre eux, c'est aussi une dynamique collective, une meilleure organisation et coordination des acteurs qu'il convient de mettre en place, notamment en termes de gestion et protection des ressources en eau, de gestion des déchets, des espaces naturels...*

*La recomposition territoriale impulsée par les récentes lois relatives à l'aménagement durable du territoire et à la coopération intercommunale, notamment via la politique de "pays" déjà largement engagée en Picardie, devra également permettre de mobiliser davantage les acteurs et d'intégrer la prise en compte de l'environnement et les objectifs de développement durable le plus en amont possible dans les politiques de développement et d'aménagement.*

# Carte de Synthèse





# Milieux naturels et biodiversité

*Liens avec les autres thèmes : paysages et cadre de vie, eau, risques (inondation, érosion)*

## Présentation générale des milieux et de la biodiversité en Picardie

*La Picardie abrite des milieux naturels très diversifiés (massifs boisés, bocages, pelouses calcaires, landes, zones humides, marais, tourbières et milieu marin) et de grande valeur patrimoniale.*

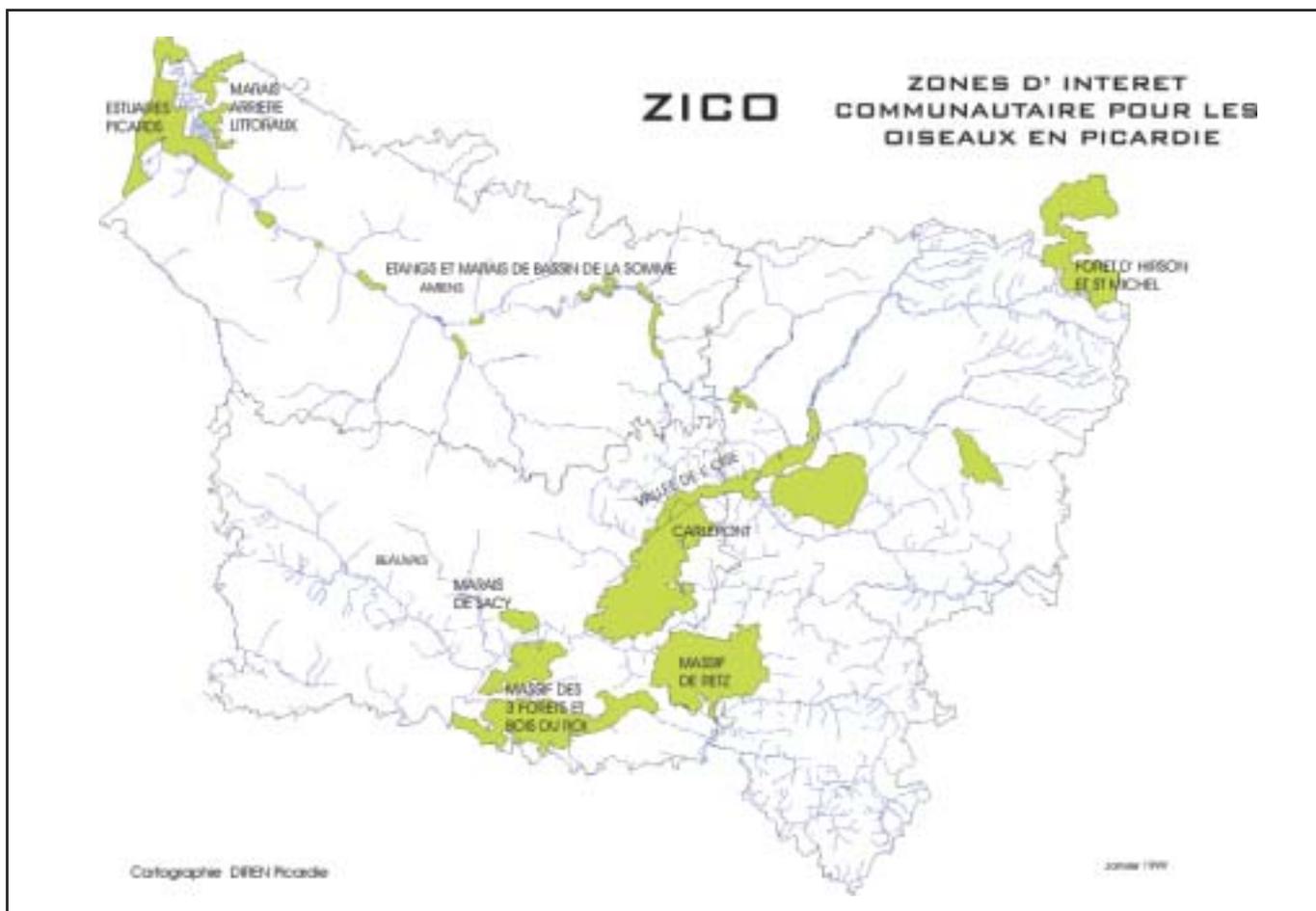
En matière de flore, la Picardie compte (en 1998) 23 espèces végétales des espèces protégées de la liste nationale qui en compte 390, auxquelles ont été rajoutées 118 espèces protégées au niveau régional. 5 espèces de la Directive "Habitats" recensées en région à ce jour. En matière de faune, on dénombre en Région Picardie 58 espèces de mammifères terrestres (135 pour l'ensemble de la France), 4 de mammifères marins, 163 espèces d'oiseaux nicheurs (pour 537 en France), 47 de poissons, 16 d'amphibiens...

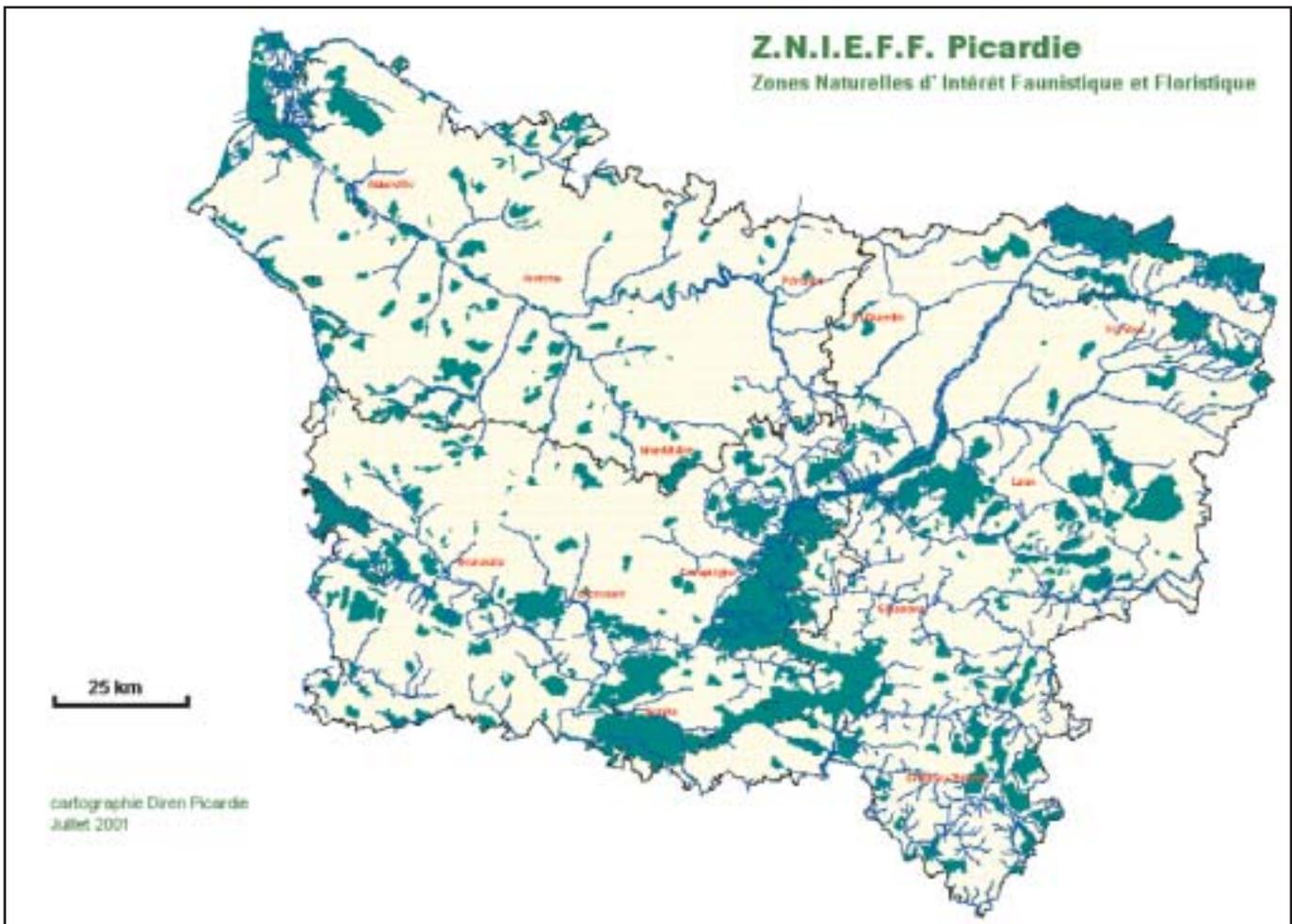
*Les milieux naturels reconnus d'intérêt (par les inventaires ZNIEFF, ZICO et ENS) couvrent une part non négligeable de la superficie régionale (près de 20 %) mais sont **inégalement répartis sur l'ensemble du territoire**. Ils se concentrent en effet au niveau des massifs forestiers du sud de l'Oise, des zones bocagères de Thiérache ou du Pays de Bray, du Laonnois, des principales vallées (Oise et Somme notamment) et bien sûr du littoral.*

**Aisne** : environ 150 sites naturels remarquables et variés (vallées et zones humides de l'Oise et l'Aisne, marais et tourbières de la Souche, marais et pelouses du Laonnois, bocages dans la Thiérache, prairies sèches de la Champagne Picarde, pelouses du Tardenois, forêt et pelouses de Brié...).

**Oise** : plus de 150 sites naturels remarquables avec notamment de grands massifs forestiers domaniaux en continuité avec ceux de l'Aisne au sud et à l'est du département ponctués par des zones humides d'intérêt national (marais de Sacy-le-Grand), des prairies calcicoles sur le Plateau Picard mais également dans le Thelle, le Clermontois, le Valois et le Soissonnais, des bocages dans le Pays de Bray.

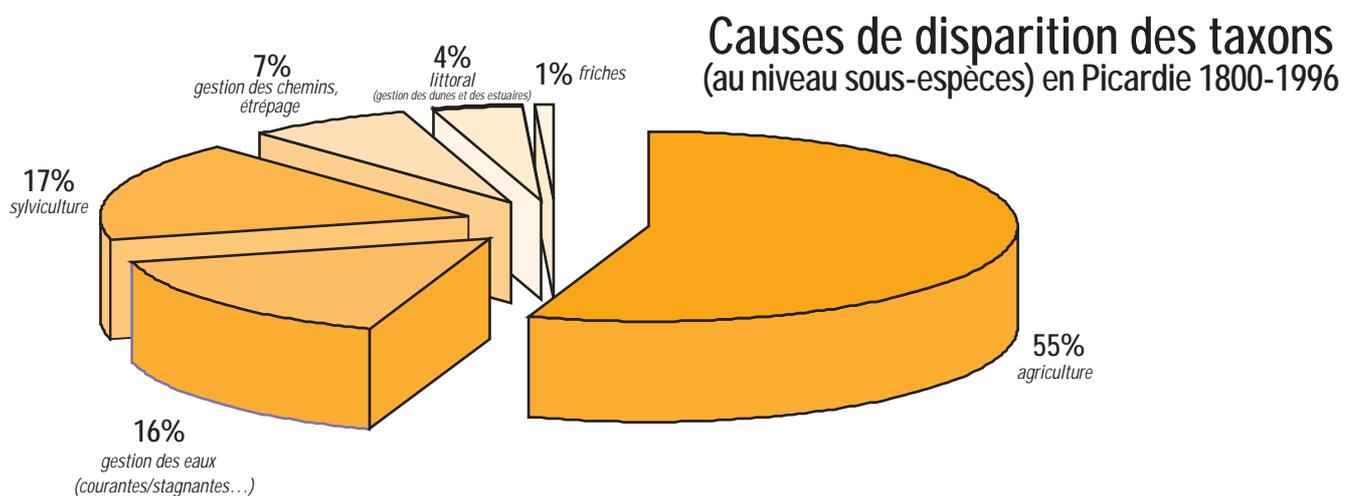
**Somme** : environ 200 sites remarquables situés principalement à l'ouest du département autour de la Baie de Somme (littoral et arrière-pays) offrant une large diversité d'habitats (mollières, cordon de galets, Bas-Champs, dunes...) et dans les vallées (Somme, Avre, Bresle, Authie...).





Toutefois, **de fortes pressions s'exercent sur ces milieux** contribuant à leur dégradation, voire disparition : assèchement des zones humides, conversion des prairies, arasement des haies, disparition des ceintures vertes autour des villages, expansion de l'urbanisation, intensification de l'exploitation forestière... A l'inverse, le maintien de la diversité biologique de certains milieux dépend de la présence, voire de la réinstallation d'activités traditionnelles qui lui sont bénéfiques ; c'est notamment le cas de l'exploitation extensive des prairies dans les zones humides ou sur les coteaux calcaires.

Une étude réalisée par le Conservatoire Botanique National de Bailleul sur les plantes vasculaires met en évidence **une régression alarmante depuis deux siècles**, 208 sous-espèces disparues, soit plus d'une par an, 53 familles de plantes sont concernées par ces disparitions.



*Les causes de ces disparitions sont imputables aux activités humaines, principalement l'agriculture (pour plus de la moitié) : augmentation considérable des surfaces mises en culture, traitements herbicides, disparition des haies, cultures en zones humides... La sylviculture (boisements sur sols acides, calcicoles et humides) et les modifications de gestion des eaux courantes et stagnantes ont joué également un rôle important dans la disparition de la flore picarde.*

***Certains de ces milieux sont nationalement, voire internationalement reconnus (notamment via des "labels" ou mesures de protection) : zone RAMSAR sur le littoral picard, zone humide d'importance nationale majeure pour le littoral au nord de la Somme et la Vallée de la Somme ; ZPS de la Moyenne Vallée de l'Oise et de la Baie de Somme ; les Marais de la Souche et de Sacy, réserves naturelles des Landes de Versigny, du Marais d'Isle à Saint-Quentin...***

*A côté de ces zones "reconnues" d'intérêt écologique, une multitude de milieux plus "ordinaires" ne faisant généralement pas l'objet d'inventaire ou de protection contribuent aussi au maintien de la biodiversité régionale et **aux continuités écologiques** entre les grands ensembles naturels, essentielles pour le fonctionnement des écosystèmes ; ils jouent par ailleurs un rôle social très important, en contribuant à la qualité des paysages ou comme support d'activités de promenade, loisirs... Quelques actions de reconstitution de ces milieux ou de préservation / restauration des continuités écologiques sont engagées : les "jachères faune sauvage" (2 800 hectares concernés en Picardie), les plantations de haies, passages "faunes" au niveau des grandes infrastructures...*

***Au-delà des protections réglementaires de certains espaces, des politiques actives de maîtrise foncière et de gestion sont menées par les différents partenaires : l'Etat, le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, les Conseils Généraux, le Conseil Régional, le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, le SMACOPI, l'ONF...***

*Les 3 départements ont mis en place la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS), mais l'utilisent de manière différente.*

Le Département de la Somme fait figure de pionnier en la matière avec la mise en place de longue date de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles, de zones de préemption notamment sur le littoral, la réalisation d'un schéma départemental de protection et gestion des espaces naturels qui définit notamment des sites prioritaires d'intervention, un soutien financier à l'acquisition notamment par les collectivités locales, la coordination de l'action avec le Conservatoire des Sites, le SMACOPI, le Conservatoire du Littoral par le biais de conventions de partenariat, la mise en place de plans de gestion, le développement d'activités de découverte de la nature...

Dans l'Oise, quelques zones de préemption ont été mises en place plus récemment, un partenariat existe également avec le Conservatoire des Sites par le biais de conventions et un soutien financier à l'acquisition. Un travail de recensement des espaces naturels sensibles est en cours, dans le but de définir une politique globale et des modalités d'intervention.

Dans l'Aisne, le produit de la TDENS a jusqu'à présent permis principalement la mise en place d'un programme de développement de la randonnée ; ce programme arrivant à son terme, une nouvelle politique en faveur des espaces naturels est en cours de définition.

*Certains secteurs font par ailleurs l'objet de mesures agri-environnementales dont l'objet est la préservation de la biodiversité et des paysages, notamment les zones de prairies et de bocages (cf. tableau ci-après). L'ensemble de ces mesures sera reconduit dans le cadre des Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE).*

***De nombreux milieux d'intérêt sont toutefois encore insuffisamment protégés et gérés. Ainsi par exemple dans la Somme, les 3/4 des sites prioritaires ne font pas aujourd'hui l'objet de mesures de gestion. Les interventions évoquées ci-dessus méritent donc d'être renforcées de manière significative, en s'appuyant sur les acteurs et les partenariats en place.***

*Si lors de l'inventaire réalisé dans le cadre de NATURA 2000 en Picardie, la surface concernée était d'environ 12 % de la superficie régionale, la surface aujourd'hui proposée pour intégrer le réseau NATURA 2000 après la phase de concertation n'est plus que de 2,4 % (la moyenne nationale est de 4,9 %) avec de grandes disparités entre les 3 départements en termes de nombre de sites et de surfaces retenus.*



## Inventaire des surfaces (et nombre de sites) des milieux naturels d'intérêt pour la biodiversité et des mesures de protection / gestion développées sur le territoire

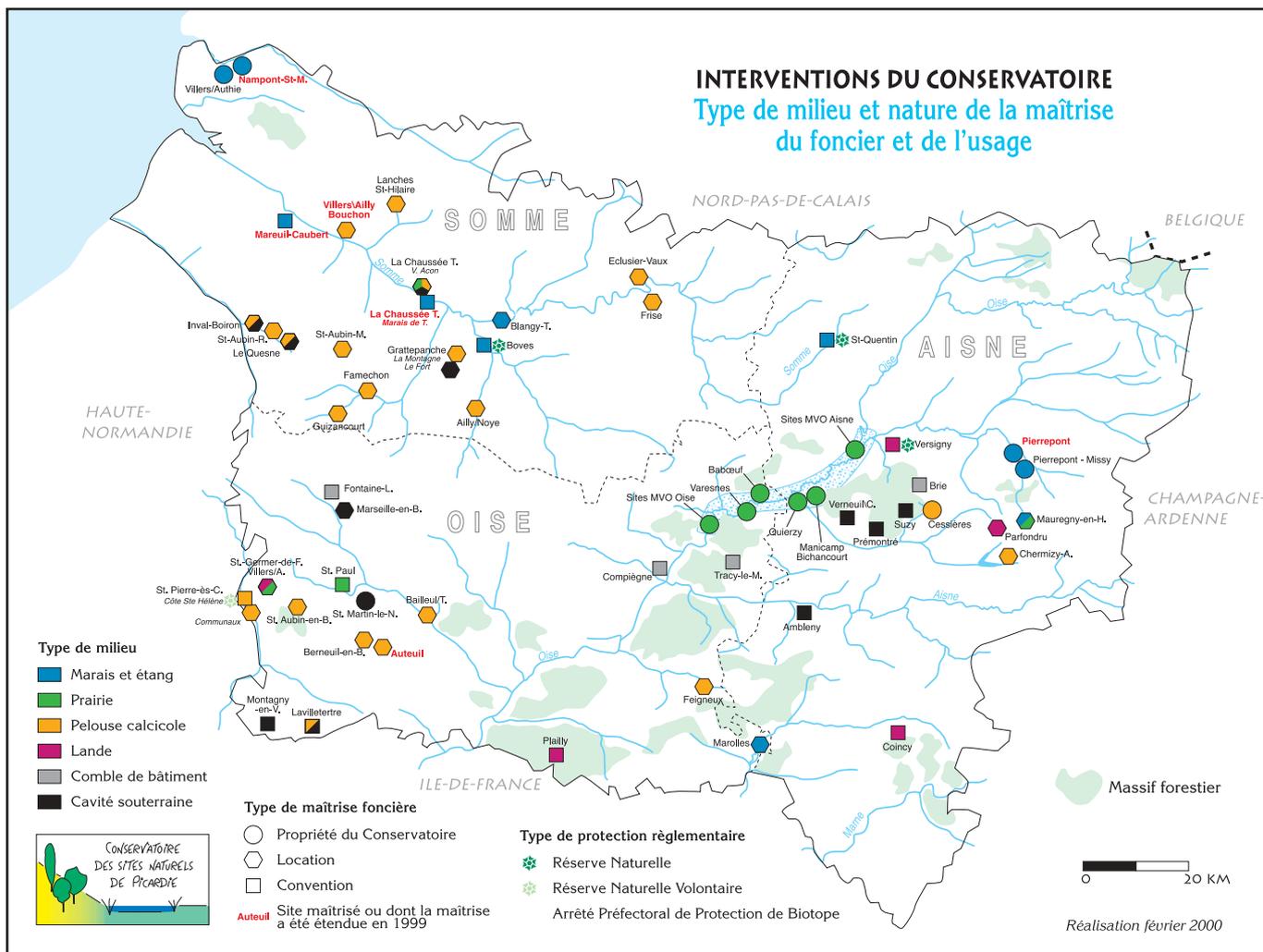
(Données DIREN, Conservatoire des Sites, CG Somme – 1998)

|   | Aisne                             |        | Oise           |       | Somme                |       | Picardie          |        |
|---|-----------------------------------|--------|----------------|-------|----------------------|-------|-------------------|--------|
|   | ha                                | %      | ha             | %     | ha                   | %     | ha                | %      |
| <b>Surfaces des milieux naturels reconnus d'intérêt pour la biodiversité</b>                                  |                                   |        |                |       |                      |       |                   |        |
| ZNIEFF (1+ 2)   | 136 000                           | 18,5 % | 152 000        | 25 %  | 69 000               | 11 %  | 357 000           | 18,1 % |
| ZICO  |                                   |        |                |       |                      |       | 205 500           | 10,8 % |
| Bois et forêts soumis au régime forestier   | 38 850                            | 5,2 %  | 42 020         | 7,1 % | 5 250                | 0,9 % | 86 120            | 4,4 %  |
| <b>Surface des milieux faisant l'objet de mesures de protection et / ou maîtrise foncière et / ou gestion</b> |                                   |        |                |       |                      |       |                   |        |
| Réserve naturelle   | 249<br>(3)                        |        | -              |       | 34 409<br>(2)        |       | 3 658<br>(5)      |        |
| Réserve naturelle volontaire  | -                                 |        | 14<br>(1)      |       | -                    |       | 14<br>(1)         |        |
| Arrêté de biotope   | -                                 |        | 12<br>(1)      |       | 122<br>(4)           |       | 134<br>(5)        |        |
| Réserve biologique et forêt de protection   | 344<br>(1)                        |        | 121<br>(1)     |       | -                    |       | 465<br>(2)        |        |
| Sites naturels classés  | 150<br>(10)                       |        | 17 750<br>(22) |       | 8 992<br>(17)        |       | 26 892<br>(49)    |        |
| Zone de protection spéciale   | 5 500<br>Moyenne Vallée de l'Oise |        |                |       | 15 000<br>Baie Somme |       | 20 500            |        |
| Maîtrise foncière   |                                   |        |                |       |                      |       |                   |        |
| - Conservatoire des Sites   | 114                               |        | 44             |       | 44                   |       | 202               |        |
| - Conservatoire du Littoral   | -                                 |        | -              |       | 1 160                |       |                   |        |
| - Conseils Généraux   | -                                 |        | 62             |       | 45                   |       |                   |        |
| Opération de gestion conservatoire  |                                   |        |                |       |                      |       |                   |        |
| - Conservatoire des Sites *   | 178                               |        | 218            |       | 191                  |       | 587               |        |
| - SMACOPI   | -                                 |        | -              |       | 4 361                |       | 4 361             |        |
| Zones de préemption au titre des ENS  | -                                 |        |                |       | 7 189                |       |                   |        |
| Sites proposés à l'Europe au titre de NATURA 2000 (au 23/02/01)   | 8 513<br>(17)                     | 1,1 %  | 14 953<br>(16) | 2,5 % | 25 827<br>(14)       | 4,1 % | 46 959*<br>(42**) | 2,4 %  |

() : nombre de sites

\* : sont comptabilisés les sites en location ou faisant l'objet d'une convention de gestion

\*\* : le total Picardie n'est pas égal à la somme de chaque département, certains sites sont interdépartementaux



## Mesures agri-environnementales à vocation biodiversité et paysages (CNASEA bilan fin du 4<sup>ème</sup> trimestre 1999)

| Désignation des opérations | Surface éligible                       | Surface souscriptions reçues |
|----------------------------|--|------------------------------|
| Pays de Bray               | 50 communes du Pays de Bray            | 5 870 ha                     |
| Thiérache                  | Cantons de la Thiérache (2 niveaux)    | 10 408 ha                    |
| Plaine maritime            | 5 000 ha                               | 1 863 ha                     |
| Pelouses sèches            | Toutes les pelouses sèches de Picardie |                              |
| Moyenne Vallée de l'Oise   | 4 000 ha                               | 978 ha                       |

# Les orientations et objectifs de référence en matière de milieux naturels et biodiversité

## Orientations et objectifs internationaux

*Convention de RAMSAR, de 1971 ratifiée par la France en 1986. Son objet est de préserver les fonctions écologiques fondamentales des zones humides en tant que régulateurs du régime des eaux et en tant qu'habitats d'une flore et d'une faune caractéristiques. Elle n'entraîne pas de mesure de protection spécifique.*

## Orientations et objectifs européens et nationaux

- **Réseau NATURA 2000 :**

*42 sites proposés par la France à la commission à ce jour pour la Région Picardie, qui une fois définitivement retenus, feront l'objet de la définition et de la mise en œuvre des mesures de protection et gestion. D'autres sites font actuellement l'objet de concertation.*

- **Plan de reconquête des zones humides adopté par le Gouvernement en 1994, qui vise à inventorier les zones humides, caractériser leur état et mettre en œuvre des actions de protection et de réhabilitation.**

## Orientations et objectifs locaux

- **La contribution régionale au schéma de service collectif des espaces naturels et ruraux (juillet 1999) définit un certain nombre d'orientations pour les milieux et paysages régionaux :**

- *Garantir et maintenir la ressource en eau en quantité et en qualité pour satisfaire les besoins régionaux et interrégionaux.*
- *Assurer une gestion intégrée des vallées, en particulier des Vallées de l'Oise et de l'Aisne pour y prévenir le risque d'inondation et limiter les risques technologiques possibles.*
- *Encourager le développement d'une agriculture multifonctionnelle remplissant les fonctions économique, environnementale et sociale, et participant à l'aménagement du territoire.*
- *Assurer une gestion durable des espaces forestiers.*
- *Préserver et valoriser les aménités.*
- *Préserver et restaurer les services collectifs produits par les espaces naturels et ruraux dans les territoires soumis à forte pression urbaine (sud de l'Oise, littoral) en y impulsant une gestion économe de l'espace.*

- **Les SDAGE pour ce qui concerne la gestion des milieux aquatiques (zones humides prioritaires notamment).**

- **Les orientations régionales forestières qui outre des objectifs de production, prennent en compte la biodiversité dans les modes de gestion :** *restauration de certains boisements (ripisylve, liaisons entre massifs), prise en compte de la Directive "Habitats", réintroduction de certaines espèces rares (cormier, poirier sauvage, etc.)...*

- **Le schéma départemental de protection et de gestion des milieux naturels de la Somme (1996) qui définit les axes d'intervention suivants :**

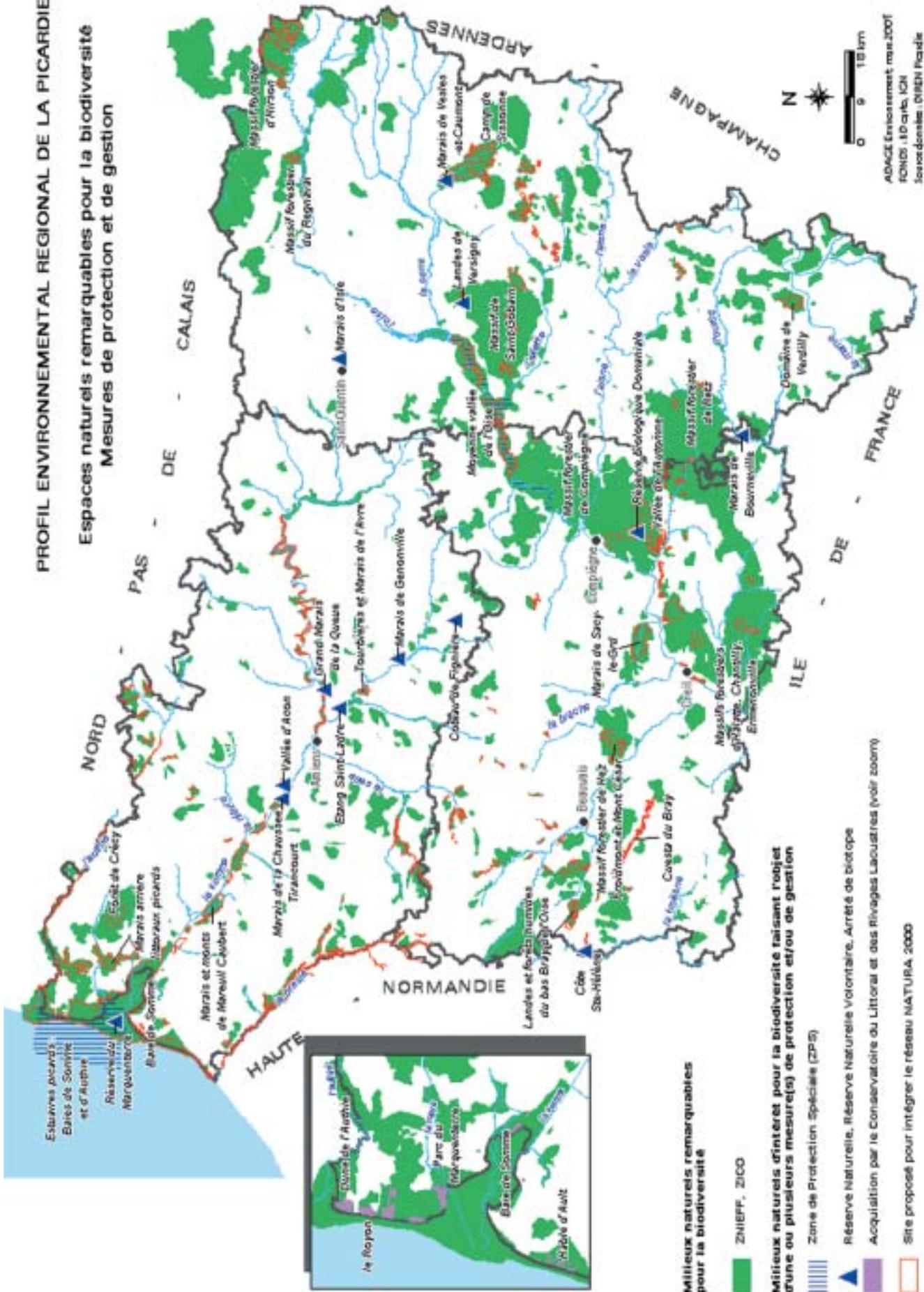
- *Révision des zones de préemption.*
- *Acquisition de 3 800 ha de terrains privés.*
- *Valorisation des milieux naturels.*
- *Développement des conventions de gestion.*
- *Mise en place de conventions de protection.*

- **La politique des espaces naturels du Département de l'Oise (en cours de définition).**

- **Les objectifs et actions des chartes départementales d'environnement de la Somme (1999-2003) et de l'Aisne.**

# PROFIL ENVIRONNEMENTAL REGIONAL DE LA PICARDIE

## Espaces naturels remarquables pour la biodiversité Mesures de protection et de gestion



- Miliieux naturels remarquables pour la biodiversité
- ZNIEFF, ZICO
- Miliieux naturels d'intérêt pour la biodiversité faisant l'objet d'une ou plusieurs mesures) de protection et/ou de gestion
- Zone de Protection Spéciale (ZPS)
- Réserve Naturelle Volontaire, Arrêté de biotope
- Acquisition par le Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres (voir zoom)
- Site proposé pour intégrer le réseau NATURA 2000

N

0 6 18 km

ADACE Environnement mai 2007  
FONDS : IFC/INRA ICRN  
Sources données : DIREN Picardie

# Paysages et cadre de vie

Liens avec les autres thèmes : tous thèmes notamment sols (occupation)

## Les principales composantes des paysages

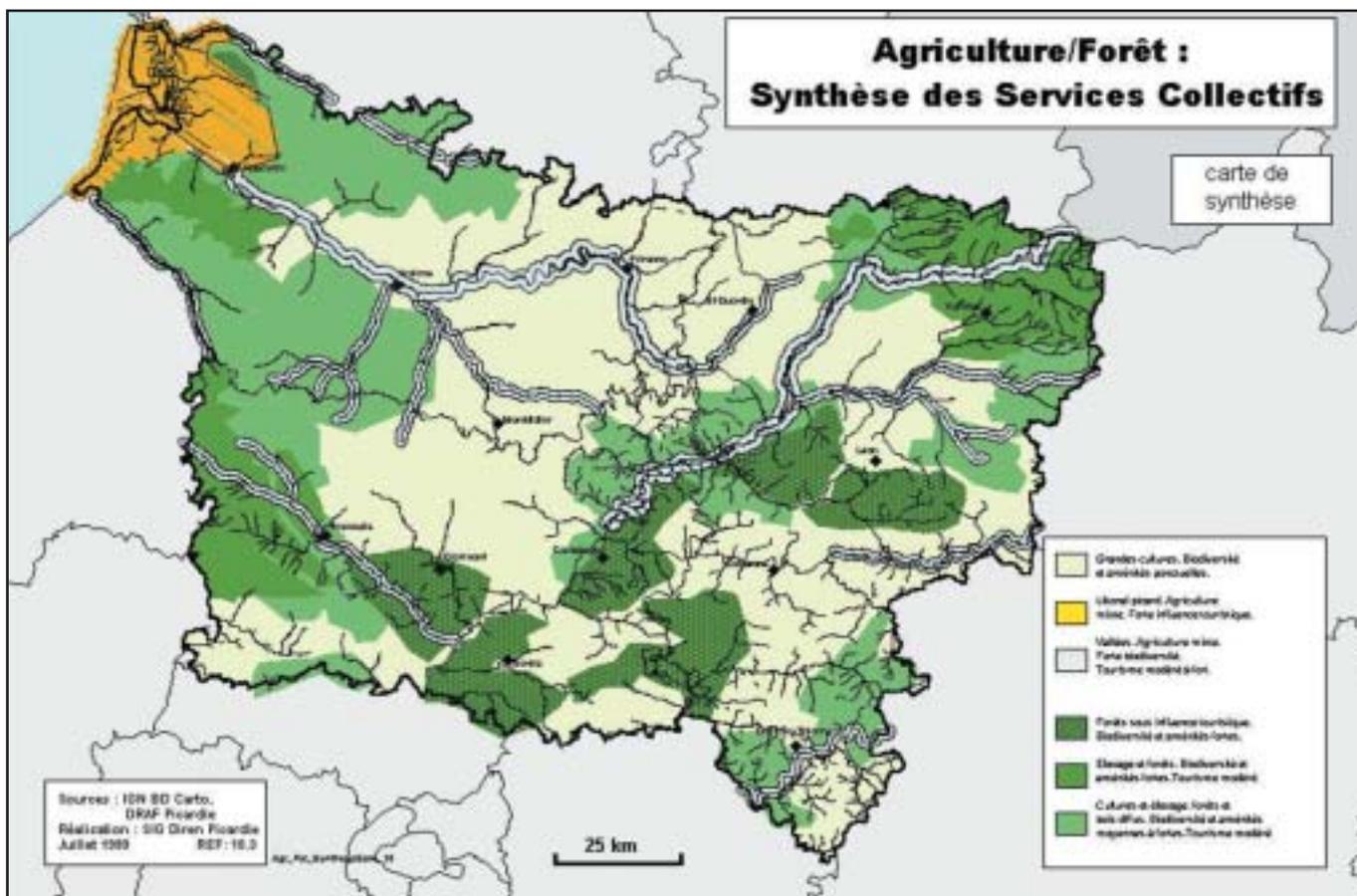
Située entre deux régions fortement urbanisées (l'Île-de-France et le Nord-Pas-de-Calais), la Picardie est quant à elle largement dominée par les paysages agricoles et ruraux.

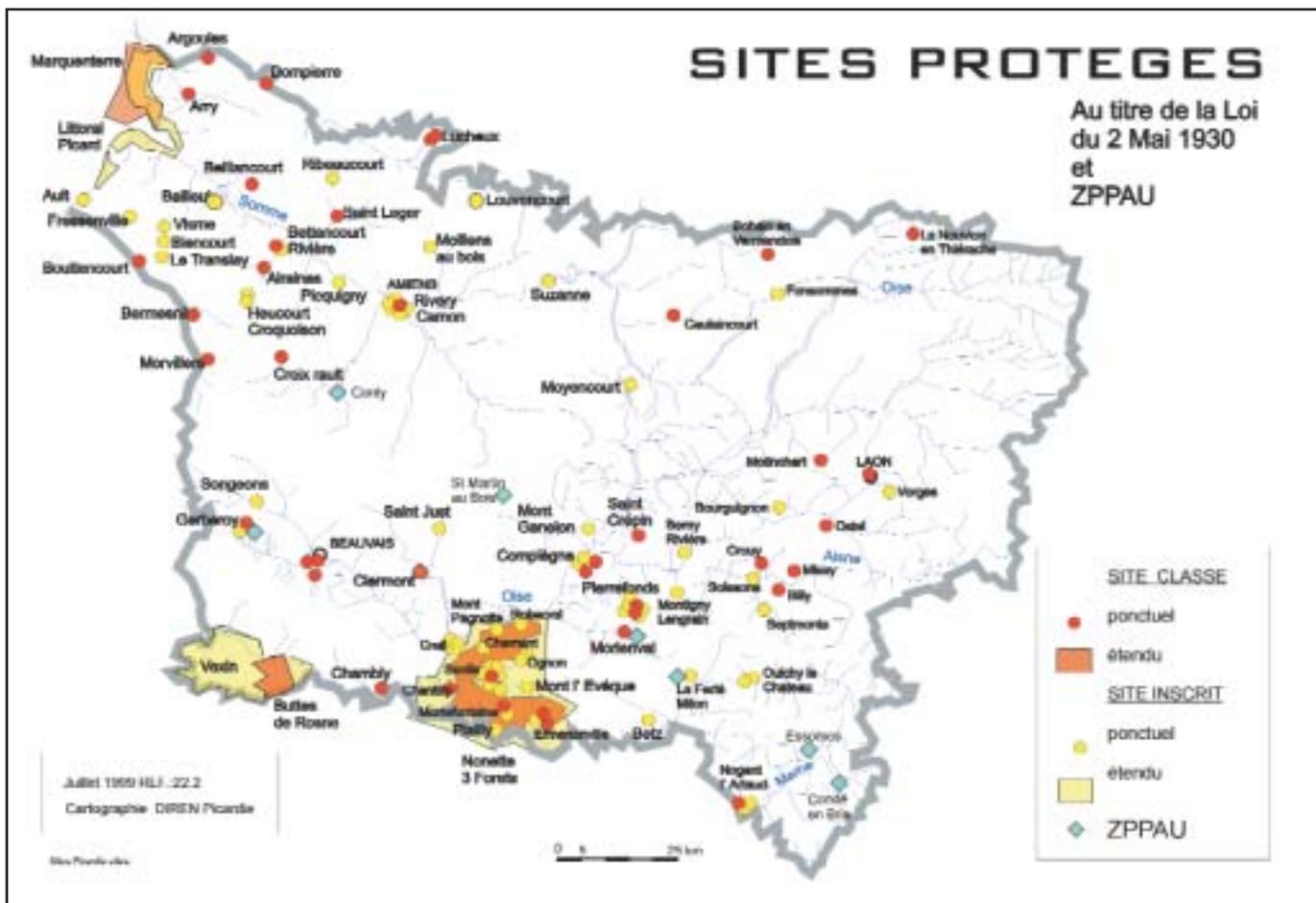
La contribution de l'agriculture aux paysages de Picardie est forte du fait de l'importance des surfaces concernées, la SAU occupe environ 70 % du territoire. La diversité des paysages et les aménités offertes sont toutefois très variables selon les régions.

Le centre de la région est occupé par de vastes plateaux agricoles (Plateau Picard, Santerre, Vermandois) offrant des paysages ouverts et relativement homogènes dont les principales cultures sont les céréales, les betteraves, les pommes de terre. Les pratiques agricoles intensives et les remembrements ont contribué à une certaine banalisation notamment par l'augmentation de la taille des parcelles, la conversion des prairies, l'arasement des haies, la disparition des ceintures vertes autour des villages (notamment dans le Ponthieu)...

A côté des paysages de grandes cultures, des petites régions agricoles au relief plus marqué et orientées vers des productions spécifiques contribuent fortement à la diversité et à la qualité des paysages : la présence de bocages notamment en Thiérache et dans le Pays de Bray où l'élevage est dominant, des vignes dans la Vallée de la Marne.

Même si elles ne concernent que de faibles surfaces, différentes mesures de maintien de la contribution de l'agriculture à la diversité des paysages (et de la biodiversité) sont mises en place ; ce sont notamment les mesures agri-environnementales dans les secteurs de prairies et de bocage (Plaine Maritime Picarde, Pays de Bray, Thiérache, Moyenne Vallée de l'Oise - cf. chapitre "Milieux naturels et biodiversité") et plus particulièrement dans la Somme la charte agriculture et environnement (cf. chapitre "Eau") qui contribue à dynamiser ces mesures.





Les forêts couvrent environ 18 % du territoire et sont regroupées pour l'essentiel dans l'Oise et l'Aisne. Elles y forment un véritable réseau boisé avec à la fois des grands massifs forestiers publics au sud de la région (Halatte, Chantilly et Ermenonville, Compiègne, Retz), des bois privés plus à l'est (Tardenois, Brie) ainsi que des buttes boisées au sud-ouest (Vexin-Thelle). Si la principale fonction est la production de bois (18 % de la production nationale pour le merisier, 14,3 % pour le peuplier, 15 % pour le frêne), la forêt picarde répond également à une fonction sociale (accueil du public) et écologique (cf. chapitre "Milieux naturels et biodiversité").

Le territoire offre également une façade maritime de Mers-les-Bains à Fort-Mahon avec sur le plan paysager des éléments littoraux remarquables et diversifiés (falaises, plages, dunes, Bas-Champs...). L'originalité de la Côte Picarde réside notamment dans la formation de baies liée à la présence de fleuves côtiers, Somme, Authie et Bresle.

Dotée d'un relief peu marqué, la Picardie compte un nombre important de cours d'eau de plus ou moins grande importance dont les vallées sont les éléments structurants et dynamisants du paysage.

Les grandes vallées alluviales larges et plates, Oise, Marne, Aisne, Somme... sont propices à diverses implantations d'activités susceptibles de modifier fortement les paysages naturels (urbanisation / zones d'activités, extraction de granulats, peupleraies...). Les peupleraies qui occupent une superficie proche de 30 000 ha sont susceptibles de conduire à la disparition de zones humides potentiellement intéressantes sur le plan écologique, ainsi qu'à la fermeture des paysages et leur banalisation. Les peupleraies de Picardie se localisent notamment dans les Vallées de l'Oise, l'Aisne, la Serre et l'Ourcq. Les impacts des carrières se font sentir tout particulièrement dans les Vallées de l'Oise et de l'Aisne (cf. aussi chapitre "Sols et sous-sols").

Par ailleurs, le paysage de certaines vallées est fortement marqué par la présence d'habitat léger de loisirs ou "cabanisation" (Haute-Somme tout particulièrement mais aussi Ancre, Bresle, Authie...). Dans la Somme, sur les 3 550 constructions recensées en 1985, 50 % ne bénéficiaient d'aucune autorisation. De nombreuses carrières sont également présentes dans ces vallées (cf. chapitre "Sols").

Les plus petites vallées ont également un grand intérêt en termes de paysages, versants couverts par des pelouses calcicoles, zones humides associées (marais, tourbières...), rupture de plateaux... Certaines sont toutefois également soumises à des pressions importantes (Bresle, Brèche, Thérain...).

La Picardie est dotée d'un important patrimoine historique : cathédrales (notamment Amiens, patrimoine de l'UNESCO), églises fortifiées, abbayes, châteaux... Au total 1 418 monuments sont inscrits ou classés (la région étant l'une de celles qui comptent le plus grand nombre de monuments protégés par habitant). Des secteurs sauvegardés ont été mis en place, à Laon, Mers-les-Bains et Senlis ; 7 ZPPAUP existent fin 1998. A côté de ce patrimoine majeur, la Picardie possède une multitude de petits édifices très intéressants (chapelles, oratoires, moulins, fontaines, lavoirs...), témoignages de l'art et du savoir-faire des générations passées.

*Ce patrimoine souffre globalement d'un important manque d'entretien et les besoins en restauration sont très importants. Le petit patrimoine rural est par ailleurs encore souvent peu connu et peu valorisé. Des inventaires de ce petit patrimoine ont été réalisés dans certaines parties de la région, notamment par le CAUE de la Somme et des actions de restauration ou de mise en valeur sont engagées notamment par les collectivités, avec le soutien des départements. Mais, il est aujourd'hui difficile de dresser un bilan global à l'échelle régionale de l'état, des besoins et des potentialités de ce petit patrimoine rural.*

### Nombre de sites et / ou surfaces concernés par des mesures de protection du paysage (1998)

|  | Aisne     |       | Oise      |        | Somme      |        | Picardie |        |
|--|-----------|-------|-----------|--------|------------|--------|----------|--------|
|  | nb        | ha    | nb        | ha     | nb         | ha     | nb       | ha     |
| Secteurs sauvegardés                   | 1         | 370   | 1         | 45     | 1          | 18     | 3        | 433    |
| ZPPAUP                                 | 3         | 3 104 | 3         | 4 445  | 1          | 850    | 7        | 8 399  |
| Monuments classés                      | 276       |       | 218       |        | 113        |        | 607      |        |
| Monuments inscrits                     | 254       |       | 315       |        | 182        |        | 751      |        |
| Sites classés<br>( ) = sites ponctuels | 10<br>(7) | 150   | 23<br>(2) | 32 750 | 17<br>(15) | 8 992  | 50       | 17 902 |
| Sites inscrits (et mixtes)             | 12        | 1 229 | 39        | 77 600 | 23         | 10 946 | 74       | 89 775 |

*La Picardie se caractérise en outre par un habitat majoritairement ancien, plus particulièrement dans l'Aisne (environ 70 % des habitations de l'Aisne datent d'avant 1949, environ 50 % pour la Somme et moins de la moitié pour l'Oise), parfois encore sans confort (en 1990, 10 % de la population habitait un logement sans confort (RGP 1990) et vétuste, avec des conséquences en termes de cadre et de qualité de vie pour la population. Dans certains secteurs, notamment la Thiérache, le recul démographique s'accompagne d'un abandon du patrimoine bâti. De manière plus générale, l'espace public en milieu rural mériterait d'être davantage mis en valeur.*

*Dans l'Oise, entre 1989 et 1999, 24 OPAH ont été réalisées.*

*Contrairement à d'autres régions, la Picardie n'a pas connu un phénomène d'étalement urbain très important, sauf dans la partie sud de l'Oise fortement soumise à l'influence de la région parisienne (mais ce phénomène semble toutefois se ralentir - cf. ci-après) et dans une moindre mesure au sud de l'Aisne et à la périphérie des principales agglomérations.*

*De manière générale, les zones périurbaines tendent néanmoins à se banaliser et leurs paysages à se dégrader, cette banalisation concernant aussi la périphérie des petites villes et des villages ; les principaux phénomènes en cause sont les suivants :*

- manque de qualité des entrées de ville, traversées de villages notamment sur les infrastructures les plus importantes,
- publicité, affichage sauvage, enseignes,
- extensions urbaines mal insérées dans le tissu ancien, perte de lisibilité des formes initiales des villages,
- manque de qualité des zones d'activités et des zones commerciales. . .

*Afin d'améliorer certains de ces secteurs, des actions ont été engagées, c'est notamment dans l'Oise où 5 entrées de ville ont bénéficié de projets d'aménagement et 7 communes se sont dotées d'un règlement de publicité local.*

*La prise de conscience grandissante de l'importance de ces questions de cadre et de qualité de vie urbaine, tant pour les populations résidentes que pour l'attractivité du territoire et le développement touristique de certains secteurs (Picardie Maritime, Thiérache. . .) conduit à de nombreuses actions et initiatives : réhabilitation des entrées de ville, requalification des villages, mise en place de règlements de publicité, études d'environnement de schémas directeurs, plans d'occupation des sols ou nouvelles zones d'activités, réhabilitation de zones d'activités (Amiens. . .), ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager). . . Les chartes locales d'environnement constituent également un cadre possible pour une valorisation des paysages urbains, c'est notamment le cas de celle de Saint-Quentin. Les Conseils Généraux ont mis en place des politiques et actions d'aide aux collectivités dans ces domaines : par exemple dans la Somme (avec le soutien de la Région et du FEDER), politique d'accompagnement des collectivités dans leurs actions de requalification des espaces publics (diagnostic, programmation, travaux d'aménagement), dans l'Oise, études paysagères notamment zones soumises à l'article L111.1.4 du code de l'urbanisme (abords des infrastructures), dans l'Aisne, plan d'action pour les paysages de la charte d'environnement. A noter le recensement des points noirs et des priorités de requalification définies dans le cadre du projet de PNR des Trois Forêts. Des "atlas" paysagers ont par ailleurs été réalisés dans certaines parties de la région : Plateau Picard sud (DIREN), nord de l'Aisne (CAUE), l'objectif pour ce dernier étant d'en faire un véritable outil pour les collectivités.*

*Toutefois, compte tenu de la multitude des acteurs intervenants et de l'absence de suivi et d'observation sur l'ensemble de la région, il est aujourd'hui difficile d'avoir une vision globale de la situation régionale en matière de paysages et cadre de vie urbain ou périurbain. Afin de développer des politiques pertinentes et cohérentes, il apparaît nécessaire de développer la connaissance et de mieux valoriser les nombreuses données et l'information détenues de manière dispersée par une multitude d'acteurs.*

La Picardie est traversée par des **infrastructures de transport** d'importance nationale et internationale, notamment A1 et plus récemment le TGV nord, A26, A29, A28 et A16. D'importants projets sont par ailleurs prévus ou envisagés : A29 (le tronçon Amiens Saint-Quentin est réalisé depuis juillet 2001), A24, amélioration des liaisons entre A1 et A16, TGV est concernant le sud de l'Aisne... Quels que soient les efforts d'intégration réalisés, une infrastructure nouvelle est toujours un bouleversement important en matière de paysages, par les effets directs de son implantation, mais également les effets indirects liés notamment à l'urbanisation induite et aux remembrements. Le 1 % "paysage et développement" a pour objectif d'accompagner la réalisation des infrastructures par des actions de valorisation du territoire. Ces questions sont d'autant plus importantes en Picardie que les projets à venir sont nombreux.

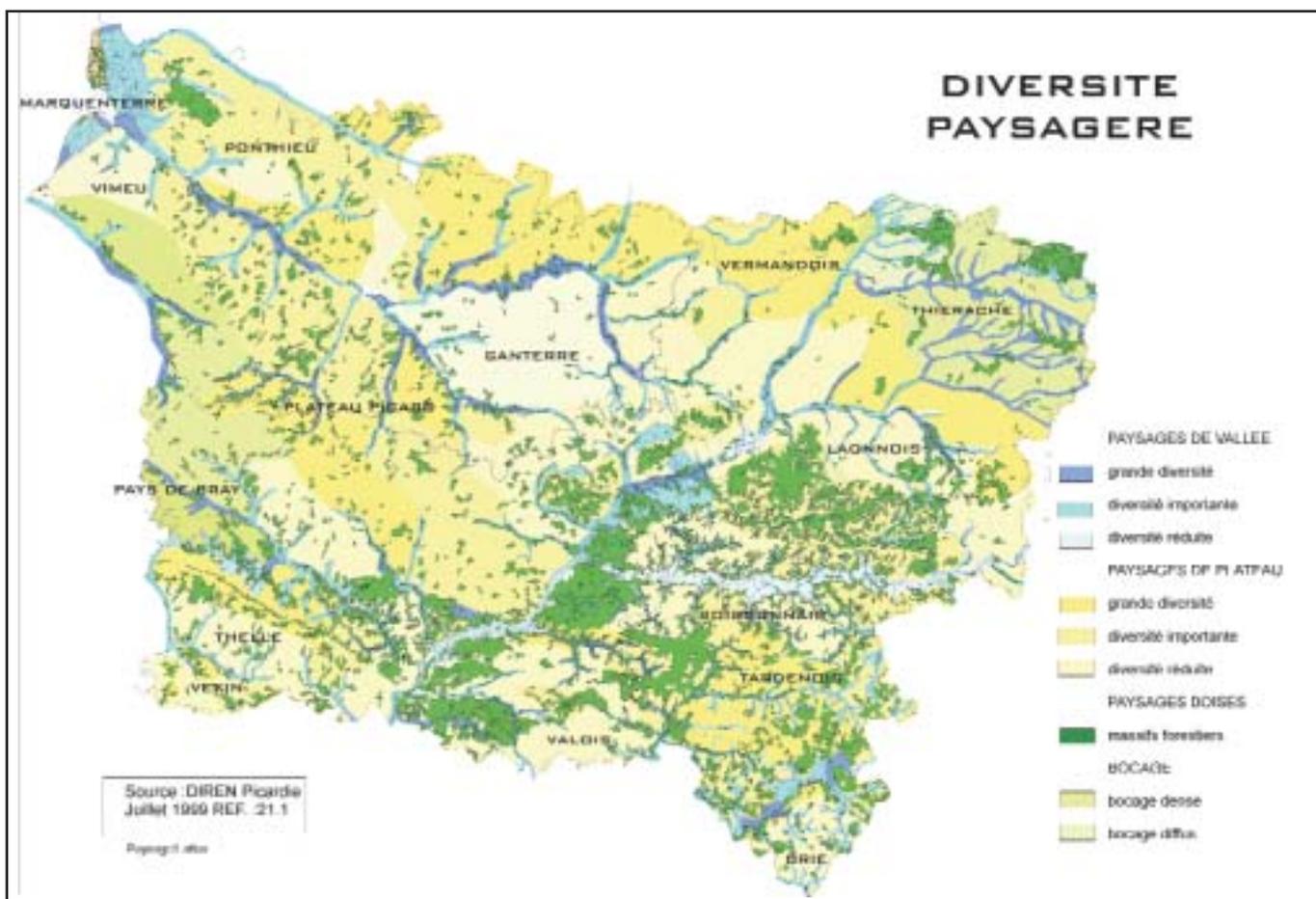
Les **réseaux aériens** sont des éléments fortement visibles aussi bien dans les paysages de plaines et de vallées que dans les villes et villages. La proportion de lignes électriques enterrées est faible ; aucune ligne THT et seulement 25 kilomètres de ligne HT sur 2 394 km. Les Conseils Généraux de la Somme et de l'Aisne ont mis en place des conventions de partenariat avec EDF, France Telecom, les SICAE, syndicats d'électrification rurale pour l'intégration des réseaux MT et BT et des réseaux téléphoniques. Dans la Somme 40, % des lignes électriques MT et 26 % des lignes BT sont enfouis ou effacés.

## Les orientations et objectifs de référence en matière de paysages et cadre de vie

### Orientations et objectifs locaux

Les orientations et objectifs régionaux de référence en matière de paysages et cadre de vie sont issus notamment de **la contribution régionale au schéma de services des espaces naturels et ruraux et des chartes départementales d'environnement** (Aisne et Somme).

- La contribution régionale au schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux (juillet 1999) définit un certain nombre d'orientations pour les milieux et paysages régionaux (cf. chapitre "Milieux naturels et biodiversité")
- Les chartes départementales d'environnement de la Somme (1999-2003) et de l'Aisne (1998-2003) définissent de nombreuses actions en termes de paysages et cadre de vie : actions du volet "améliorer le cadre de vie et renforcer l'image de marque du département" dans la Somme, axe stratégique "améliorer la lisibilité des paysages de l'Aisne et maintenir la qualité des paysages qui font partie intégrante de l'identité axonaise" dans l'Aisne.



# [Les grandes entités naturelles] et paysagères remarquables de Picardie

*Sont présentées ci-après les principales caractéristiques des grandes entités paysagères et naturelles remarquables de Picardie, telles qu'identifiées dans la contribution régionale au schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux.*

## Les grands massifs forestiers de l'Oise

*La superficie des bois et forêts couvre environ 300 000 ha soit 18 % du territoire, localisés principalement dans les Départements de l'Oise et de l'Aisne. La Picardie est caractérisée par de grandes forêts au sud, le massif des Trois Forêts (Halatte, Ermenonville et Chantilly), les forêts de Compiègne-Laigue-Ourscamp et Herz-Froidemont dans l'Oise, Retz et Saint-Gobain dans l'Aisne et une multitude de bois sur les buttes (Pays de Bray, Vexin, Laonnois, Thiérache, Brie) et dans les vallées (Oise, Somme). A l'image de la tendance nationale, la forêt progresse en superficie (+ 1,98 % entre 1976 et 1990) notamment les massifs où les feuillus sont prépondérants (+ 3,83 % entre 1976 et 1990).*

*Les forêts sont en grande majorité privées (73 %) mais proportionnellement à la situation nationale, une part importante est domaniale et gérée par l'ONF. Elles sont composées pour l'essentiel de feuillus (chênes, hêtres, frênes, charmes...) et plus marginalement de résineux (pin sylvestre, épicéa commun, douglas...). Outre son rôle de production (la Picardie occupe la première place pour la production de merisier et la seconde pour le frêne), **la forêt abrite une biodiversité importante** (plus de 400 espèces végétales hygrophiles ou aquatiques ont été recensées dans le massif des Trois Forêts dont 92 très rares et une grande partie de ces forêts est recensée en ZICO), contribue à la variété des paysages et joue un rôle social essentiel (accueil du public, détente, loisirs, tourisme), d'autant que les principaux massifs se situent dans une zone densément peuplée à proximité immédiate de l'Île-de-France ; on estime la fréquentation de ces forêts publiques à environ 10 millions de visites par an.*

*Epousant le site inscrit de la Vallée de la Nonette, **le massif des Trois Forêts**, Halatte, Chantilly et Ermenonville au sud de l'Oise, constitue un ensemble naturel et paysager remarquable sur plus de 20 000 ha. Les boisements sont composés de hêtraies et chênaies s'ouvrant sur des clairières où persistent des landes acides, des zones humides, des mares ainsi que des lambeaux de pelouses calcicoles. A côté de ces paysages variés, plusieurs centaines d'hectares sont recouvertes par des futaies régulières plantées après la Première Guerre Mondiale. Le territoire des Trois Forêts compte également un patrimoine historique (château de Chantilly, abbayes), archéologique (dolmens, arènes de Senlis) et culturel fort réputé.*

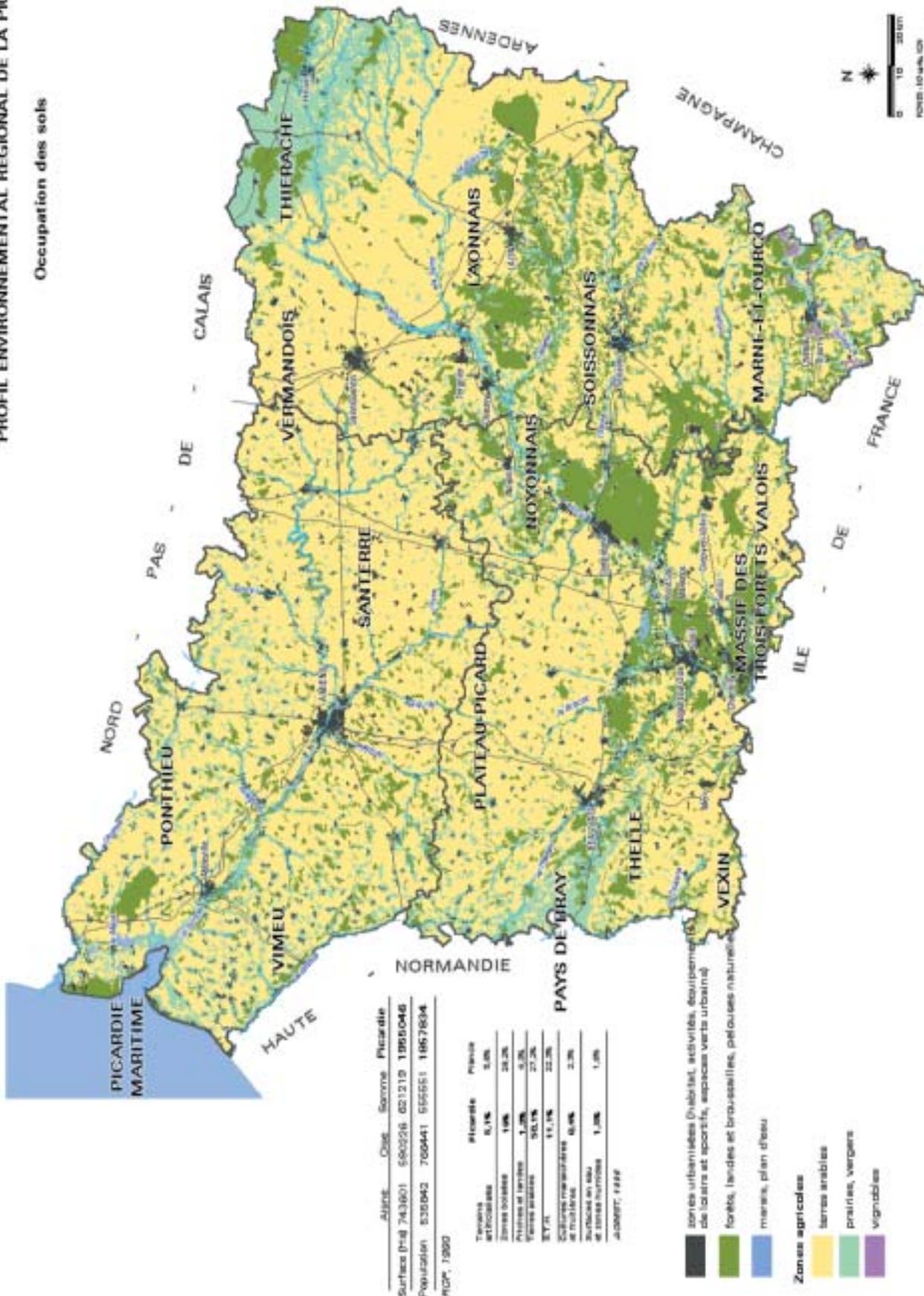
*Ce territoire, du fait de sa proximité avec l'agglomération parisienne et du développement de Roissy, est soumis à d'importantes pressions : infrastructures (A1, N17, N330), extension de l'urbanisation (habitat mais également forte demande en équipements de loisirs). D'après les études conduites dans le cadre du projet de PNR, la périurbanisation qui a marqué le développement de ce territoire semble se ralentir au profit d'un renforcement des centres villes et centres bourgs, ce qui est notamment la conséquence de la mise en place de documents d'urbanisme assez restrictifs.*

*Dans les espaces les plus fréquentés, notamment la forêt de Chantilly, sans être toutefois à l'origine de conflits majeurs, des pressions pèsent sur les milieux, notamment en lien avec les dépôts de déchets, le stationnement anarchique, le dérangement de la faune, les cueillettes abusives... Le Conseil Général de l'Oise intervient au côté de l'ONF pour les aménagements d'accueil du public en forêt par le biais d'une convention de partenariat. Le PNR Oise - Pays de France en cours de mise en place sur le massif des Trois Forêts devra prendre en compte ces questions de fréquentation, préservation et valorisation des milieux naturels, pour permettre de mieux concilier les différentes fonctions de l'espace (cf. chapitre "Paysages") et contribuer à mieux maîtriser les pressions.*

*Globalement à l'échelle de la région, les surfaces forestières sont par ailleurs soumises aux pressions de **l'urbanisation**, principalement au niveau des lisières et de la construction d'infrastructures qui provoquent mitage et isolement. Le maintien ou la restauration de corridors biologiques naturels entre massifs, essentiel pour les mouvements de la grande faune, doit être recherché à l'échelle régionale. La réalisation de nombreux passages à faune au niveau des infrastructures (A4, A16, A26, A28) contribue à maintenir certaines de ces liaisons.*

# PROFIL ENVIRONNEMENTAL REGIONAL DE LA PICARDIE

## Occupation des sols



| Alpide       | Code   | Somme  | Picardie |
|--------------|--------|--------|----------|
| Surface (ha) | 743801 | 600226 | 621219   |
| Population   | 630943 | 700441 | 655551   |

RPC, 1990

|                                    | Picardie | France |
|------------------------------------|----------|--------|
| Terrains artificialisés            | 6,1%     | 5,6%   |
| Zones boisées                      | 1,6%     | 28,2%  |
| Présence de terres agricoles       | 1,2%     | 6,2%   |
| ETZ                                | 11,1%    | 22,2%  |
| Cultures maraîchères et fruitières | 6,6%     | 2,2%   |
| Surfaces en eau et zones humides   | 1,2%     | 1,2%   |

ADREPT, 1999

- zones urbanisées (habitat, activités, équipements de loisirs et sportifs, espaces verts urbains)
  - forêts, landes et broussailles, pelouses naturelles
  - mares, plan d'eau
- Zones agricoles**
- terres arables
  - prairies, vergers
  - vignobles

N

0 10 20 km

PROJET : IAD de la N. 103  
 Date de mise à jour : 11/04/2008  
 Auteur : Service IAD, Centre Nord-Centre 894

ADREPT - Environnement, Juin 2007

# Les zones de bocage (Thiérache, Pays de Bray)

*A côté d'une agriculture intensive de plateau, la Picardie compte des zones de bocage importantes dans la Thiérache et le Pays de Bray. Même si les haies se maintiennent globalement en surface (environ 6 640 ha) grâce aux replantations, ces milieux tendent à régresser sous la pression du développement des grandes cultures (notamment frange ouest et sud de la Thiérache, frange est de la bordure occidentale régionale, de la Plaine Maritime au Pays de Bray) et l'urbanisation notamment pour le Pays de Bray.*

*Les zones de bocage sont importantes tant sur les plans paysagers (parcelles de petites tailles, prairies et haies) et écologique (avi-faune, insectes), que pour leur valeur patrimoniale souvent liée à une exploitation extensive pour des productions locales spécifiques (cidre dans le Pays de Bray, maroilles en Thiérache). Le bocage joue également un rôle important de régulation hydraulique.*

*Ces deux régions ont été éligibles à des mesures agri-environnementales. Bien que ne concernant que des surfaces faibles, elles ont contribué à une relative préservation des prairies et des haies (notamment partie nord-ouest du périmètre Pays de Bray). Les CTE ont vocation à prolonger et renforcer l'efficacité de ces mesures.*

*La Thiérache est une petite région bocagère située à l'extrême nord-est de la Région Picardie en continuité avec le Nord-Pas-de-Calais. Elle se distingue par des vallées parallèles (l'Oise, la Serre, la Brune, le Vilpion) bordées pour l'essentiel de prairies permanentes (60 % de la SAU sont de la prairie) et de haies, frênes et charmes principalement. L'élevage y est dominant notamment pour la production laitière (AOC fromagère "Maroilles"). Grâce à des sols profonds, quelques forêts de production recouvrent le territoire, les plus importantes sont la forêt domaniale de Saint-Michel et la forêt du Nouvion. Au patrimoine "naturel" s'ajoute un patrimoine bâti ancien et varié (bois, briques, torchis, silex et ardoises) ainsi que de nombreux édifices culturels d'intérêt.*

*Les principales menaces qui s'exercent sur ce territoire proviennent du développement des pratiques agricoles intensives (conversion des prairies au profit des grandes cultures, disparition des haies) notamment en périphérie et de la désertification des villages (50 habitants au km<sup>2</sup>) qui ne cesse de s'opérer. Le patrimoine bâti se dégrade sous l'effet d'un entretien insuffisant.*

*Le Pays de Bray est bordé par deux vallées que sont le Thérain au nord et l'Avelon au sud, délimitant ainsi un plateau sur lequel repose un ensemble de paysages remarquables et diversifiés allant des pelouses sèches calcicoles aux prairies humides argileuses. Le Pays de Bray est une région bocagère caractérisée par une présence importante de saules têtards. Le patrimoine bâti, sous l'influence normande (pans de bois, briques et torchis) est relativement bien préservé. La cuesta du Bray constitue un corridor biologique pour de nombreuses espèces.*

## Les vallées et les zones humides

*(cf. aussi chapitre "Eau")*

*Les milieux aquatiques (hors littoral et milieu marin - cf. ci-après) ainsi que les zones humides associées (marais, tourbières, prairies, bras morts...) constituent d'importantes réserves de biodiversité et sont également des espaces de pratiques de nombreuses activités de loisirs telles que la pêche, la chasse, la découverte de la nature, la randonnée... Les zones humides jouent en outre un rôle hydrologique essentiel en contribuant au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau, à la régulation des régimes hydrologiques et la prévention contre les inondations. En Picardie, on compte de grands cours d'eau tels la Somme, la Bresle, l'Authie, l'Oise et l'Aisne auxquelles viennent s'ajouter une multitude de cours d'eau de moyenne et petite tailles (Avre, Evoissons...). Les marais et les tourbières sont localisés notamment dans les Vallées de la Somme, l'Authie, l'Oise, la Souche et dans les dépressions humides comme Sacy-le-Grand, Cessières et le Bas-Bray (ou Bray humide). Outre les zones d'importance nationale comme la Baie de Somme / Picardie Maritime et la Vallée de la Somme, les SDAGE identifient un certain nombre de zones humides prioritaires, notamment la Vallée de l'Authie, une partie de la Vallée de la Bresle et celle du Liger, la Vallée de l'Ancre, de la Noye, le Marais de Saint-Simon...*

*Ces territoires sont d'importance régionale, nationale et européenne par les espèces et habitats qui y sont présents, certaines espèces étant d'ailleurs menacées au plan international (râle des genêts, butor étoilé...). La Vallée de l'Oise, axe migratoire pour de nombreuses espèces d'oiseaux, dont 5 500 ha figurent en Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la Directive "Oiseaux", compte 48 espèces d'oiseaux figurant à l'annexe 1 de la Directive "Oiseaux" et 13 espèces végétales protégées.*

*La biodiversité et la qualité des paysages y sont menacées par l'activité humaine en de nombreux secteurs : Vallée de l'Authie (plantations de peupliers), Vallée de la Bresle (extraction de granulats), Vallée de la Somme (boisement, envasement, extraction de granulats), ainsi que les Vallées de l'Oise et de l'Aisne (urbanisation, extraction de granulats, plantation de peupliers). Par ailleurs, l'évolution des pratiques agricole et sylvicole dans les prairies inondables (maïs, peupliers) modifie de façon importante les écosystèmes aquatiques et les paysages. La populiculture est localisée principalement dans les vallées alluviales notamment celles de l'Oise, la Serre, l'Aisne et l'Ourcq, occupant une superficie proche de 30 000 ha.*

*Des actions pour mieux protéger et gérer ces espaces sont engagées : ZPS sur la Moyenne Vallée de l'Oise entre Thourotte et la Fère ainsi que l'acquisition de terrains dans la vallée de l'Oise dans le cadre d'un programme Life par le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie. La mesure agri-environnementale Moyenne Vallée de l'Oise n'a été que faiblement suivie (56 dossiers pour 978 ha). La Vallée de la Somme fait l'objet de zones de préemption et d'acquisition par le Conseil Général.*

*La Vallée de la Marne à proximité du Tardenois offre une mosaïque de paysages : vallée avec des coteaux couverts de vignes (AOC "Champagne") puis grandes cultures en plaine, élevage et prairies. Le relief contribuant pour beaucoup à rythmer le paysage. L'évolution de cette région vers la production viticole a provoqué la disparition de quasiment toutes les pelouses de la vallée. De part et d'autre de la Vallée de la Marne, les forêts de Brie reposent principalement sur des meulières, auxquelles sont associées des petites rivières forestières, des microtourbières bombées et des mares.*

## Le littoral et son arrière-pays

*Le littoral picard s'étend sur près de 70 km entre la Bresle et l'Authie et constitue avec "l'arrière-pays" un ensemble écologique diversifié et remarquable labellisé comme zone RAMSAR et zone humide d'intérêt national majeur. On y distingue les falaises d'Ault et de Mers, amorçant les paysages littoraux de Seine-Maritime ; les Bas-Champs qui s'étendent depuis Mers-les-Bains jusqu'à la pointe du Hourdel, vaste zone humide constituée de marais et de prairies menacés d'envahissement par la mer ; la Baie de Somme proprement dite ; le Marquenterre, ensemble dunaire (environ 2 000 ha) ; et la Baie d'Authie. La Baie de Somme est par ailleurs classée en réserve naturelle (3 000 ha d'estran et 180 ha de domaine terrestre constitué par le Parc Ornithologique du Marquenterre).*

*Cet ensemble contribue fortement à la biodiversité, on y répertorie plus de 70 habitats, une dizaine d'espèces d'intérêt européen et une quarantaine d'espèces végétales menacées et protégées. Plus de 200 espèces d'oiseaux migrateurs s'y arrêtent annuellement. La plus importante colonie de phoques veaux-marins de France (68 individus en 1999), espèce protégée au niveau national, y séjourne également notamment grâce à une surveillance et une protection des zones de repos et de mises bas pendant la période estivale.*

*Les activités et le bâti traditionnel (ports de pêche, stations balnéaires du XIX<sup>ème</sup>...) contribuent au caractère pittoresque de ces paysages avec toutefois des difficultés d'intégration des extensions urbaines récentes. Les Bas-Champs et le Marquenterre constituent un ensemble paysager de plaines fortement lié à l'eau où canaux, digues, marais et zones humides revêtent un intérêt patrimonial important. Le patrimoine bâti des villages, leurs ceintures de haies et de vergers contribuent aussi fortement à la qualité et à l'attractivité des paysages. L'ensemble formé par la forêt de Crécy, la Vallée de la Maye, le Ponthieu vallonné et le Vimeu Vert, forme des paysages remarquables et originaux. La forêt de Crécy est le seul massif forestier important du Département de la Somme.*

*Malgré une fréquentation de plus en plus importante (loisirs / tourisme) et de réelles pressions (plantation de peupleraies, extraction de matériaux, développement urbain, disparition des "ceintures vertes" autour des villages...), le littoral et son arrière-pays ont conservé un caractère naturel marqué du fait d'un développement raisonné de l'urbanisme et des activités économiques et des effets conjugués des nombreuses mesures de protection (réserve naturelle de la Baie de Somme, site classé du Marquenterre, ZPS...), de gestion (via notamment le SMACOPI) et les acquisitions foncières notamment du Conservatoire du Littoral (plus de 1 000 ha aujourd'hui, objectif à long terme de 4 000 ha). La création envisagée d'un PNR "Picardie Maritime" pourrait contribuer à un renforcement de ces mesures ainsi qu'à un développement cohérent et respectueux de l'environnement en conciliant les différentes fonctions du littoral (maintien de la biodiversité, tourisme, pêche professionnelle...) et de son arrière-pays. La révision en cours du Schéma Directeur de la Côte Picarde, qui concerne 40 communes et l'ensemble de la façade littorale, devrait également s'effectuer dans un souci de préservation et mise en valeur du patrimoine naturel et paysager.*

*La mise en œuvre de la loi littorale en ce qui concerne les espaces remarquables (article L146-6 du code de l'urbanisme) a été notifiée fin 1999 aux 17 communes concernées. Ces espaces, Côte Picarde et marais-arrière littoraux, n'ont pas encore été traduits dans les POS.*

# Les pelouses calcicoles et les landes

*Bien que ne constituant pas de grandes entités homogènes et continues, les pelouses calcicoles et les landes sont des milieux de grand intérêt et bien représentés en Picardie ; elles sont disséminées sur l'ensemble de la région. On les retrouve notamment en Champagne (ensemble remarquable du camp de Sissonne), dans le Laonnois, le Plateau Picard, le Soissonnais, le Vimeu, le Pays de Bray, le Valois et le Vexin. On estime à environ 1 500 ha la surface de pelouses calcicoles (hors camp de Sissonne qui en compte 3 000 ha). En régression constante, on estime à environ 150 ha la surface actuelle de landes.*

*Les pelouses calcicoles abritent une biodiversité importante et originale typique des milieux méditerranéens (Fumana couché, Bugrane naine, Laïche de Halles...). On y trouve notamment de nombreuses orchidées (dont 6 espèces protégées) ainsi que des espèces animales variées (Lézard vert, Damier de la Succisse...).*

*Les landes, dont la présence est limitée au sud de la région sur les terrains acides des formations tertiaires, abritent également une faune et une flore très diversifiées.*

*Ces milieux sont aujourd'hui menacés par l'abandon ou par certaines activités humaines, plantation de résineux, exploitation de la craie, pratique de sports mécanisés, extension du vignoble (Vallée de la Marne), plantation de ligneux (landes) et ponctuellement par l'extraction de sable et de craie dans le sud de l'Aisne, le Tardenois... Faute d'un entretien spécifique, ces milieux hérités d'un pâturage ancestral, sont par ailleurs amenés à disparaître par embroussaillage et fermeture.*

*Le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie protège et gère une partie de ces milieux par le biais d'acquisition (le Mont des Vaux à Cessières), de location (le Mont Florentin à Berneuil-en-Bray) ou de convention avec des propriétaires privés (le Bois de la Morrière à Plailly) ou les collectivités (Vallées de Villers-sous-Ailly et Bouchon). Deux sites font l'objet d'une protection en réserve, les Landes de Versigny, réserve naturelle et les pelouses calcicoles de la Côte Sainte-Hélène, réserve naturelle volontaire.*

*Toutes les pelouses sèches du territoire picard ont été éligibles au titre d'une mesure agri-environnementale qui vise à les maintenir par un pâturage extensif ou à reconquérir celles abandonnées.*

## Le Vexin-Thelle

*Le Vexin-Thelle est un ensemble de plateaux calcaires séparés par une cuesta boisée et ponctués par de courtes vallées, excepté la Troesne qui en est l'axe structurant majeur. Le patrimoine bâti est caractérisé par un habitat traditionnel groupé au pied des buttes et dans les vallées et de couleur grise (pierre de pays locale). Les espaces naturels sont relativement bien préservés et protégés (site inscrit du Vexin, site classé des buttes de Rosne). L'activité agricole est orientée vers de grandes cultures intensives.*

*La proximité de l'Île-de-France fait peser sur le territoire des pressions liées à la périurbanisation, renforcées par la forte protection sur le Vexin-Val d'Oise (PNR Vexin Val-d'Oise). C'est pourquoi de nombreuses communes se sont mobilisées et regroupées pour réaliser un schéma directeur afin de préserver et mettre en valeur les atouts de ce territoire.*

## Le Laonnois

*Le Laonnois est une région qui se situe au carrefour de trois entités : la plaine picarde au nord, largement déboisée et vouée aux grandes cultures, les coteaux de la cuesta de l'Île-de-France au sud interrompue par la Vallée de l'Ailette et des surfaces boisées à l'ouest de Laon, notamment la forêt domaniale de Saint-Gobain. Ce territoire offre un caractère rural relativement bien conservé qui mérite d'être préservé et valorisé. Le riche patrimoine culturel et historique de Laon et de ses alentours participe également à son attractivité (projet de classement du site du Chemin des Dames).*

# [ Eau ]

**Liens avec les autres thèmes :** milieux naturels et biodiversité, paysages (vallées, cours d'eau), risques (pollutions, inondations)

Le réseau hydrographique de Picardie est principalement composé du bassin versant de l'Oise (et de ses affluents Aisne et Serre notamment), du bassin de la Somme ainsi que des demi-bassins de la Bresle et de l'Authie, en limite avec la Seine-Maritime pour la première et le Pas-de-Calais pour la seconde. La région présente en outre un important réseau de canaux, plus particulièrement dans le Département de l'Aisne.

Les eaux souterraines sont localisées pour le nord de la Picardie, dans le puissant aquifère de la craie (secondaire) et pour le sud dans les nappes du tertiaire. La structure géologique du sous-sol conduit à des interrelations fortes entre les eaux souterraines, les rivières et les zones humides.

En 1996, les prélèvements en eau, tous usages confondus, représentent environ **393 millions de m<sup>3</sup>** (environ 52 % à usage domestique, 43 % pour l'industrie et 5 % pour l'agriculture). On constate **une augmentation d'environ 10 millions de m<sup>3</sup> entre 1993 et 1996** notamment due à une meilleure comptabilisation des usages industriels et agricoles mais aussi à une augmentation importante dans le secteur agricole (quasi doublement entre ces deux années).

## Les eaux souterraines

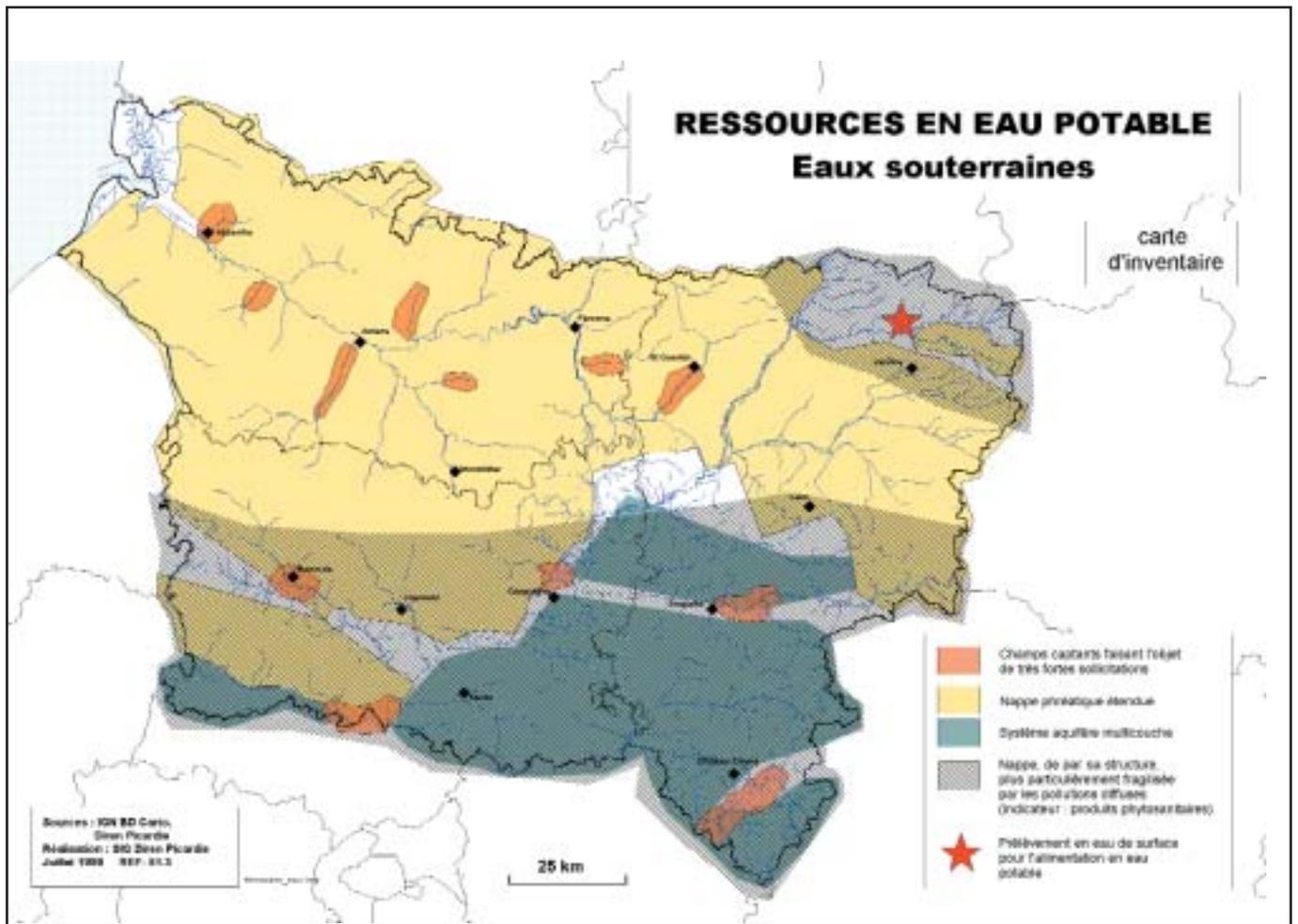
### Etat de la ressource et pressions

Les eaux souterraines fournissent **95 % de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable de la région**. Elles sont **essentiellement localisées dans l'aquifère de la craie** sous la quasi-totalité de la Picardie, sauf en Thiérache qui repose directement sur le socle primaire et le sud-est de la région qui s'appuie sur des nappes superposées de plus faible puissance. L'aquifère de la craie est **très productif** notamment au droit des vallées, mais **fragile** car faiblement recouvert en de nombreux secteurs.

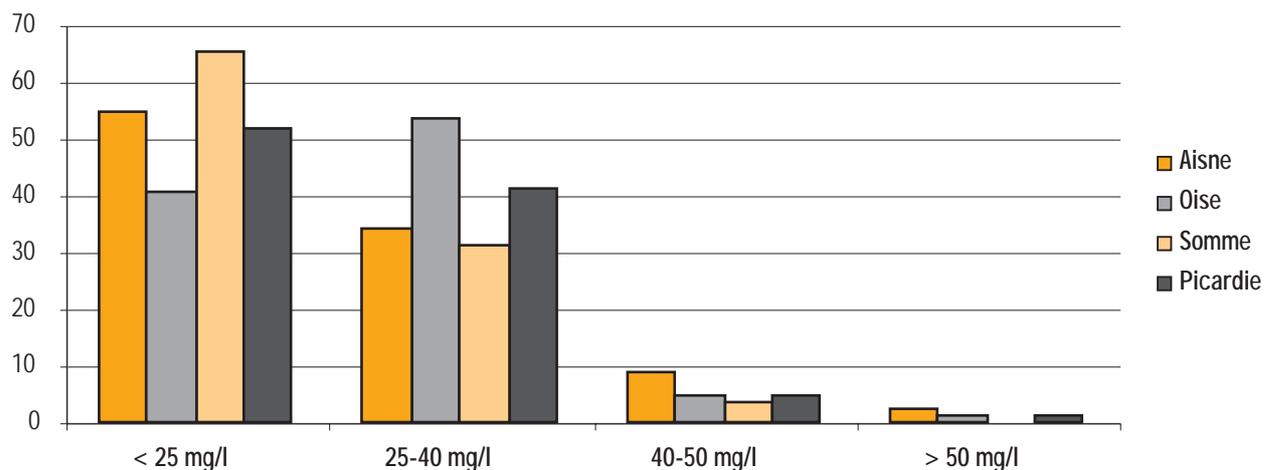
Malgré l'abondance de la ressource, des **conflits d'usage** se produisent ponctuellement, notamment face à la demande croissante pour l'irrigation (environ 35 000 ha irrigués principalement dans le Ponthieu, le Santerre, le Vermandois, le Plateau Picard, le Laonnois pour les cultures maraîchères), les prélèvements agricoles pouvant aller jusqu'à 20 % des prélèvements en été. En Plaine Maritime la forte demande estivale liée au développement touristique engendre des risques de mélange eaux salées / eaux souterraines.

**Sans présenter aujourd'hui une mauvaise qualité, les eaux souterraines sont caractérisées par une évolution préoccupante des teneurs en nitrates et produits phytosanitaires**, sous l'effet notamment de l'agriculture : nitrates des cultures plus spécialement au niveau du Plateau Picard, du Laonnois et du Vermandois mais également apports azotés issus de l'élevage (Thiérache et Pays de Bray). On retrouve des produits phytosanitaires (et sous-produits) notamment herbicides de manière diffuse sur l'ensemble de la région imputables aux activités agricoles (dans une moindre mesure l'entretien des abords des infrastructures et des jardins privés contribue aussi aux apports en produits phytosanitaires - des actions visant à réduire ces pollutions sont menées pour la voirie départementale dans l'Aisne). Le sud de la région, appuyé sur les confins de la nappe de la craie et les nappes du tertiaire, est plus fortement concerné.

Aux pollutions "agricoles" s'ajoutent ponctuellement **les pollutions d'origine industrielle**, par exemple dans le Vimeu où des rejets toxiques de certaines industries (ateliers de traitement de surface) s'effectuaient jusqu'à un passé récent directement dans les nappes.



% de population concernée par classe de teneur en nitrates (données DDASS 1999)



Environ la moitié de la population de la région reçoit une eau dont la concentration en nitrates est comprise entre 25 et 50 mg/l avec de fortes disparités entre les départements (43 % de la population pour l'Aisne, 58,4 % pour l'Oise et 34,8 % pour la Somme) avec une évolution globalement défavorable. Par ailleurs, 14,5 % des captages sont fréquemment contaminés au-delà de 0,1 µg/l par l'atrazine ou la simazine. Les Départements de l'Oise et de l'Aisne sont les plus touchés.

Afin d'obtenir une vision plus globale de la qualité de la ressource, un suivi "patrimonial" de la qualité des nappes est en cours de mise en place depuis quelques années avec les deux agences de l'eau. Des réseaux complémentaires sont également mis en place par les départements.

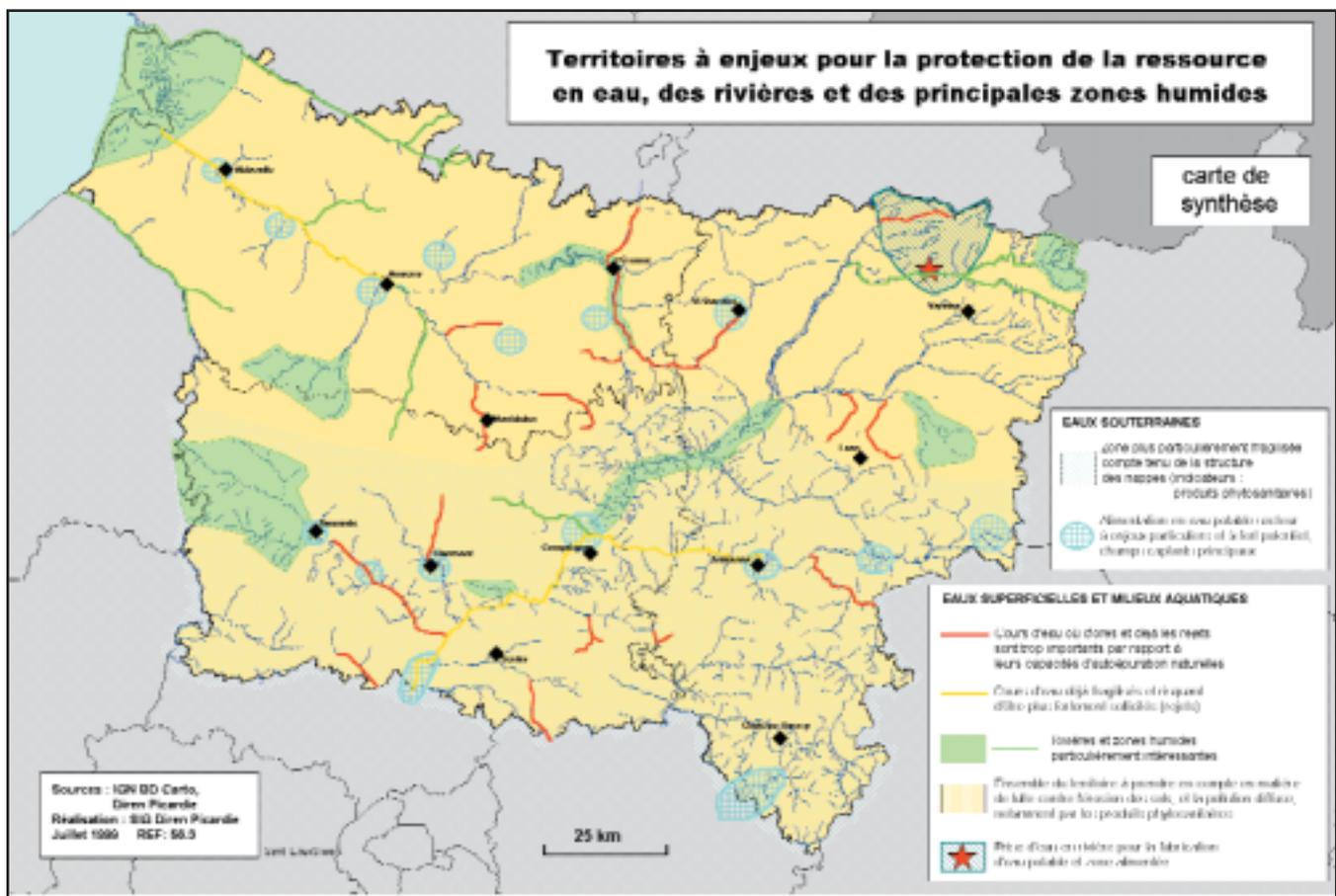
# Mesures de protection et gestion de la ressource

La totalité des Départements de l'Aisne et de l'Oise est classée en zone vulnérable au titre de la Directive "Nitrates" (91/676) ainsi qu'une partie du Département de la Somme (62 communes en Haute-Somme et Plaine Maritime). Certaines zones qui constituent des bassins d'alimentation des champs captants (actuels ou potentiels) sont à protéger prioritairement, c'est notamment le bassin Artois-Picardie, l'ensemble formé par la Luce, l'Avre et la Noye, la Selle, l'Ancre et l'Hallue, la Somme amont et la Cologne, les secteurs de Saint-Quentin et Château-Thierry... Dans la Somme, une étude est engagée pour affiner la connaissance des zones présentant un fort potentiel pour la mobilisation future des ressources en eau potable.

Des opérations de réduction des pollutions d'origine agricole sont engagées en Région Picardie, avec des ampleurs variables et des résultats difficilement appréciables. Toutefois l'impact de ces mesures sur l'amélioration de la ressource n'est pas sensible aujourd'hui.

Des opérations Fertimieux concernent les collines et les vallées du Laonnois (40 exploitations sur 21 communes pour une surface de 5 300 ha) et la Vallée de l'Hallue dans la Somme.

Les mesures agri-environnementales à "vocation protection des eaux" mises en œuvre en Picardie ont connu jusqu'à présent un succès limité du fait notamment du montage des opérations (cahiers des charges complexes et rigoureux, absence de structure d'animation...) et de la difficulté à apprécier les résultats sur la qualité des eaux qui se manifestent à long terme. Elles seront reconduites dans le cadre des Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) en cours de mise en place.



## Mesures agri-environnementales à vocation protection des eaux

(CNASEA bilan fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 1999 + bilan 1999)

| Désignation des opérations                 | Surface éligible   | Surface souscriptions reçues |
|--|--|------------------------------|
| Réduction d'intrants                       | 31 000 ha : collines du Laonnois, ru de l'Herbeval, Vallée de l'Hallue | 5 923 ha                     |
| Diminution de la charge de cheptel         |  | 304 ha                       |
| Reconversion de terres arables en herbages | Zones prioritaires Aisne ou Somme définies par DDAF                    | 142 ha                       |
| OGAF article 19                            |  | 3 122 ha                     |
| APR fermes de référence                    |  | 2 004 ha                     |
| Conversion agriculture biologique          | Picardie   | 910 ha                       |

Dans la Somme, ces mesures sont renforcées par un partenariat entre le Conseil Général et la profession agricole (ainsi que l'association départementale des Maires, les grandes industries...), la "charte agriculture et environnement" signée en 1997 qui définit des engagements dans 3 grands domaines : la protection de l'eau, le recyclage agricole des effluents organiques, la mise en valeur et l'entretien de l'espace rural. Un comité pour l'animation, un "label Somme", un bulletin d'information... contribuent à dynamiser les actions et sensibiliser la profession. Un tableau de bord destiné à suivre l'évolution des pratiques est en cours de mise en place.

Le Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA), qui porte sur la mise aux normes des bâtiments d'élevage et une meilleure gestion des épandages est engagé depuis 1995. Le rythme de réalisation des études s'accélère mais la réalisation des travaux se fait plus lentement et reste à engager pour de très nombreux élevages, après définition des zones prioritaires d'intervention.

Les procédures de protection de captages d'alimentation en eau potable, ne sont pas engagées de manière comparable dans les 3 départements. Elles sont bien avancées dans l'Oise (80 % des captages sont protégés), la situation est moins bonne dans la Somme et l'Aisne (respectivement 50 % et 30 %) (mais toutefois supérieure à la moyenne française). L'applicabilité et l'efficacité des mesures de protection restent toutefois à améliorer.

### Etat des protections de captages fin 1999 (données DDASS)

|  | Aisne | Oise | Somme | Picardie   |
|--|-------|------|-------|------------|
| Nombre de captages AEP exploités             | 416   | 332  | 264   | 1 012      |
| Nombre de captages naturellement protégés    | 0     | 7    | 0     | 7          |
| Nombre de captages sans protection envisagée | 54    | 10   | 33    | 97 (10 %)  |
| Nombre de captages protégés                  | 128   | 268  | 130   | 526 (52 %) |
| Nombre de captages avec procédure en cours   | 108   | 22   | 96    | 226 (22 %) |
| Nombre de captages à protéger                | 126   | 25   | 5     | 156 (15 %) |

Un certain nombre de captages ont été abandonnés ou le seront prochainement en raison des menaces de pollution, de leur sensibilité à la sécheresse ou du fait qu'ils sont difficilement protégeables (une trentaine de captages ainsi concernée dans la Somme).

Le nombre important de captages de la région rend plus difficile la mise en œuvre des procédures. De plus, de nombreuses petites communes rurales ne disposent que d'une seule source d'alimentation possible (80 % des communes dans l'Aisne), leur **sécurité d'alimentation en eau potable** n'est pas assurée en cas de pollution. Un schéma départemental de production et de distribution de l'eau a été élaboré en 1996 pour la Somme, avec pour objectif d'améliorer et de fiabiliser la distribution de l'eau potable, tant sur le plan qualitatif que quantitatif. L'essentiel des préconisations de ce schéma a été mis en œuvre et il sera révisé dans les années à venir. L'élaboration d'un tel schéma est prévue dans l'Aisne et mériterait également d'être initiée dans l'Oise.

## Les eaux superficielles

### Etat de la ressource et pressions

Les cours d'eau de Picardie appartiennent à deux grands bassins : Seine-Normandie et Artois-Picardie ; les principales rivières sont respectivement, d'une part l'Oise et ses affluents, l'Aisne, la Serre, la Marne et d'autre part, la Somme, l'Authie et la Bresle en limite des deux.

La qualité des cours d'eau est suivie par les agences de l'eau et la DIREN dans le cadre du Réseau National de Bassin (66 points de mesure) ; les Conseils Généraux y participent également par le biais des réseaux complémentaires. La majorité du linéaire des cours d'eau est de qualité moyenne (2). Certains cours d'eau voient leur qualité s'améliorer (par exemple l'Authie, la Bresle, le Thérain et l'Esches), toutefois de nombreux secteurs restent depuis plusieurs années de qualité mauvaise à très mauvaise en raison de rejets industriels et urbains par exemple la Somme depuis l'aval de Saint-Quentin jusqu'à Bray, la Souche en amont de Sissonne, la Luce...

Des objectifs de qualité ont été fixés pour les principaux cours d'eau de Picardie, ils apparaissent relativement peu ambitieux notamment pour les grands cours d'eau comme la Somme (2), l'Oise (1B/2) et l'Aisne (2/3).

La **qualité biologique des cours d'eau** fait également l'objet d'un suivi, elle est évaluée en tenant compte de l'état global des cours d'eau (berges, lit, faune) mais également des capacités d'autoépuration des cours d'eau. Dans la majorité des cas, pour les cours d'eau fortement pollués, les faibles débits n'offrent pas des capacités d'autoépuration suffisantes par rapport aux quantités de flux polluants reçues, par exemple la Vesle, le Thérain en aval de Beauvais, l'Avre en aval de Moreuil et la Luce.

A noter que l'application d'ici quelques années du nouveau Système d'Evaluation de la Qualité des eaux (SEQ-Eau) qui devrait se substituer au système actuel de classification des rivières, prendra en compte les paramètres physico-chimiques de la qualité de l'eau mais aussi les bio-indicateurs de dégradation du milieu naturel. Il renverra ainsi une image plus complète mais de ce fait plus sévère de l'état des cours d'eau.

**Les prélèvements en eaux superficielles** concernent essentiellement l'industrie (environ 90 000 m<sup>3</sup>/an). Un seul prélèvement pour l'alimentation en eau potable existe, sur l'Oise amont à Englancourt en Thiérache (alimentant une trentaine de communes du nord de l'Aisne et quelques communes du Département du Nord). La protection de ce captage est en cours.

**Les activités liées aux cours d'eau, canaux et à leurs abords sont nombreuses et variées**, activités de loisirs (pêche, navigation notamment sur les canaux, canoë-kayak, promenade pédestre...) et activités économiques (navigation, extraction de granulats, barrages hydroélectriques), pouvant générer localement des conflits (pêche/barrage, écosystèmes aquatiques/extraction granulats...) et faire peser sur certains secteurs un ensemble important de pressions notamment dans les vallées de l'Oise et de l'Aisne. (cf. aussi chapitres "Milieux naturels" et "Paysages").

Les voies navigables représentent un linéaire d'environ 700 km principalement répartis à l'est de la région selon un axe nord-sud : l'Oise et le Canal du Nord supportent les trois quarts de l'activité fluviale (8 000 t/j), le Canal de Saint-Quentin, le Canal de l'Aisne (liaison vers Reims). Le trafic nord-sud reste largement conditionné par le faible gabarit du Canal du Nord et du Canal de Saint-Quentin qui n'autorise que le passage de péniches de capacité inférieure à 300 t. A l'image des tendances nationales, on constate une diminution importante du transport fluvial au profit du transport routier.

**Les cours d'eau de Picardie présentent un intérêt majeur pour la pêche, les deux tiers sont classés en première catégorie piscicole.** La Picardie compte environ 75 000 pêcheurs pour 218 sociétés de pêche, nombreuses notamment dans l'Aisne, et qui pour certaines participent à des mesures de préservation des écosystèmes (création de passes à poissons, limitation de la taille des prises, réutilisation des plans d'eau des carrières...). Des programmes de restauration en faveur des migrateurs sont par ailleurs mis en place sur la Somme (plan "anguilles"), l'Authie et la Bresle (plan "salmonidés") (cf. aussi ci-après paragraphe "Entretien et gestion des cours d'eau").

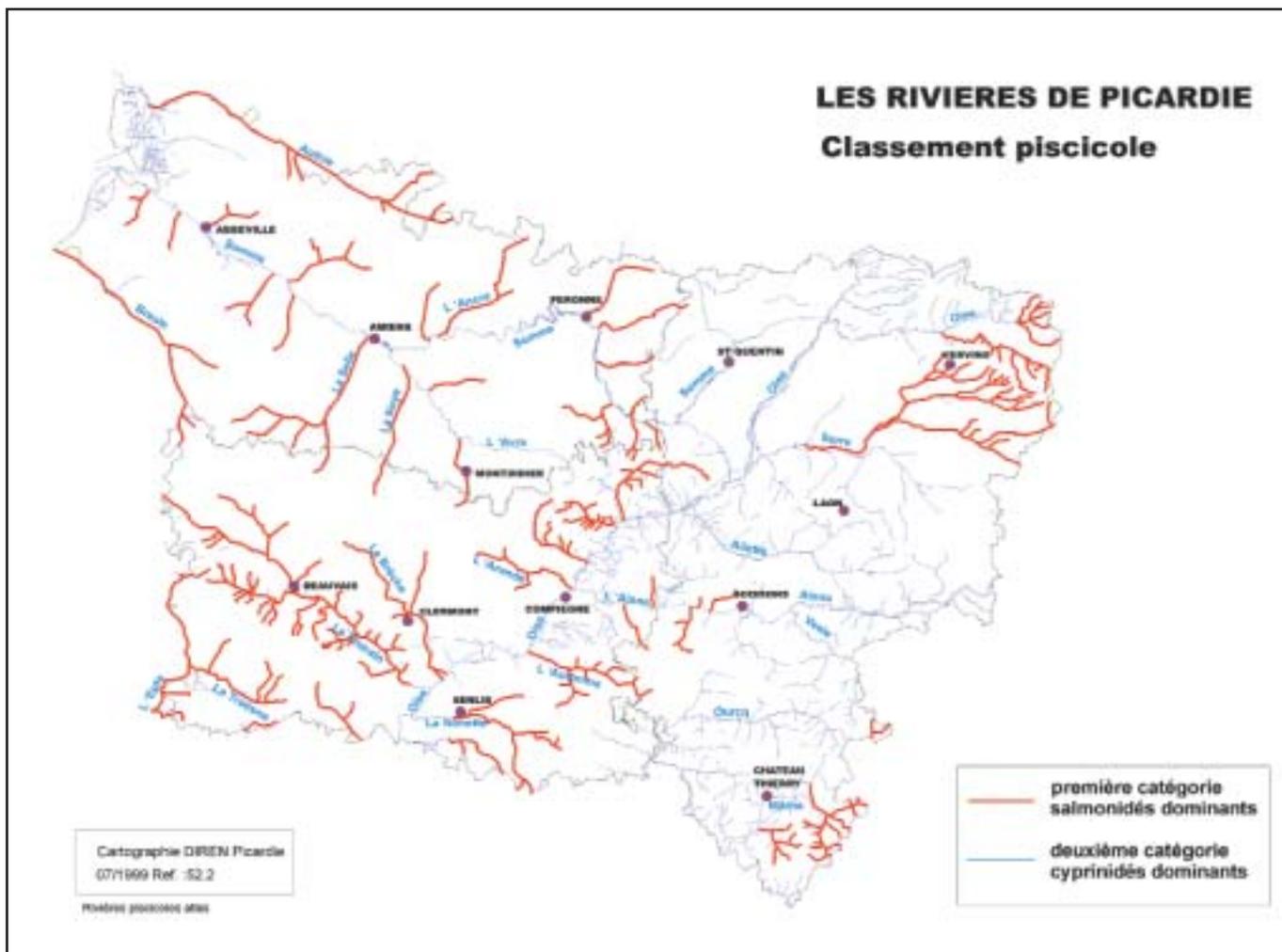
## Catégories piscicoles des cours d'eau de Picardie (par département)

Source MISE

|          | Cours d'eau de 1 <sup>ère</sup> catégorie | Cours d'eau de 2 <sup>ème</sup> catégorie |
|----------|---|---|
| Aisne    | 2 750 km                                  | 1 750 km                                  |
| Oise     | 1 380 km                                  | 464 km                                    |
| Somme*   | 470 km                                    | 280 km                                    |
| Picardie | 4 600 km                                  | 2 494 km                                  |

\* le chevelu de petits cours d'eau, courses ou canaux n'a pas été pris en compte dans ce département

Les 3 départements sont couverts par des schémas de vocation piscicole (1990, 1991 et 1992 respectivement pour la Somme, l'Oise et l'Aisne) définissant en fonction des cours d'eau les catégories piscicoles. Afin d'assurer une gestion durable des écosystèmes aquatiques au regard de l'activité pêche et dans le prolongement de ce schéma, le Département de l'Aisne a élaboré un plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion piscicole (1998). Il est prévu d'en réaliser un pour le Département de la Somme.



*La quantité de pollution produite à l'échelle de la Picardie est estimée à environ 2,3 millions d'équivalent-habitant (en matières oxydables et hors pollution diffuse) dont 60 % des flux sont traités en station d'épuration. Le taux de dépollution globale dépasse légèrement 50 % (ce qui est équivalent à la moyenne nationale). On estime à environ 1,4 million d'EH la pollution rejetée directement dans les milieux. Malgré des efforts importants, les rejets des collectivités et des industries sont encore préjudiciables à la qualité des milieux notamment concernant la Somme, l'Oise, l'Aisne, la Bresle, la Luce... Les stations d'épuration sont nombreuses, de petites tailles et dispersées sur le territoire pouvant représenter des foyers de pollution. Le taux de raccordement des habitations à un réseau collectif (quand il y en a un) est en moyenne d'environ 75 %. Boues de STEP, (cf. chapitre "Déchets").*

### Situation en matière d'assainissement (données Conseils Généraux Somme et Aisne)

|                                      | Aisne   | Oise  | Somme   |
|--------------------------------------|---|---|---|
| Quantité de pollution produite en EQ |   | 582 000   |   |
| Etat de l'assainissement             | 69 STEP (~550 000 EH) 17,6 % des communes (quasiment toutes celles de plus de 1 000 hab) et 87,5 % de la population | 142 STEP (~953 000 EH) 36 % des communes et 76 % de la population | 96 STEP (~700 000 EH) 20 % des communes (quasiment toutes celles de plus de 1 000 hab) et 70 % de la population |
| Efficacité de l'assainissement       | Taux de collecte 60 % rendement 70 %  | Taux de collecte 70 % rendement supérieur à 90 %                  |   |
| Schéma directeur d'assainissement    | Réalisé pour environ 2/3 des communes   |   | Réalisé pour plus de la moitié des communes   |

*De nombreux cours d'eau de Picardie sont sensibles à l'eutrophisation, c'est notamment la Somme (en aval), l'Oise, la Serre, l'Ailette, l'Aisne dans leur partie amont. Afin de limiter les rejets, la plupart de ces cours d'eau ainsi que leurs principaux affluents ont été classés en zones sensibles au titre de la Directive "Eaux résiduaires urbaines" (21 mai 1991), les eaux de la mer, les fleuves côtiers, la Somme entre Bray et Amiens et ses affluents (excepté Selle), l'Oise en amont d'Alaincourt, l'Aisne en amont de la confluence avec la Vesle, la Serre en amont de Mesbrecourt-Richecourt et l'Ailette en amont de Lisy.*

Environ 30 % des agglomérations de plus de 10 000 équivalent-habitant et se situant dans les zones sensibles, ont réalisé la mise aux normes de leur station d'épuration (conformément à la Directive "Eaux résiduaires urbaines" / échéance 31/12/98) ; toutes seront en conformité d'ici 2001. Un retard d'environ 2 ans sera enregistré pour l'échéance du 31/12/2000 concernant la mise en conformité pour les agglomérations de plus de 15 000 habitants qui ne sont pas en zone sensible.

*Le développement de l'assainissement non collectif constitue un enjeu important en Picardie compte tenu du caractère rural de la région. La réalisation des schémas directeurs d'assainissement est bien engagée, mais l'essentiel des installations existantes est à réhabiliter et l'obligation de contrôle par les collectivités est difficile à mettre en place. A noter que dans la Somme deux collectivités ont mis en place un service public de l'assainissement autonome (SIVOM du Canton de Poix et Communauté de Communes du Santerre).*

### Nombre d'établissements soumis à autosurveillance "eau" et redevance en 1997

|                                 | Aisne | Oise | Somme | Picardie |
|---------------------------------|-------|------|-------|----------|
| Soumis à autosurveillance "eau" | 56    | 76   | 89    | 221      |
| Soumis à redevance annuelle     | 93    | 160  | 105   | 358      |

61 % des rejets d'azote (NTK) sont le fait de 4 établissements (LA ROCHETTE dans l'Aisne, ELF-ATOCHEM, FRANCOLOR PIGMENTS et CLARIANT dans l'Oise) et 12 établissements rejettent 59 % de la DCO comptabilisée. Le Canal de Saint-Quentin et la Somme (Somme amont et Haute-Somme) présentent des sédiments fortement chargés en métaux lourds qui témoignent d'apports exogènes (rejets, ruissellement pluvial sur zones urbaines et industrielles). La Bresle a plusieurs fois subi des pollutions accidentelles au fluorure d'ammonium.

*Sans pour autant qu'il soit facile de les caractériser et de les quantifier précisément, les impacts de l'agriculture sur les eaux superficielles sont de différentes natures : il s'agit principalement des pollutions diffuses (engrais, produits phytosanitaires, lisiers), et des modifications des pratiques culturales conduisant à l'érosion des sols et à des apports de matière en suspension (cf. chapitres "Risques" et "Sols").*

## Entretien et gestion des cours d'eau

*La majorité des cours d'eau de Picardie est non domaniale, l'entretien est alors de la responsabilité des propriétaires riverains, collectivités ou particuliers. De nombreuses structures interviennent à différents niveaux dans l'entretien et la gestion des cours d'eau en Picardie (association syndicale, syndicat intercommunal, Conseils Généraux, institutions interdépartementales...), parmi lesquelles certaines sont très actives. On peut citer par exemple, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin de l'Oise-Amont (SIABOA) qui a participé au contrat de rivière Oise-Amont, le Syndicat de la Vallée des Anguillères qui met en œuvre les actions du contrat de rivière Haute-Somme... L'Entente Interdépartementale Oise-Aisne mise en place pour la lutte contre les inondations sur l'Oise et l'Aisne (cf. chapitre "Risques") aide les actions d'entretien et restauration des rivières. Une entente existe également pour la Marne. Des institutions interdépartementales ont été créées, d'une part avec le Pas-de-Calais, d'autre part avec la Seine-Maritime, pour la gestion et la valorisation de l'Authie et de la Bresle...*

*Toutefois l'entretien des cours d'eau, qui se limite le plus souvent au simple entretien du lit et des berges, est encore pénalisé par un manque de globalité et de cohérence des actions conduites, une prise en compte insuffisante de la qualité des écosystèmes dans les interventions, l'absence de réflexion à l'échelle des bassins versants, voire l'absence de maître d'ouvrage. A l'image des tendances nationales, les aides de l'Etat allouées aux propriétaires pour réaliser des "plans simples de gestion" ont peu de succès en Picardie, un seul en cours d'élaboration sur la Noye (Département de la Somme) qui ne parvient pas à la phase opérationnelle.*

## Bilan de l'organisation pour la gestion des cours d'eau (par département)

(source MISE 02 et 60 - Tableau de bord du Conseil Général de la Somme)

|  | Aisne | Oise  | Somme | Picardie |
|--|-------|-------|-------|----------|
| Linéaire total de cours d'eau (km)*                      | 4 500 | 1 840 | 1 012 | 7 352    |
| Part du linéaire géré par :                              |       |       |       |          |
| - une association syndicale de propriétaires riverains   | 8 %   | 2 %   | 45 %  | 18,33 %  |
| - un syndicat intercommunal                              | 46 %  | 80 %  | 20 %  | 48,66 %  |
| - l'Etat (réseau domanial)                               | 5 %   | 8 %   | 12 %  | 8,33 %   |
| Part du linéaire non couvert par une structure syndicale | 41 %  | 10 %  | 23 %  | 24,66 %  |

\* susceptible de variation en fonction du niveau des nappes

Face à ces difficultés, les départements ont mis en place un certain nombre de moyens d'intervention : soutien financier aux actions d'entretien, création de structures d'assistance technique à l'entretien des rivières dans l'Oise et la Somme... Des chantiers de restauration et d'entretien écologiques ont par ailleurs été mis en œuvre sur plusieurs cours d'eau dans la Somme (avec l'agence de l'eau, le CPIE Vallée de Somme, des associations) (355 km entretenus ou réhabilités et 28 personnes employées en 1998) ; les emplois d'agents d'entretien ainsi créés restent toutefois souvent précaires par manque de moyens financiers des structures existantes. La création envisagée "d'unités rivières" regroupant plusieurs cours d'eau devrait contribuer à conforter ces structures. Dans l'Oise, certains syndicats se sont dotés de moyens humains pour mettre en œuvre des techniques douces d'entretien (Automne, Nonette et Esches notamment).

Même si elles restent encore peu développées, des démarches de gestion plus globale à l'échelle des bassins versants se mettent progressivement en place : deux SAGE (Automne et Nonette) sont en cours d'élaboration (Commission Locale de l'Eau constituée), cinq devraient démarrer prochainement (Authie, Avre, Bresle, Brèche et Oise-Aronde), une réflexion lancée concernant le Thérain, deux contrats de rivière ont été créés en 1993 sur la Haute-Somme et l'Oise Amont.

Des réflexions globales sont par ailleurs engagées à l'échelle de certains bassins versants, c'est le cas notamment pour l'Aisne-Oise Amont (environ 200 communes), le Marquenterre, le bassin versant de la Vimeuse.

## Les eaux littorales

Les eaux littorales font l'objet d'une surveillance accrue (7 réseaux gérés par la DDASS, la DDE, la DIREN, l'IFREMER, l'agence de l'eau Artois Picardie ou le Conseil Général de la Somme) permettant de suivre la qualité des eaux sur le long terme et d'en observer les évolutions. La situation s'est très nettement améliorée ces dernières années du fait de la mise en place de systèmes d'épuration et d'amélioration des réseaux d'assainissement dans les villes. En 1999, toutes les plages sauf celle de Saint-Valery, sont de qualité bonne à acceptable pour la baignade. En 1998 les zones de production de coquillages sont classées en catégorie B (élevage et pêche professionnelle autorisés, purification obligatoire), pêche de loisir tolérée sous conditions, sauf le Crotoy en C (élevage interdit, pêche professionnelle possible). Des pollutions sont toutefois encore observées chaque année (avec des conséquences en terme de qualité des eaux de baignade, pour la qualité bactériologique des zones de production de coquillages et de contaminations algales) ce qui indique une certaine fragilité de la situation et la nécessité de poursuivre les efforts d'assainissement entrepris ; la mise en service de la nouvelle station d'épuration d'Abbeville devrait y contribuer.

La Baie de Somme qui couvre une superficie d'environ 70 km<sup>2</sup>, connaît depuis longtemps un problème majeur d'ensablement (apport de sédiments notamment sur la rive sud dont une fine couche reste piégée à chaque marée par un tapis algair qui s'y développe) qui induit une **diminution importante de la surface marine** de la baie avec des impacts sur les milieux : modification de l'écosystème (habitats et espèces), diminution des surfaces favorables aux coquillages (pêche professionnelle), rehaussement des chenaux (difficulté pour les bateaux d'accéder aux ports)...

# Qualité de l'eau et santé

Les eaux destinées à la consommation humaine proviennent pour 95 % des eaux souterraines et notamment de la nappe de la craie, aquifère très productive mais fragile. Sa qualité conditionne les moyens de traitement mis en œuvre, pour 60 % des unités de distribution, l'eau subit une simple désinfection (40 % ne subissent pas de traitement) avec parfois une déferrisation (exploitation de nappes alluviales), voire un traitement plus complexe (captage de surface d'Englancourt).

De 1994 à 1996, environ 100 000 personnes soit 5,5 % de la population régionale, ont reçu une eau avec des contaminations microbiologiques passagères plus ou moins fréquentes notamment dans l'Aisne et l'Oise.

Nitrates, pesticides, (cf. paragraphe "Eaux souterraines").

Le recensement des tuyaux d'alimentation en eau potable en plomb n'est engagé dans aucun des départements.



## Les orientations et objectifs de référence en matière d'eau

### Orientations et objectifs européens et nationaux

- La Directive "Eaux Résiduaires Urbaines" (ERU) du 21 mai 1991 est traduite en droit français essentiellement par la loi sur l'eau et le décret 94-469 du 3 juin 1994, elle prévoit la mise en conformité des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées d'origine domestique ou agroalimentaire en trois étapes échelonnées entre le 31/12/1998, le 31/12/2000 et le 31/12/2005 en fonction de la taille des agglomérations et leur appartenance ou non à une "zone sensible".
- La Directive "Nitrates" du 12 décembre 1991 est traduite en droit français par les décrets du 27 août 1993 et du 4 mars 1996, elle prévoit la mise en place d'un code de bonnes pratiques agricoles et de programmes d'actions rendus obligatoires dans les "zones vulnérables" destinés à réduire les émissions de pollution due à l'activité agricole.
- La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 fixe les principes et les règles d'une gestion équilibrée de la ressource en eau. Elle renforce la police de l'eau en rénovant le régime d'autorisation et de déclaration des activités et installations ayant un effet significatif sur le milieu aquatique.
- Le Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA) de décembre 1993 vise à lutter contre les pollutions des élevages de plus de 75 Unités Gros Bétail (UGB) selon un calendrier échelonné jusqu'en 2002. En dessous du seuil de 70 UGB, des opérations coordonnées sont encouragées. Ce programme est en cours de modification notamment pour définir des zones prioritaires de maîtrise de pollution.

## Orientations et objectifs locaux

- Les arrêtés préfectoraux des objectifs de qualité des cours d'eau

- Les SDAGE Artois-Picardie et Seine-Normandie :

| SDAGE Artois-Picardie (20/12/96)<br>(Somme, Nord de l'Aisne)  | SDAGE Seine-Normandie (20/09/96)<br>(Oise, Aisne partiellement)   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantir l'alimentation en eau potable</li> <li>• Protéger les champs captants</li> <li>• Gérer l'exploitation des ressources en eau souterraine</li> <li>• Trouver un accord avec les voisins belges sur la gestion de la nappe du carbonifère</li> <li>• Préserver les possibilités complémentaires d'utiliser l'eau de surface pour la potabiliser</li> <li>• Améliorer la qualité de l'eau des rivières</li> <li>• Préserver les belles rivières</li> <li>• Avoir des objectifs de qualité plus ambitieux à l'aval des grandes agglomérations</li> <li>• Intégrer l'eau dans la ville</li> <li>• Refuser l'objectif 3 à l'aval des grandes agglomérations</li> <li>• Avoir une action plus soutenue sur le raccordement à l'égout</li> <li>• Avoir une action efficace appropriée et durable sur les sédiments</li> <li>• Reconquérir le patrimoine écologique</li> <li>• Maîtriser l'érosion et le ruissellement</li> <li>• Maîtriser l'exploitation des granulats</li> <li>• Lutter contre l'eutrophisation</li> <li>• Retrouver la vocation à poissons migrateurs</li> <li>• Entretien des cours d'eau</li> <li>• Assurer la maîtrise des sols dans les zones humides</li> <li>• Valoriser le littoral</li> <li>• Aspect conchylicole</li> <li>• Aspect touristique</li> <li>• Maîtriser les usages de l'eau</li> <li>• Tenir compte des usages de l'eau</li> <li>• Assurer les loisirs liés à l'eau</li> <li>• Informer et sensibiliser</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion globale des milieux aquatiques et des vallées</li> <li>• Intégrer pleinement l'eau dans la conception des équipements structurants</li> <li>• Assurer la cohérence hydraulique de l'occupation des sols, limiter le ruissellement et l'érosion</li> <li>• Réduire l'incidence de l'extraction des granulats sur l'eau et les milieux aquatiques</li> <li>• Maîtriser les rejets polluants sur l'ensemble du bassin versant</li> <li>• Milieux aquatiques</li> <li>• Maintenir, restaurer et préserver les zones humides</li> <li>• Restaurer la fonctionnalité de la rivière et de ses annexes</li> <li>• Adapter l'entretien de la rivière à ses caractéristiques</li> <li>• Restaurer le patrimoine biologique</li> <li>• Gérer les ouvrages hydrauliques en préservant la vie aquatique</li> <li>• Assurer la protection biologique et physique du milieu littoral</li> <li>• Favoriser les loisirs aquatiques dans le respect des équilibres naturels</li> <li>• Mieux connaître, former et informer</li> <li>• Compléter et mettre à jour les inventaires</li> <li>• Améliorer les suivis</li> <li>• Développer et divulguer la connaissance scientifique</li> <li>• Former et informer l'ensemble des acteurs</li> <li>• Eaux superficielles</li> <li>• Objectifs d'amélioration de la qualité générale</li> <li>• Orientations pour la réduction des nutriments et toxiques</li> <li>• Mesures particulières nécessaires aux exigences de santé et salubrité publique</li> <li>• Perfectionnement des moyens de gestion</li> <li>• Eaux souterraines</li> <li>• Préserver ou restaurer la qualité générale de l'ensemble de la ressource</li> <li>• Agir prioritairement sur certains paramètres</li> <li>• Mener à terme et conforter les procédures de protection des captages</li> <li>• Prévenir les pollutions accidentelles</li> <li>• Préserver l'avenir</li> <li>• Préserver certaines ressources particulières</li> <li>• Améliorer la connaissance des eaux souterraines</li> <li>• Inondations</li> <li>• Protéger les personnes et les biens</li> <li>• Ne plus implanter dans les zones inondables des activités ou des constructions susceptibles de subir des dommages graves</li> <li>• Assurer une occupation du territoire qui permette la conservation des zones naturelles d'expansion des crues</li> <li>• Assurer la cohérence des actions de prévention et de protection contre les inondations à l'échelle du bassin versant</li> <li>• Etiages</li> <li>• Mise en œuvre d'une gestion équilibrée</li> <li>• Prévenir les risques de pénurie en privilégiant les solutions les mieux intégrées</li> <li>• Préparer la gestion de crise</li> </ul> |

- Les schémas de vocation piscicole existant dans les 3 départements

- Le plan départemental de gestion piscicole existant dans l'Aisne et en projet dans la Somme

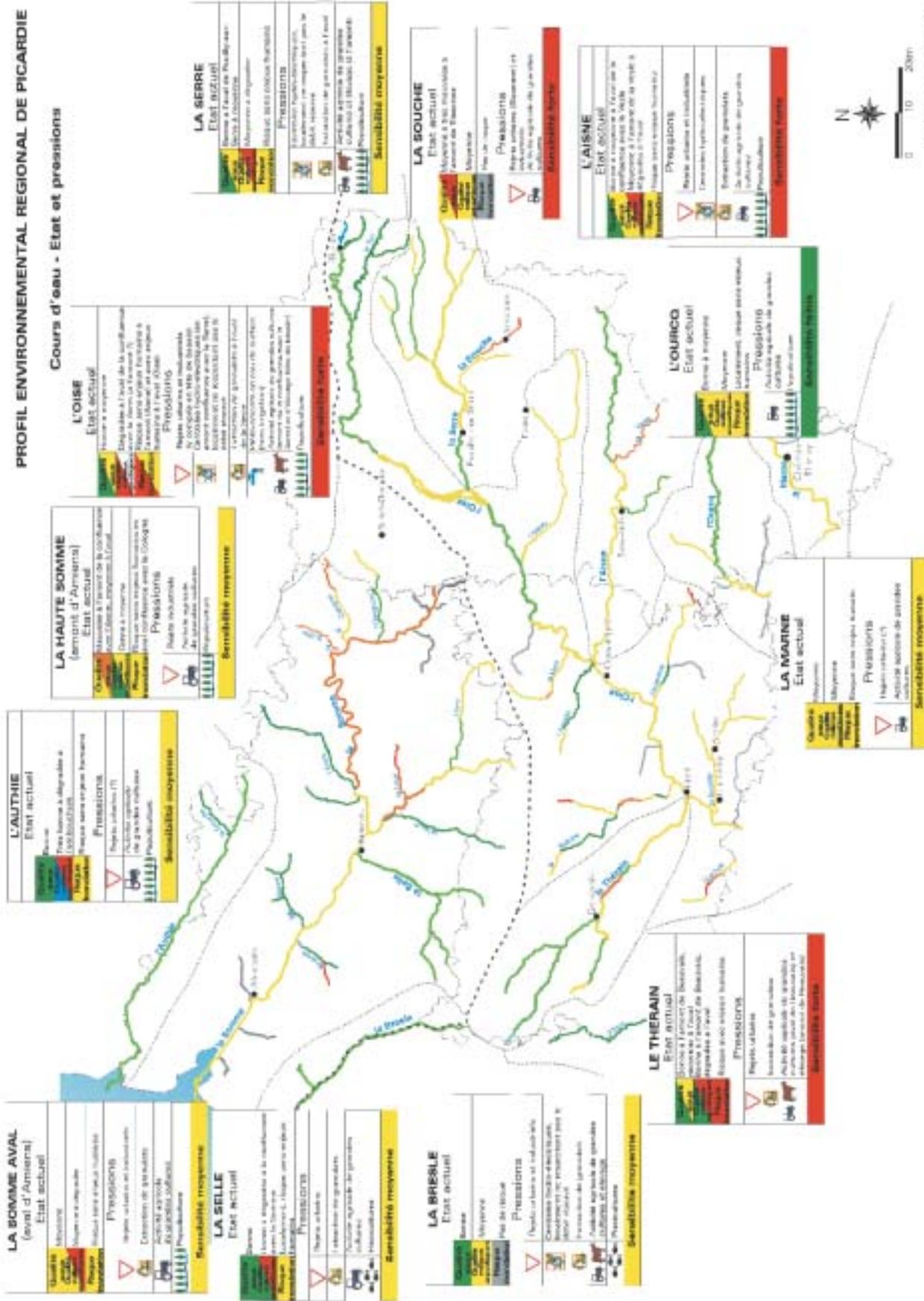
- Les chartes départementales d'environnement de la Somme (1999-2003) et de l'Aisne (1998-2003) définissent de nombreuses actions en termes de ressources en eau et milieux aquatiques :

Dans la Somme, actions des volets "renforcer la surveillance et la qualité des eaux souterraines, superficielles et littorales", "préserver la qualité de la ressource en eau souterraine et améliorer la sécurité de l'alimentation en eau potable des populations", "assurer la pérennité des milieux naturels aquatiques et mettre en valeur les richesses piscicoles", "poursuivre la reconquête de la qualité de nos eaux superficielles et de nos milieux aquatiques".

Dans l'Aisne, axe stratégique "mettre en place une gestion concertée permettant de protéger durablement la ressource en eau, en qualité et en quantité : améliorer la connaissance et la gestion de l'eau, prévenir et diminuer les pollutions de l'eau, pérenniser la qualité de l'eau potable".

PROFIL ENVIRONNEMENTAL REGIONAL DE PICARDIE

Cours d'eau - Etat et pressions



AGCE (environnement), mai 2001  
 N° 13 - 83 000 000  
 Scale: 1:500 000  
 of 10/10/2001

----- limite de bassin versant  
 - - - - - limite entre les 2 agences de bassin

# PROFIL ENVIRONNEMENTAL REGIONAL DE PICARDIE

## Cours d'eau - Etat et pressions - Légende

### LÉGENDE

### SOURCE DES DONNÉES

#### Qualité des eaux

-  très bonne (1A)
-  bonne (1B)
-  moyenne (2)
-  mauvaise (3)
-  très mauvaise (HC)

Schéma de Services Collectifs des Espaces Naturels et Ruraux (DIREN Picardie)

#### Qualité des milieux aquatiques

-  très bonne
-  bonne
-  moyenne
-  dégradée

#### SDAGE Artois-Picardie

Qualité hydrobiologique (1990) mesurée à partir de l'indice de polluosensibilité

#### SDAGE Seine-Normandie

Valeur écologique du cours d'eau établie à partir de la qualité de l'habitat et des caractéristiques physico-chimiques, hors problème de circulation du poisson

#### Risque inondation

-  risque avec enjeux humains
-  risque sans enjeu humain
-  pas de risque connu

Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement - Direction de la Prévention des Risques Majeurs

#### Pressions ayant un impact sur le milieu

-  rejets urbains ou industriels
-  usine hydro-électrique à effets perturbateurs sur le milieu, présentant des obstacles infranchissables pour les poissons
-  extraction de matériaux
-  prélèvement industriel et AEP
-  Grandes cultures
-  Elevage
-  Populculture
-  Piscicultures

#### SDAGE Artois-Picardie

Donnée AEP et Ind. 1992

#### SDAGE Seine-Normandie

Données AEP : 1993

Données 1995

Données 1992

Données 1992

D'après RGA 1988

D'après RGA 1988

Données 1995

#### Sensibilité

-  faible
-  moyenne
-  forte

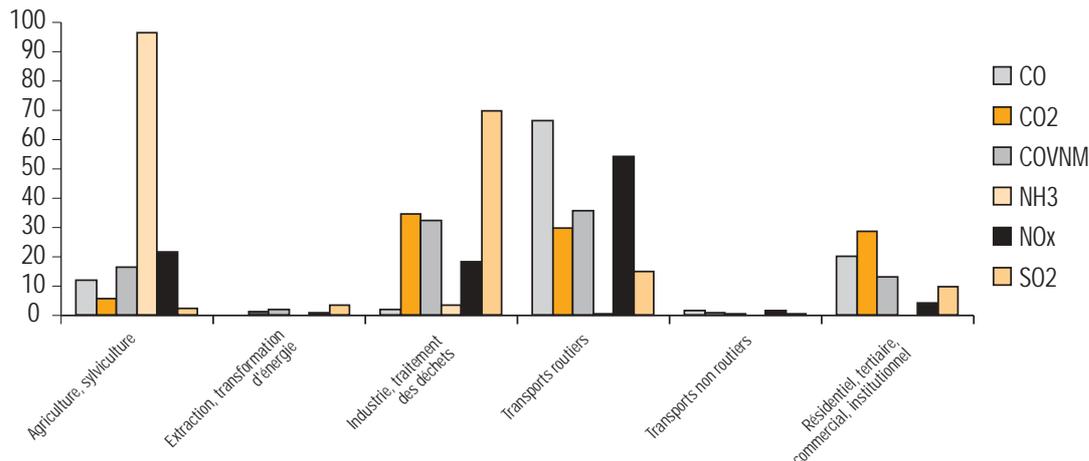
La sensibilité est définie en fonction de l'état actuel du cours d'eau (richesse, qualité), des menaces et pressions aux impacts plus ou moins forts en raison des débits d'étiage, de la capacité d'autoépuration du milieu...

Liens avec les autres thèmes : énergie et déchets (rejets atmosphériques dus à la combustion)

## Emissions

Les niveaux d'émissions des principaux polluants en Picardie se situent dans la moyenne des régions françaises (13<sup>ème</sup> région française pour la production de NO<sub>2</sub>, 9<sup>ème</sup> pour le SO<sub>2</sub>).

Emissions des principaux polluants par secteur d'activités en % (données CITEPA 1994)



Les rejets industriels de SO<sub>2</sub> diminuent depuis plusieurs années principalement en raison de changement de combustible (moins chargé en soufre) et d'économies importantes dans les différents secteurs industriels. 1/3 des NO<sub>x</sub> industriels est le fait d'un établissement. Les principaux émetteurs industriels se localisent notamment dans les Vallées de l'Oise, de l'Aisne, du Thérain...

La Picardie est la 14<sup>ème</sup> région pour la production de NH<sub>3</sub> atmosphérique.

En 1997, 101 entreprises étaient soumises à la Taxe Parafiscale sur la Pollution Atmosphérique (aujourd'hui intégrée à la TGAP) et 89 soumises à autosurveillance. En 1994, 21 millions de francs ont été dépensés par les industriels pour lutter contre la pollution de l'air (2,9 % des investissements nationaux).

La contribution de la Picardie à l'effet de serre dans le bilan national est relativement faible (environ 3,1 % des émissions de CO<sub>2</sub>-eq). Il n'y a pas de données à l'échelle régionale permettant d'apprécier le respect des engagements du protocole de Kyoto (limitation des émissions de gaz à effets de serre au niveau de 1990).

## Mesures et qualité de l'air

*Au regard des seuils réglementaires, la qualité de l'air est globalement satisfaisante en Picardie. Aucune alerte en 1997 et 1998, les niveaux d'information de la population ne sont quasiment jamais atteints (3 fois pour l'ozone sur l'année 1998, jamais pour le NO<sub>2</sub> et le SO<sub>2</sub>). Les objectifs de qualité ou valeurs limites pour la protection de la santé humaine sont respectés pour le CO, Pb, SO<sub>2</sub> et NO<sub>2</sub> (sauf pour les stations urbaines de Saint-Quentin, Beauvais et Amiens ce qui traduit l'impact des transports). En revanche des dépassements plus fréquents des objectifs sont observés pour l'ozone, pour l'ensemble des stations plus rurales.*

Les teneurs en dioxyde de soufre tendent à diminuer depuis une dizaine d'années atteignant des valeurs largement en dessous des valeurs limites.

Les teneurs en oxydes d'azote évoluent peu, tout en restant en dessous des seuils d'information.

L'ozone est en légère augmentation notamment sur l'année 1998. Sous des conditions particulières, temps chaud et ensoleillé, des montées rapides d'ozone sont observées (Amiens, Compiègne, Crécy-en-Ponthieu).

La pollution d'origine agricole est encore peu étudiée notamment ses impacts sur la santé, la végétation, la dispersion des produits phytosanitaires.

*Afin de mieux cerner la situation régionale en matière d'ozone, ainsi que les transferts supposés depuis les grandes métropoles européennes, l'association de surveillance pour la qualité de l'air en Picardie (Atmo Picardie) a mis en place une campagne de mesure de ce polluant sur l'ensemble de la Picardie (35 sites urbains, 36 sites ruraux dont 9 en forêts). Il a été montré qu'il existait une pollution de fond par l'ozone sur l'ensemble de la région aussi bien en zone urbaine que rurale avec toutefois des disparités entre les 3 départements : le Département de l'Aisne, la Côte Picarde ainsi que l'ouest du Département de l'Oise présentent les teneurs en ozone les plus élevées (de 60 à 80 µg/m<sup>3</sup> - l'objectif de qualité pour la protection de la végétation étant de 65 µg/m<sup>3</sup> en moyenne sur 24 heures).*

*Outre les effets connus des polluants sur les végétaux et le bâti, il n'y a pas aujourd'hui en Picardie d'études spécifiques pour caractériser l'impact des pollutions sur le patrimoine végétal et bâti de la région.*

*La Picardie est couverte par un réseau de mesure régional depuis 1978, Atmo Picardie, qui suit par l'intermédiaire de 61 analyseurs répartis sur 34 sites la concentration des principaux polluants (SO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub>, PS, Pb, O<sub>3</sub>, CO, FN, H<sub>2</sub>S et hydrocarbures totaux).*

*Les sites urbains font l'objet d'une attention particulière notamment Amiens, Compiègne, Beauvais, Saint-Quentin, Creil, Abbeville et Soissons, un suivi est également réalisé en milieu rural par les stations de Crécy-en-Ponthieu (Somme) et Saint-Gobain (Aisne). Certaines stations, comme Chauny-La Fère et Ham, assurent une surveillance de sites industriels.*

*Au réseau de mesure fixe, s'ajoutent des campagnes de mesure à l'aide d'un camion laboratoire : 18 ont été réalisées en 1998 (soit 230 jours au total sur l'ensemble de la région) notamment sur Laon, Château-Thierry, Ermenonville, Villers-Cotterêts...*

*L'évolution du réseau se fera conformément aux obligations réglementaires (cf. ci-après).*

*Par ailleurs, l'ADEME a développé un outil de simulation de la pollution atmosphérique (méthode SIMPA), qui est notamment utilisé dans le cadre de l'élaboration des plans de déplacements urbains et territoriaux des agglomérations d'Amiens, Beauvais, Creil, Compiègne et Saint-Quentin. Cet outil vise à évaluer les conséquences des émissions de polluants en terme de concentration ou de doses auxquelles sont exposées les populations.*

## Santé et qualité de l'air

*Au-delà des connaissances générales sur l'effet des polluants sur la santé humaine, il n'y a pas aujourd'hui de suivi spécifique en Picardie. Une étude par l'ORS (Observatoire Régional de la Santé) est en cours dans le cadre du programme INTERREG avec le Royaume-Uni et la Belgique sur cette question.*

*La pollution à l'intérieur des locaux n'est pas encore étudiée.*

*Les plaintes pour nuisances olfactives ne sont pas aujourd'hui prises en compte, toutefois une réflexion (à long terme) est en cours au sein d'Atmo Picardie pour mettre en place des mesures par olfactométrie.*

*Le Plan Régional pour la Qualité de l'Air est en cours d'élaboration.*

## Les orientations et objectifs de référence en matière d'air

### Orientations et objectifs internationaux

*Les pays industrialisés se sont engagés à Kyoto en 1997 à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 5,2 % par rapport à l'année 1990 pour la période 2008-2012. Dans ce cadre, la France a pour objectif de stabiliser son niveau d'émission à celui de 1990.*

## Orientations et objectifs européens et nationaux

- *Directives européennes (notamment 22 avril 1999) et leur traduction en droit français (notamment 6 mai 1998) qui fixent les niveaux de référence (objectifs de qualité, valeurs limites de protection santé humaine et végétaux, seuils d'alerte) pour différents polluants (SO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub>, particules, Pb, O<sub>3</sub>, CO, benzène)*

- *Loi sur l'air (1992) qui définit notamment les objectifs de couverture par les réseaux pour les polluants principaux et prévoit l'élaboration de différents documents afin d'améliorer la qualité de l'air, il s'agit notamment :*

- *du PRQA actuellement en cours d'élaboration (échéance 2001), pas de PPA prévu car il n'y a pas d'agglomération de plus de 250 000 habitants, ni de dépassement des valeurs limites,*

- *1 agglomération doit faire l'objet de PDU (Amiens), 3 autres s'y engagent volontairement (Saint-Quentin, Creil et Beauvais).*

- *Programme national de lutte contre le changement climatique adopté en janvier 2000 : dans le cadre des engagements ci-dessus, il comprend 122 mesures concernant les secteurs de l'industrie, des transports, des bâtiments, de l'agriculture et des forêts, des déchets, des gaz frigorigènes et de la production d'énergie pour un objectif d'économie d'émission de gaz à effet de serre de 16 millions de tonnes d'équivalent carbone à l'horizon 2008-2012.*

## Orientations et objectifs locaux

*Par ailleurs, dans le cadre de la réflexion menée à l'occasion du schéma régional d'aménagement et de développement du territoire, Atmo Picardie s'est fixée 6 objectifs, à savoir :*

- *l'amélioration du réseau de mesure par une augmentation du nombre de capteurs et de sites notamment dans l'Aisne*
- *la surveillance des nouveaux polluants notamment les COV, les métaux et les pollens*
- *la mise en place de campagnes d'études notamment NO<sub>2</sub>, O<sub>3</sub>, métaux, pesticides et dioxines*
- *la modélisation des phénomènes de pollution*
- *la diffusion de l'information*
- *la connaissance des effets sanitaires.*

*Le PRQA, dont l'élaboration est en cours, devrait également définir des orientations en matière de gestion de l'énergie notamment dans ses impacts sur la qualité de l'air.*

# [Energie]

*Liens avec les autres thèmes : air, eau (production), déchets (valorisation énergétique), paysages (réseaux)*

## La production et la distribution

*La Picardie ne possède pas d'installation importante de production d'énergie, seules quelques microcentrales hydrauliques ou thermiques, des installations de cogénération dans le secteur industriel, produisant 3 % (320 GWh) de l'énergie électrique consommée en région. Les besoins en électricité sont couverts principalement par les centrales nucléaires des régions voisines, Penly et Paluel en Haute-Normandie, Gravelines dans le Nord-Pas-de-Calais, de Chooz et Nogent-sur-Seine en Champagne-Ardennes.*

*Le réseau de distribution électrique est relativement bien dimensionné pour les besoins régionaux. La présence des centrales nucléaires dans les régions voisines fait que la Picardie est traversée par de nombreuses lignes de 400 kV d'intérêt national permettant également d'alimenter les communes picardes.*

*La croissance de la demande électrique, notamment en milieu rural (augmentation des consommations par logement) risque d'induire à terme, d'importants besoins de renforcement des réseaux, d'où l'importance de mettre en place dès à présent des actions visant à maîtriser cette demande.*

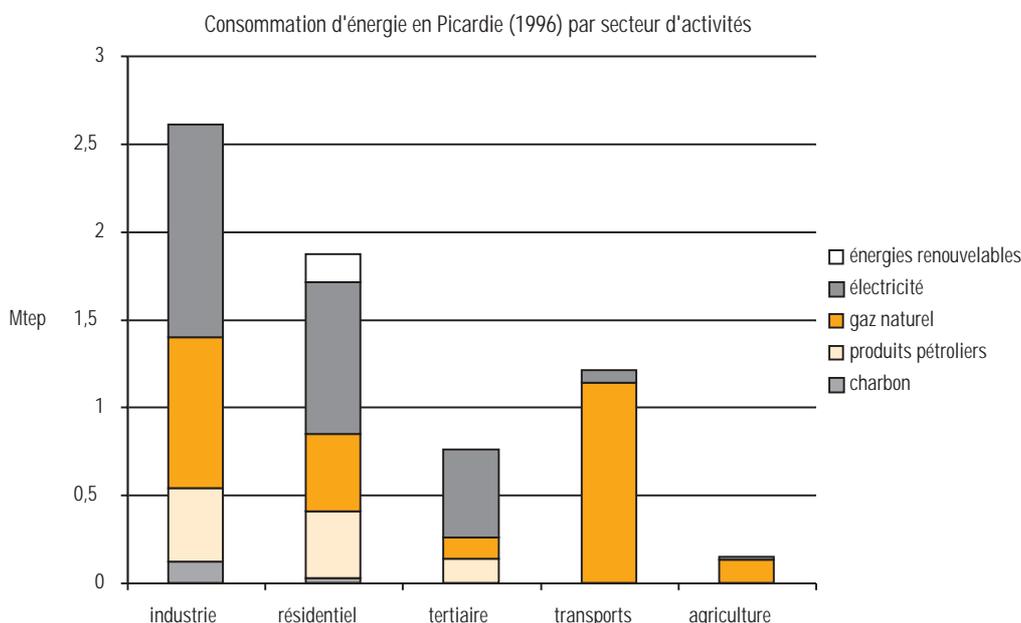
*La part de communes desservies par le gaz est relativement importante (357 communes sur 2 300 et 2/3 de la population), toutes les communes de plus de 10 000 habitants étant raccordées.*

Le territoire régional est traversé par de grandes artères nationales de distribution de gaz reliant les terminaux du nord de la France à la région parisienne et à l'est, et à partir desquelles se fait l'alimentation régionale. Il existe un important stockage souterrain à Gournay-sur-Aronde (Oise), d'importance stratégique pour l'alimentation de la région et celle de l'Île-de-France. Le réseau de distribution régionale devrait s'étendre à partir des années 2000 (extension du réseau national et mise en œuvre de "plans départementaux de desserte en gaz" par Gaz de France).

*Un fort potentiel de développement des réseaux de chaleur existe en Picardie du fait du faible engagement des collectivités dans cette voie jusqu'à présent (seulement 11 réseaux de chaleur notamment dans l'Oise et l'Aisne).*

## Les consommations d'énergie et les actions visant à les maîtriser

*La consommation totale d'énergie en région est de 6,6 Mtep en 1996 qui se répartissent comme suit :*



**L'électricité est de loin l'énergie la plus consommée devant les produits pétroliers et le gaz naturel. La Région Picardie est marquée par une consommation industrielle nettement supérieure à la moyenne nationale (40 % dans le bilan régional et 30 % en moyenne pour la France) dont un tiers par l'agroalimentaire. 120 entreprises (sur 1 200) consomment les trois quarts de l'électricité du secteur industriel.**

Alors que le nombre d'établissements industriels et les emplois ont baissé, la consommation d'énergie par les industries a crû de 7 % entre 1990 et 1996.

Concernant le secteur résidentiel, outre l'augmentation du parc, il faut noter une augmentation de la consommation par logement due à la réhabilitation de logements anciens et une augmentation des consommations unitaires.

La croissance de la consommation énergétique dans le secteur tertiaire est essentiellement due au développement de ce secteur encore faiblement représenté en Picardie.

Les consommations énergétiques du secteur des transports en Picardie ont augmenté de 7 % entre 1990 et 1996 notamment par une forte croissance du gazole ; les consommations électriques issues du rail ont également augmenté (+ 63 % entre 1990 et 1996) notamment en raison de la ligne TGV nord.

*Si la consommation d'énergie en Picardie a crû de manière modérée pendant 20 ans, celle-ci a fortement augmenté entre 1990 et 1996, + 15 % entre ces deux dates dont une part importante est imputable aux secteurs résidentiel et tertiaire (+ 23 % pour ces deux secteurs) et avec une forte augmentation des consommations électriques.*

**Une politique active de maîtrise de l'énergie est conduite depuis plusieurs années en Picardie, notamment par l'ADEME et la région via le FREMEDE.**

*Des actions de maîtrise des consommations énergétiques ont été engagées par l'ADEME dans certains secteurs industriels (agroalimentaire, fonderie, textile, papetier...) avec des résultats encourageants sur des ateliers spécifiques. Des opérations groupées de sensibilisation, aide à la décision ont été réalisées sur les hôpitaux de la région ainsi que les piscines.*

*Face à la forte demande en milieu rural, l'ADEME a mis en place un **Conseil Énergétique Intercommunal Rural** qui vise à établir un diagnostic sur le patrimoine communal et des propositions d'amélioration. En 3 ans, 6 communautés de communes soit 149 communes de l'Aisne sur 600 se sont engagées dans la démarche, dont 86 ont réalisé des travaux d'isolation et de changement d'énergie. Les résultats sont plutôt encourageants puisqu'on observe pour 55 communes ayant réalisé des travaux, une économie de l'ordre de 77 tep (pour des investissements de 6,60 MF) ainsi que la création ou le maintien d'emploi équivalent à 18 personnes/an. Cette opération pourrait s'étendre à la distribution des énergies et au développement de l'usage des énergies locales (notamment énergies renouvelables).*

*Des actions de promotion des bâtiments à **Haute Qualité Environnementale** ont été réalisées en Picardie ; elles ont débouché sur 2 opérations HQE de logements collectifs dans l'Oise. Un programme est en cours de mise en place par l'ADEME et le Conseil Général dans l'Aisne et concernera dans un premier temps, les futurs bâtiments du Conseil Général.*

*Dans l'Oise, une opération a été initiée par l'Etat, le département, la CAF, EDF-GDF et l'ADEME pour aider les personnes qui sont dans l'incapacité de payer leurs factures énergétiques. L'objectif est dans un premier temps la non-coupure de la source d'énergie puis la réalisation d'un diagnostic énergétique accompagné par des propositions de travaux dans un but d'économie (diminution des charges). Environ 1 000 dossiers sont traités chaque année. Cette mesure pourrait s'étendre au niveau national.*

## Santé et énergie

*Outre les impacts des consommations d'énergie sur la qualité de l'air et donc sur la santé (cf. chapitre "Air"), une problématique particulière est liée à la multiplication des **intoxications au monoxyde de carbone** (chaudières anciennes et mal entretenues, dysfonctionnement). En effet, l'habitat picard est relativement ancien (45 % des résidences principales datent d'avant 1949) notamment dans les zones rurales. **La Picardie fait partie des régions françaises les plus concernées** : de 1995 à 1999, 217 cas ont été recensés touchant 731 personnes et provoquant 10 décès.*

*L'information diffusée aujourd'hui par les DDASS vise prioritairement à éviter les cas de récurrence. Une politique préventive se mettra en place prochainement.*

# Les énergies renouvelables

*La part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique régional est très faible malgré le potentiel important qu'elles représentent en matière de réduction des émissions polluantes et d'économie des ressources non renouvelables, et les gisements qui existent en région.*

*L'énergie solaire est faiblement utilisée. L'Aisne compte 6 installations photovoltaïques de petite puissance. Une cinquantaine de sites isolés pourrait faire l'objet d'installations solaires photovoltaïques dont certains ont déjà fait l'objet d'études favorables. La contribution du solaire thermique au chauffage et la construction bioclimatique méritent également d'être développées (cf. aussi ci-dessus HQE).*

*L'énergie éolienne est faiblement représentée malgré une situation favorable notamment sur la Côte Picarde et au nord des Départements de la Somme et l'Aisne. Une éolienne de 250 kW est installée à Sailly-Flibeaucourt dans la Somme. Le potentiel est estimé à 5 MW sur une dizaine de sites isolés mais le développement de cette énergie est aussi conditionné par la prise en compte et l'acceptation des impacts sur le paysage. La mise en place d'éoliennes offshore comme c'est le cas dans d'autres pays européens, pourrait porter le potentiel à 50 MW (en supprimant ainsi les problèmes fonciers).*

*La Picardie, de par sa géographie, se prête peu à l'installation de centrales hydrauliques. Toutefois on compte 55 microcentrales pour une puissance de 4,5 MW. Une difficulté au développement de cette énergie est le classement piscicole des rivières (Département de l'Oise) qui empêche la restauration d'anciens sites à cause de l'impact qu'elle aurait sur le bon fonctionnement écologique des cours d'eau.*

*Les déchets ne sont quasiment pas utilisés en Picardie comme source d'énergie, un seul incinérateur sur les trois est équipé d'un système de récupération d'énergie. Il existe une plate-forme de méthanisation des ordures ménagères à Amiens (VALORGA) qui reçoit environ 85 000 t de déchets par an et qui produit environ 4 000 tep/an (consommées par un industriel) mais également 44 600 t de "digestat" valorisées en agriculture. La tradition picarde de mise en décharge des déchets (75 % des ordures ménagères) pourrait permettre de développer la valorisation de biogaz. (cf. chapitre "Déchets").*

*Le bois principalement utilisé dans les chaudières de l'industrie du bois (2 000 tep/an d'énergie fossile seraient ainsi économisées) et par les particuliers sans qu'il soit possible de l'évaluer.*

*La Picardie est une région pilote pour la production d'ester méthylique et d'éthanol dont la production ne cesse de croître. Dans la Somme, la réforme de la PAC (1992) a entraîné la mise en place de jachères énergétiques sur environ 1 000 ha. Plus de 350 véhicules de transport collectif utilisent au moins 30 % d'ester méthylique de colza.*

## Les orientations et objectifs de référence en matière d'énergie

### Orientations et objectifs internationaux

*(cf. chapitre "Air").*

### Orientations et objectifs locaux

*La contribution au schéma de services collectifs de l'énergie élaboré en juillet 1999, propose plusieurs orientations pour rationaliser la consommation énergétique. Ces orientations sont notamment la traduction et l'application régionale des dispositions nationales et européennes. Il s'agit notamment de :*

- Maîtriser la demande d'énergie en Picardie
- Favoriser le développement de la compétence et de la concertation (formation, information, conseils)
- Agir dans les fonctions d'aménagement et de service à la population (bâtiments et transports)
- Produire avec sobriété énergétique

- Développer des énergies renouvelables et de cogénération
- Favoriser le développement de la compétence et de la concertation (formation, information, conseils)
- Développer les énergies renouvelables notamment l'éolien, la valorisation des déchets et le solaire thermique
- Développer la cogénération
- Densifier le réseau régional transport de gaz et élaborer un plan de desserte

- Améliorer le transport, le stockage et la distribution

- Densifier le réseau régional de transport de gaz

- Agir sur la distribution d'électricité

Conseiller les collectivités lors des projets de renforcement du réseau électrique

Développer la production locale

Favoriser l'effacement des réseaux moyenne tension (80 %)

- Développer la distribution du GNV et du GPL

### **Schéma directeur de transport d'énergie électrique de Picardie**

Le **PRQA**, dont l'élaboration est en cours, devrait également définir des orientations en matière de gestion de l'énergie notamment dans ses impacts sur la qualité de l'air.

# [Déchets]

*Liens avec les autres thèmes : air (incinération, décharges), énergie (valorisation énergétique), eau (pollution), sols pollués (contamination)*

## Les déchets ménagers et assimilés

*La quantité de déchets ménagers collectée est d'environ 900 milliers de tonnes (soit environ 470 kg/hab/an) avec des disparités selon les secteurs géographiques s'agissant des zones rurales et urbaines et des zones touristiques (+ 17 000 t/an pour la Côte Picarde dues aux vacanciers). La part des déchets verts, des encombrants et des DIB (Déchets Industriels Banals) collectés avec les ordures ménagères, est estimée à environ 20 %.*

### Gisement et traitement des déchets des ménages et assimilés en Picardie (en t)

|  | Aisne   | Oise    | Somme   | Total Picardie                   |
|--|---------|---------|---------|----------------------------------|
| <b>Catégories des déchets (hors boues)</b>                                       |         |         |         |                                  |
| Déchets des ménages collectés :<br>OM + déchets verts + encombrants<br>+ gravats | 267 834 | 389 246 | 240 163 | 897 243                          |
| DIB  | 130 000 | 180 000 | 193 020 | 503 020                          |
| Déchets inertes  | 400 000 | 650 000 | 100 000 | 1 150 000<br>dont 360 000 du BTP |
| <b>Traitement des déchets ménagers</b>   |         |         |         |                                  |
| Enfouissement  | 357 800 | 393 380 | 409 622 | 1 160 802                        |
| Incinération   | 2 250   | 31 000  | 9 466   | 42 716                           |
| Méthanisation  | 0       | 0       | 82 777  | 82 777                           |
| Compostage   | 3 350   | 22 202  | 46 873  | 74 425                           |
| Valorisation par recyclage   |         |         | 21 758  |                                  |

Sources :

ADEME données 1998

.plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés 1999 (moyenne) et d'enquêtes

.révision du PDOM (données 1998)

.révision du PDOM (données moyennes sur période 1999-2002)

.tableau de bord Conseil Général (données 1997)

.étude Socotec

*A noter que la Picardie enfouit significativement plus de déchets qu'elle n'en produit ; elle en importe donc des régions voisines notamment de l'Île de France.*

*Même si le nombre de Centre d'Enfouissement Technique (CET) a diminué fortement (59 en 1992 et 24 en 1998), **plus des trois quarts des déchets ménagers de Picardie sont encore mis en décharge sans aucune valorisation.** Environ 40 % des DIB suivent également ce flux.*

*Les arrêtés de mise en conformité des CET ont tous été pris ; les Commissions Locales d'Information et de Surveillance (CLIS) sont par ailleurs créées.*

*La Picardie comptait, il y a peu, 3 usines d'incinération. L'une d'entre elles (Guise) est définitivement arrêtée et les deux autres Doullens et Nogent-sur-Oise le sont temporairement à la date du 2-3-2001.*

*Un projet d'usine pourrait voir le jour à Villers-Saint-Paul.*

*Il existe dans la Somme **une unité de méthanisation** (IDEX Environnement pour le District du Grand Amiens et Abbeville) qui traite*

environ 85 000 t de déchets par an. Cette unité, outre le biogaz produit (cf. chapitre "Energie"), génère 44 600 t d'un "digestat" valorisé en agriculture, 32 900 t de refus qui sont mis en décharge ainsi que 2 650 t de verre et métaux qui rejoignent les filières de recyclage.

En dehors de cette unité de méthanisation, la valorisation organique est encore peu développée. La Région Picardie est dotée de 10 plates-formes de compostage des déchets organiques (3 pour les biodéchets et 7 pour les déchets verts).

**Les opérations de collecte sélective multimatériaux continuent de se développer** aussi bien par l'intermédiaire de la collecte sélective en porte à porte que par l'apport volontaire. On estime à environ 60 000 t la quantité de matériaux récupérée par ce biais, soit moins de 10 % du gisement des déchets des ménages.

En 2001, 1 556 communes dont Amiens Métropole, soit environ 1 200 230 habitants (66 % de la population picarde) seront concernées par la collecte sélective.

**L'équipement en déchetterie s'est rapidement développé** et on compte fin 2000 une soixantaine d'installations ; la couverture du territoire reste toutefois incomplète notamment dans le sud de l'Aisne, le nord-ouest de l'Oise et le sud-ouest de la Somme. Une trentaine de projets est à l'étude. La mise en place d'un réseau de recycleries (collecte à domicile, ateliers de valorisation d'objets / matières et revente, sensibilisation à la réduction à la source) est également en cours, à l'image de celles qui existent à Beauvais et à Saint-Just.

Les opérations de collectes sélectives, déchetteries et centres de tri mises en place par les collectivités ont été soutenues par les aides de l'ADEME et du Conseil Régional, mais également par les fonds structurels (FEDER) pour la zone éligible (Somme et Aisne sauf région de Château-Thierry), certains Conseils Généraux, l'agence de l'eau Seine-Normandie...

**D'importants programmes de réhabilitation des décharges brutes et des dépôts sauvages sont engagés dans les Départements de l'Aisne et la Somme**, certains constituant encore des points noirs en matière d'environnement (pollution des nappes, nuisances olfactives, dégradation des paysages). Les Conseils Généraux de la Somme et de l'Aisne (en partenariat avec l'ADEME et la DDASS pour la Somme) ont réalisé des inventaires et défini des sites prioritaires (50 dans l'Aisne, 56 dans la Somme sur plus de 250 inventoriés dans chaque département) qui doivent faire l'objet de diagnostics approfondis et d'actions de réhabilitation.

**L'organisation des collectivités pour la gestion des déchets connaît des évolutions importantes avec les propositions d'organisation des plans départementaux** (les 3 plans départementaux ont été révisés en 1999. On compte 100 structures intercommunales avec pour la plupart la double compétence collecte et traitement, 30 dans l'Aisne, 35 dans l'Oise et 35 dans la Somme, concernant environ 90 % de la population régionale. Ces structures ne sont pas encore toutes au bon niveau territorial pour permettre une gestion cohérente).

Dans l'Aisne, le plan départemental prévoit notamment de rationaliser la gestion des déchets ménagers par la mise en place d'un syndicat départemental qui prendrait en charge le traitement et le tri après collecte sélective par les collectivités, ainsi que le transport jusqu'aux centres d'élimination (incinérateurs et centre d'enfouissement). Un coût unique de traitement des déchets ménagers serait ainsi instauré pour l'ensemble du département.

Le Département de l'Oise d'un point de vue géographique et organisationnel s'est fortement structuré avec la création de deux syndicats mixtes, le SYMOVE à l'ouest, secteur essentiellement rural et le SMVO à l'est avec une problématique urbaine et industrielle.

Le Département de la Somme est quant à lui divisé en 4 secteurs géographiques (nord, est, sud et ouest) organisés autour des équipements existants.

Les gisements et les filières utilisées pour l'élimination et la valorisation des déchets banals des entreprises sont mal connus. Des missions départementales, pour sensibiliser, informer et mettre en œuvre des solutions concrètes de valorisation des DIB, ont été mises en place dans les trois CCI avec le soutien de l'ADEME et la Région.

## Les boues

En Picardie, les boues représentent un gisement d'environ 90 000 t de matières sèches (urbaines et industrielles non métalliques). La majorité des boues produites dans la région est aujourd'hui épandue mais ne représente que 6 % des déchets épandus en Picardie, l'essentiel étant constitué par les déjections animales issues de l'élevage. La Picardie est une "terre d'accueil" pour l'épandage des déchets extra-régionaux puisqu'ils représentent environ 85 000 t (l'équivalent de la production régionale de boues). Les

*boues issues des STEP urbaines sont amenées à croître du fait du traitement obligatoire pour les communes de plus de 2 000 habitants à l'horizon 2005 et des améliorations techniques de traitement des eaux, on estime cette augmentation à environ 50 % en Picardie. La quantité de boues industrielles, quant à elle, devrait baisser (augmentation des coûts et des taxes à payer).*

### Situation en matière de boues et d'épandage agricole en Picardie\*

|   | Aisne  | Oise   | Somme  | Picardie   |
|---|--------|--------|--------|--|
| Boues de STEP des collectivités                                       | 6 900  | 11 680 | 7 900  | 26 480   |
| Boues de STEP des industries (non métalliques)                        | 22 648 | 21 443 | 20 657 | 64 748   |
| <b>Mode d'élimination des boues produites en Picardie</b>             |        |        |        |  |
| Décharges (CET2)  |        |        |        | 5 - 10 % (STEP collectivités)<br>et 25 % (STEP des industries) |
| Incinération  |        | 0      |        | 0 % (STEP collectivités)<br>et ? % (STEP des industries)       |
| Epandage (boues de STEP des collectivités)                            | 88 %   | 96 %   | 97 %   |  |
| <b>Déchets valorisés en agriculture en Picardie = 1,14 MT, dont :</b> |        |        |        |  |
| Déjections animales   |        |        |        | 75 %   |
| Boues et composts issus des collectivités de Picardie                 |        |        |        | 3,3 %  |
| Déchets industriels (dont boues) de Picardie                          |        |        |        | 14 %   |
| Déchets "importés" (dont boues)                                       |        |        |        | 7,7 %  |
| <b>Boues produites en Picardie sur total épandu en agriculture</b>    |        |        |        | <b>6 %</b>   |
| <i>Chiffres en t de matières sèches</i>                               |        |        |        |  |

\* les données proviennent du rapport du Conseil Economique et Social de Picardie (1998)

*Concernant les surfaces "épandables", une étude de l'INRA de Laon a montré que la région était partiellement saturée en épandage de déchets organiques ; il ne resterait que 17 % des surfaces agricoles en tête d'assolement (avant culture du blé) notamment dans l'Oise et l'Aisne.*

*Dès lors que les boues respectent les normes en vigueur, l'épandage agricole apparaît comme une solution intéressante tant sur les plans environnementaux (valorisation des boues, apports de matières fertilisantes) qu'économiques.*

*Toutefois l'avenir de ce mode d'élimination reste largement conditionné par des incertitudes encore importantes (responsabilité des producteurs de boues, connaissance partielle de l'impact sur les sols, fonds d'assurance et de garantie pour les propriétaires fonciers, forte hésitation des industries agroalimentaires) et certains inconvénients (odeurs, bassins de stockage, lourdeur des démarches de plans d'épandage). L'élaboration des plans d'épandage et le suivi agronomique complet des boues ne sont pas encore systématiques, excepté dans l'Oise.*

*Un schéma départemental de gestion des effluents et déchets organiques d'origine urbaine, industrielle et agricole est en cours de réalisation par le Conseil Général de la Somme en partenariat avec l'ADEME et la chambre d'agriculture afin d'optimiser l'épandage des différents effluents organiques tout en les intégrant de manière raisonnée dans la fertilisation des sols. Face aux quantités importantes importées et la difficulté pour les collectivités de l'Aisne à épandre leurs propres boues, une réflexion avec l'ensemble des acteurs de la filière (producteurs, distributeurs, entreprises de l'agroalimentaire, collectivités, consommateurs...) a été engagée, à l'initiative du Conseil Général, afin d'élaborer un cahier des charges commun pour fiabiliser et sécuriser l'épandage des boues et plus largement des déchets organiques. Dans l'Aisne et la Somme, des missions / services d'utilisation agricole des déchets et / ou des boues (MUAD dans l'Aisne, SATEGE dans la Somme) ont été créés pour contrôler les boues de STEP avant leur épandage et conseiller les collectivités et les agriculteurs.*

# Les déchets spéciaux / toxiques

*La production de déchets industriels spéciaux en Picardie est de 280 000 t, soit 11 % des déchets industriels totaux. On compte en Picardie 63 entreprises soumises à "études déchets", toutes les ont réalisées et 242 établissements industriels sont soumis à déclaration trimestrielle "déchets" (51 dans l'Aisne, 105 dans l'Oise et 86 dans la Somme).*

*La part de déchets industriels spéciaux traités en Picardie est d'environ 50 %. Il n'y a pas de centre d'enfouissement technique de classe 1 en Picardie, un équipement est prévu dans le cadre du PREDIS. Les déchets enfouis en installation collective le sont pour l'essentiel en Ile-de-France. Des décharges internes sont présentes sur quelques sites industriels ; certaines ne répondent pas encore aux dispositions réglementaires (arrêté ministériel du 18/12/1992).*

## Mode d'élimination des DIS produits en Picardie

|               | Picardie    | Hors Picardie | Total |
|---------------|-------------|---------------|-------|
| Enfouissement |             |               | 13 %  |
| Incinération  |             |               | 12 %  |
| Valorisation  |             |               | 33 %  |
| Traitement    |             |               | 15 %  |
| <b>Total</b>  | <b>49 %</b> | <b>41 %</b>   |       |

Source : "La prévention des pollutions et des risques industriels en Picardie" (DRIRE - 1998)

*Hormis les petites installations individuelles, la Picardie compte actuellement 3 installations d'incinération collectives et 2 installations individuelles (interne aux entreprises).*

*De faibles quantités de déchets industriels spéciaux sont importées, environ 15 000 t/an.*

*Autres types de déchets toxiques :*

*- REFIOM : 3 684 t/an*

La chambre d'agriculture de la Somme a mis en place depuis 1998 une mission pour l'élimination des déchets de l'activité agricole. Les emballages de produits phytosanitaires constituent la principale préoccupation des agriculteurs. Des opérations de collecte sont effectuées sur le District d'Abbeville et le Canton d'Hornoy afin de tester les filières les plus adaptées et les moins coûteuses.

## Les déchets médicaux

*Les déchets d'activités de soins représentent 2 000 t/an dont 80 % proviennent des établissements sanitaires et médico-sociaux. Les producteurs sont relativement disséminés dans la région (Amiens pour 20 %, Saint-Quentin, Beauvais, Creil...). Les incinérateurs internes aux hôpitaux ont été, pour la plupart, volontairement arrêtés, excepté celui de Beauvais qui traite les déchets du Département de l'Oise ; ils sont traités hors région, dans le Nord, pour l'Aisne et la Somme.*

*Il n'y a pas d'organisation collective spécifique pour l'élimination des déchets médicaux diffus. Un recensement de la gestion de ces déchets produits par les professions libérales va être engagé en 2000 par la DRASS.*

## Santé et déchets

*Le lien entre les déchets et la santé se situe à plusieurs niveaux : rejets atmosphériques des usines d'incinération (notamment HCl, oxydes d'azote, dioxines et autres particules, odeurs) et leurs impacts sur la qualité de l'air et donc sur les individus, contamination de l'eau potable par pollution des sols et de l'eau issue des déchets stockés (CET pas aux normes, décharges brutes et dépôts sauvages), sécurité des personnes exposées à la collecte des déchets (déchets ménagers spéciaux, déchets médicaux diffus), amiante... Il n'existe que peu d'études spécifiques sur ce sujet en Picardie.*

*La Picardie s'est engagée rapidement dans les mesures d'audit pour résoudre le problème lié à la présence d'amiante dans les bâtiments notamment les établissements publics de santé et les lycées. Les établissements publics de santé ont tous fait l'objet d'études et tous ceux concernés par la présence d'amiante ont été traités.*

# Les orientations et objectifs de référence en matière de déchets

## Orientations et objectifs européens et nationaux

Les principales orientations et objectifs de référence en matière de déchets découlent des dispositions nationales (loi déchets 1992 et décrets, circulaire du 28 avril 1998 qui fixe l'objectif de 50 % de valorisation matière pour les déchets municipaux, arrêté ministériel du 18/12/1992 pour les déchets industriels spéciaux).

## Orientations et objectifs locaux

• Concernant les déchets des ménages, ils sont issus des plans départementaux des déchets ménagers et assimilés des 3 départements :

|   | Aisne<br>(1995 et révision mars 2000)  |  | Oise<br>(1994 et révision sept. 1999)   | Somme<br>(1995 et révision oct. 1999)                                   |
|---|--|--|---|---|
|   | Echéance<br>2005   | Echéance<br>2009                                     | De 1999 à 2013 (3 périodes)   | Echéance 2002-2003  |
| <b>valorisation matière par recyclage</b> | collecte sélective généralisée à tous les habitants pour les emballages. 52 % des déchets des ménages ainsi extraits à l'échéance 2009 |  | 40 % en 2007 et 50 % en 2013 des déchets ménagers extraits<br>30 % DIB                            | 15 % des déchets ménagers extraits<br>37,5 % des emballages<br>40 % DIB |
| <b>valorisation organique</b>             | 25 % de la population concernée  | 80 % de la population concernée                      | compostage déchets fermentescibles et déchets verts   | valorisation organique :<br>22 % des DM                                 |
| <b>autres traitements</b>                 | incinération ou enfouissement selon principe de proximité  |  | zone ouest : enfouissement d'où des besoins de traitement de proximité<br>zone est : incinération | valorisation énergétique :<br>10 %                                      |
| <b>réduction à la source</b>              |  |  | -5 % / an pour les DIB à partir de 2002   |   |
| <b>unités de tri et recyclage</b>         |  |  |   | 37 déchetteries + réseau de recycleries                                 |
|   | 6 centres de tri pour capacité de 26 000 t/an  |  | 5 centres de tri  | 4 centres de tri  |
|   | 8 plates-formes de compostage et 38 900 t compostées   | 9 plates-formes de compostage et 62 000 t compostées | 4 plates-formes dont une pour déchets verts + boues   |   |

|  | Aisne<br>(1995 et révision sept. 1999)   |   | Oise<br>(1994 et révision sept. 1999)  | Somme<br>(1995 et révision oct. 1999)   |
|--|--|---|--|---|
|  | Echéance<br>2005   | Echéance<br>2009  | De 1999 à 2013 (3 périodes)  | Echéance 2002-2003  |
| <b>unités de traitement</b>                | incinération : projet de 80 000 t/an (Saint-Quentin)<br>CET II et III :<br>155 100 t/an (DM + gravats) +<br>60 000 t/an pour DIB<br>4 CET II | incinération :<br>80 000 t/an<br><br>CET II et III :<br>133 100 t/an (DM + gravats) +<br>60 000 t/an pour DIB<br>4 CET II | incinération : 1 usine prévue (Villers-Saint-Paul)<br><br>7 CET II (comme aujourd'hui)<br>DIB : unité de 65 000 t/an (Vallée de l'Aisne) | incinération : extension unité à 95 000 t/an (Doullens) + création d'une usine à Amiens<br><br>7 CET II<br>méthanisation : tri progressif de la partie fermentescible des déchets des ménages du District du Grand Amiens (Valorga) |
| <b>boues de STEP</b>                       | épandage et équipements nécessaires au respect de la réglementation  |   |  |   |
| <b>décharges brutes et dépôts sauvages</b> | recensement et début de réhabilitation   | poursuite réhabilitation  | continuité résorption  | 56 sites à réhabiliter en priorité  |

• Afin d'assurer une élimination régionale des déchets, le plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux (1996) prévoit notamment de disposer en Picardie :

- d'une capacité d'incinération de 160 000 t/an
- d'un centre de stabilisation d'une capacité de 70 000 à 100 000 t/an
- d'un centre de stockage des déchets ultimes d'une capacité de 70 000 à 100 000 t/an.

• Plan régional d'élimination des déchets à risques des activités de soins 1995

# Risques naturels et technologiques

*Liens avec les autres thèmes : air (pollution), eau (pollution), sols, biodiversité*

*Outre les conséquences importantes sur l'environnement (impacts sur les eaux, les milieux, la qualité de l'air...) des phénomènes naturels (inondations, coulées de boues, mouvements de terrain...) et des accidents technologiques, la maîtrise des risques est primordiale pour la santé, voire la vie des individus.*

*Ne sont abordés dans ce chapitre que les risques dits "majeurs".*

## Les risques naturels

### *Nature et importance des risques*

*La Picardie est soumise aux risques naturels inondations, coulées de boues et mouvements de terrain, plus marginalement aux incendies de forêts.*

*Le risque le plus important est le risque "inondation" principalement dans les Vallées de l'Oise et de l'Aisne avec des risques pour les populations. Pour les autres cours d'eau notamment la Somme, l'Authie, la Selle, la Serre, le Thérain et la Marne les risques sont essentiellement d'ordre matériel.*

*Au total, 542 communes (environ un quart) sont classées comme à risque dans les DDRM, celui de l'Aisne distingue les "communes prioritaires" (densité de population élevée et antériorité des inondations) des "communes à risques connus".*

*Les dernières grandes périodes d'inondation datent des hivers 1993, 1994 et 1995 et ont concerné principalement l'Aisne, l'Oise. En 2001, la Somme et certains de ses affluents ont connu des inondations exceptionnelles suite à la concordance de plusieurs facteurs : pluviométries notamment et débordements des nappes phréatiques.*

*169 communes sont concernées par le risque "mouvement de terrain" (affaissement de cavités souterraines, phénomènes de gonflement ou de retrait liés aux changements d'humidité des sols argileux, tassement de sols compressibles) notamment dans l'Aisne (particulièrement Laon mais également Clamecy, la Ferté-Milon) et l'Oise (Clermont).*

*Les coulées de boues tendent à augmenter du fait de pratiques agricoles intensives et l'augmentation des surfaces imperméabilisées. Même si ce risque est considéré comme majeur pour seulement 35 communes (34 dans l'Aisne notamment Vallées de la Marne, de l'Aisne et de l'Oise, et 1 dans l'Oise, la Commune de Compiègne), la structure des sols de Picardie (limons battants) fait que les coulées de boues peuvent se présenter sur l'ensemble du territoire. La Picardie et le Nord-Pas-de-Calais sont les deux régions les plus affectées par ces phénomènes. Entre 1985 et 1995, l'état de catastrophe naturelle a été déclaré pour 428 communes en Picardie.*

*L'érosion du littoral picard par la mer, aggravée par l'artificialisation du trait de côte et la fréquentation touristique, est un problème réel sur la côte maritime. Elle fait l'objet d'une attention particulière car elle menace fortement la préservation du littoral dans son état actuel (Parc Ornithologique du Marquenterre, Bas-Champs de Cayeux, cordon dunaire de Brighton, falaises d'Ault).*

*12 communes de l'Oise sont concernées par le risque "feux de forêts". En 1994, 24 ha ont brûlé.*

### *Mesures de prévention et protection*

*Maîtrise de l'urbanisation et occupation du sol*

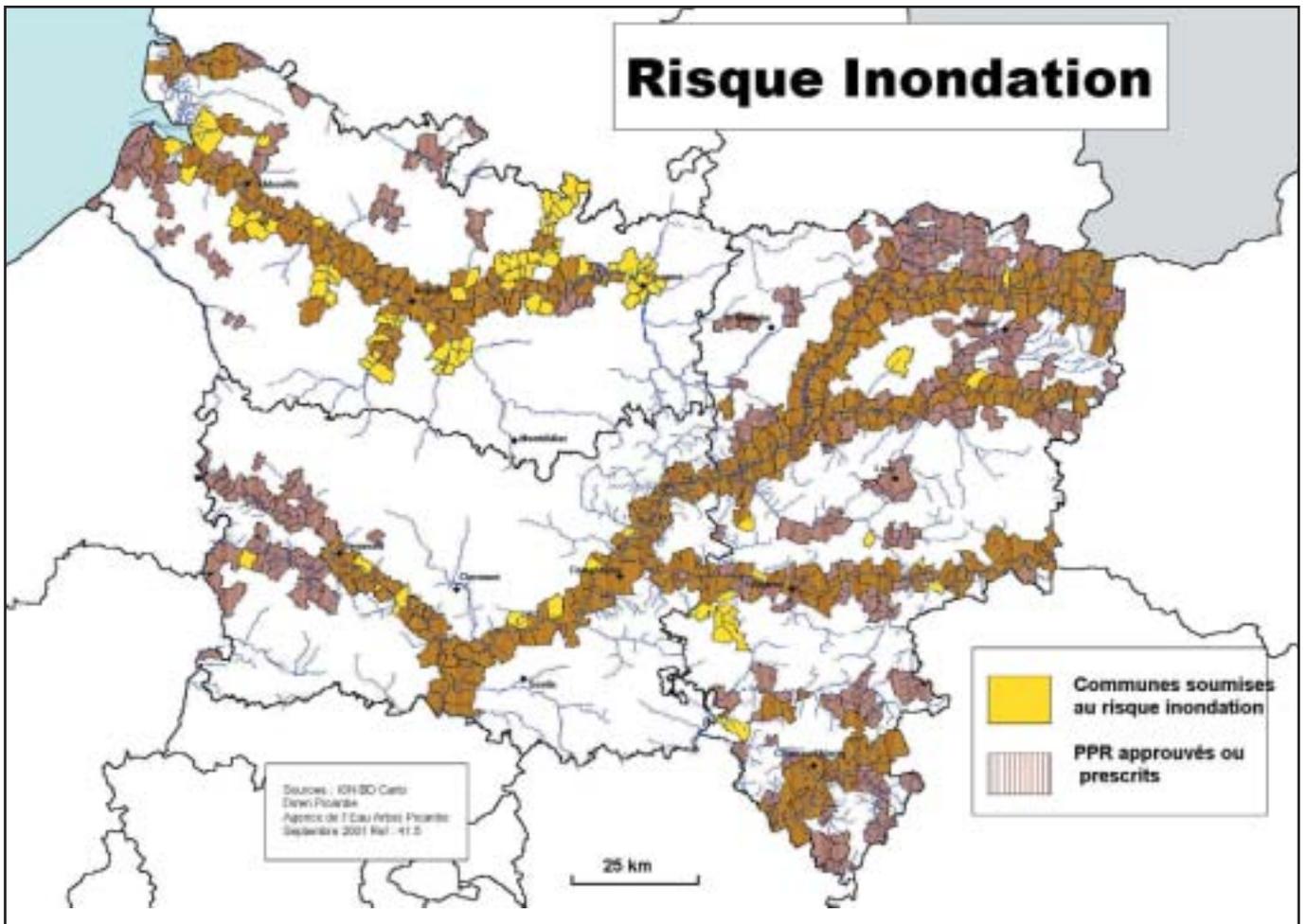
*La mise en œuvre des dispositions réglementaires, notamment la prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme, est engagée mais reste à mettre en œuvre dans de nombreuses communes.*

### Inondations

A l'échelle régionale, la mise en œuvre des Plans de Prévention des Risques (PPR) s'appuie aujourd'hui sur la réalisation préalable des atlas de zones inondables qui serviront également de support pour l'information des populations.

Aujourd'hui, la rivière Oise bénéficie de deux PPR, un dans l'Aisne (approuvé le 16/04/99) et l'autre dans l'Oise (29/11/96) sur un linéaire allant de Compiègne à Pont-Sainte-Maxence ; celui de l'Aisne est en cours. D'ici 2003, l'ensemble des PPR devrait être établi pour les Vallées de l'Oise, la Serre, l'Aisne, la Marne, la Somme en aval d'Amiens.

|                            | Département de l'Aisne  | Département de l'Oise   | Département de la Somme  |
|----------------------------|---|---|--|
| Atlas des zones inondables | Atlas de la crue de décembre 1993 de l'Oise, l'Aisne, l'Aire et ses affluents (réalisé)   | Oise et Aisne (réalisé)   | Atlas de zones inondables prévu à échéance 2000 :<br>- Basse Somme en aval d'Amiens<br>- Authie d'Auxi-le-Château jusqu'à la mer<br>- Vallée de la Selle |
| PPR réalisés               | Oise moyenne (23 communes)  | Oise de Compiègne à Pont-Sainte-Maxence (15 communes)   |  |
| PPR prescrits              | - Oise médiane de Mayot à Bernot (15 communes)  | Oise de Brenouille à Boran (17 communes)<br>- Un tronçon de Thérain   |  |
| PPR prévus                 | - Oise Amont de Bernot à Hannapes (42 communes)<br>- Aisne d'Evergnicourt à Vic-sur-Aisne (46 communes)<br>- Serre de Versigny à la limite départementale (26 communes)<br>- Marne de Reuilly-Sauvigny à Crouttes-sur-Marne (27 communes) | - Oise secteur du Noyonnais entre Appilly et Pimprez (13 communes)<br>- Oise entre Bailly et Clairoux (10 communes)<br>- Aisne de Bitry à Choisy-au-Bac (10 communes) | Actualisation des PPR Somme prescrits le 26-4-01 et Ault   |



Par ailleurs, afin de coordonner les actions sur les bassins versants de l'Aisne et l'Oise, l'entente Oise-Aisne a signé en janvier 2001 avec l'Etat et l'agence de l'eau Seine-Normandie, une **charte de gestion du risque inondation sur les bassins versants de l'Aisne et l'Oise pour la période 2000-2006**.

### Mouvements de terrain et coulées de boues

Deux communes sont dotées d'un Plan d'Exposition aux Risques (PER) mouvements de terrain, Clermont (carrières) et Laon (carrières et éboulements de pentes) ; cette dernière sera prochainement dotée d'un PPR et d'importants travaux ont été réalisés en matière d'assainissement pour le plateau de la ville.

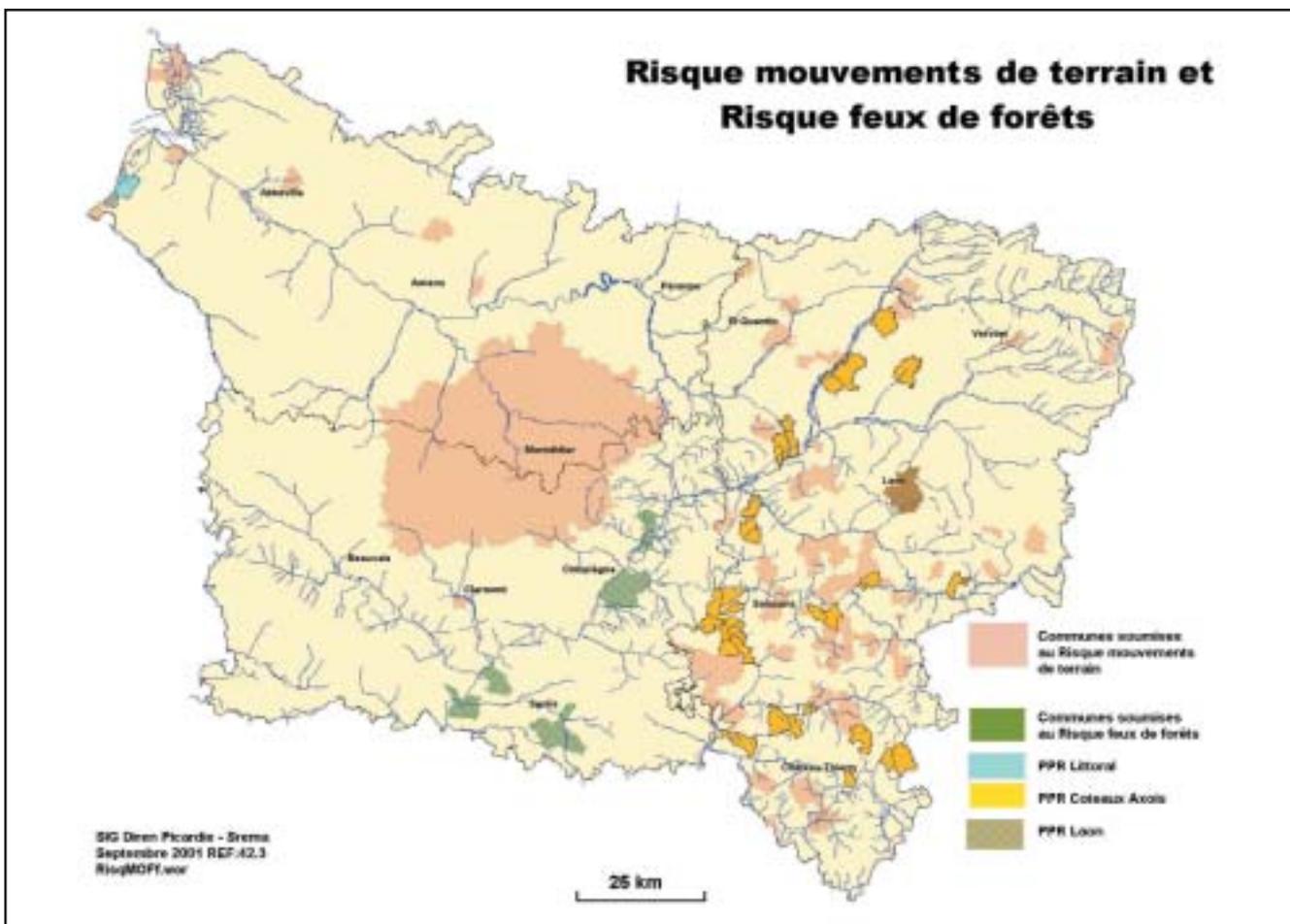
Un PPR "recul des falaises" est en cours de réalisation sur la Commune d'Ault. Plus généralement, la question des effondrements dans le Santerre (Oise et Somme) a pris en 2001 beaucoup d'importance avec plus de 1 000 effondrements recensés ; un inventaire en cours permettra de réaliser une typologie afin de dégager des mesures de prévention à intégrer dans les PPR.

### **Des réflexions et des actions sont engagées dans les 3 départements en matière de prévention de l'érosion.**

Depuis les années 80, la chambre d'agriculture de l'Aisne en partenariat avec la DDAF, le Conseil Général, les collectivités et les agriculteurs, travaille sur les phénomènes d'érosion notamment en région de grandes cultures. Des aménagements ont ainsi été réalisés sur certains bassins versants (Serre par exemple). Un suivi des ruissellements est également effectué par le CNRS et l'INRA notamment dans le Marlois (Erlon, Trayaux) et le Soissonnais (Vierzy). Une cartographie des zones à risque vient d'être initiée et devrait déboucher sur un programme d'action. Un PPR est envisageable sur les coteaux axonais.

Bien que le DDRM de la Somme ne recense aucun risque majeur concernant les coulées de boues, des réflexions et actions sont menées par le Conseil Général de la Somme sur la lutte contre l'érosion de sols. L'Association SOMEA, initiative du Conseil Général et de la chambre d'agriculture, a pour objectif de sensibiliser et conseiller les élus et les agriculteurs mais également de réaliser des études hydrauliques, d'assurer la mise en œuvre et le suivi des programmes de travaux. Fin 1998, 11 études ont été réalisées sur une superficie de 14 240 ha (28 communes) ; 6 ont débouché sur des programmes de travaux et modification de pratiques culturales (pour une surface de 10 500 ha).

Le Département de l'Oise fait également l'objet de travaux sur les phénomènes d'érosion : des actions préventives au niveau des POS et des remembrements ainsi que des actions curatives sur des bassins versants élémentaires sont menées actuellement. Le Conseil Général, avec l'aide des territoires concernés, conduit des études sur les moyens de lutte et les dispositions réglementaires à mettre en œuvre dans les schémas directeurs et les POS.



## Aménagements des cours d'eau et des bassins versants

*Les travaux d'entretien et d'aménagement sont menés sur les cours d'eau non navigables (l'essentiel des cours d'eau de Picardie) à l'initiative des propriétaires riverains des communes ou de syndicats intercommunaux (cf. chapitre "Eau").*

*Plusieurs opérations, dont l'objectif est principalement la lutte contre les inondations, sont en cours au niveau régional : curage, entretien des berges, mise en place d'un déversoir (Sempigny), déviation de lit (le Guiscard) dans l'Oise, consolidation des digues notamment celles du littoral des Bas-Champs (Somme), la Fère et Viry-Noureuil (Aisne)...*

*Concernant l'Oise et l'Aisne, depuis 1968 "l'entente interdépartementale pour la protection contre les inondations de l'Oise, de l'Aisne, de l'Avre et de leurs affluents" réalise études et travaux dans le domaine de la lutte contre les inondations, protection des personnes et surtout des zones agricoles menacées par les crues de printemps et d'été. Des réflexions importantes sont aujourd'hui engagées à l'échelle de bassins versants et s'orientent vers l'aménagement de zones de surstockage des crues.*

### Dispositifs de surveillance, d'alerte et de secours

*Les principaux cours d'eau, l'Oise, l'Aisne, la Marne et le Thérain (excepté la Somme) sont couverts par des dispositifs d'annonces des crues. Suite aux inondations de 1993 et 1995, la surveillance des crues a fait l'objet d'une modernisation importante et qui reste à compléter notamment sur l'Oise en tête de bassin en collaboration avec la Belgique. Une meilleure coordination des acteurs impliqués et l'amélioration des procédures pourraient en outre permettre d'accélérer la transmission de l'information en cas d'épisode de crues.*

*En matière d'information préventive, le Département de l'Oise compte 34 DCS prenant en compte majoritairement le risque inondation. Dans la Somme un dispositif de prévisions des hautes eaux est en cours de mise en place.*

## Les risques technologiques

*La Picardie compte peu d'établissements à risques industriels majeurs, 9 installations SEVESO (6 dans l'Oise) et 47 identifiés comme "à risques" (7 dans l'Aisne, 28 dans l'Oise et 12 dans la Somme). 41 communes à risques sont recensées dans les DDRM. En 1997, une quarantaine d'incidents ou d'accidents technologiques (incendies principalement) a eu lieu provoquant principalement des phénomènes ponctuels de pollution des eaux superficielles.*

*Des plans d'urgence (obligatoire pour les établissements à risques), Plans Particuliers d'Interventions (PPI) et Plans d'Opérations Internes (POI) ne sont pas à ce jour réalisés pour tous les établissements à risques.*

### Nombre d'établissements concernés par des plans d'urgence (DIREN - 1997)

|     | Aisne | Oise | Somme | Picardie |
|-----|-------|------|-------|----------|
| POI | 7     | 22   | 4     | 33       |
| PPI | 2     | 10   | 2     | 14       |
| PSS | 6     | 14   | 2     | 22       |

*En outre, la Picardie compte 2 044 installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation. Les atteintes à l'environnement sont traitées dans les chapitres correspondants ("Air", "Eau", "Milieux naturels et biodiversité"...).*

*Les risques liés aux **Transports de Matières Dangereuses (TMD)** concernent prioritairement les communes bordant les axes de grande circulation. Les accidents routiers sont fréquents sur l'A1 avec des conséquences sur l'environnement, pollution des eaux et des milieux, diffusion de gaz...*

*Il existe un Plan de Secours Spécialisé (PSS) "TMD" dans l'Oise (1992).*

*Seul le Département de l'Aisne est concerné par le risque "rupture de digue", le plan d'eau de l'Ailette à Chamouille (6 communes). Des contrôles réguliers sont effectués par la DDAF et l'exploitant du plan d'eau.*

# Les orientations et objectifs de référence en matière de risques naturels et technologiques

## Orientations et objectifs européens et nationaux

- Loi du 22/07/87 relative à la prévention des risques majeurs
- Loi du 02/02/95 qui prévoit la mise en œuvre de PPR pour les communes prioritaires et la circulaire DPPR/SDP du 21/04/94 concernant l'information préventive sur les risques majeurs.

## Orientations et objectifs locaux

- Dossiers départementaux des risques majeurs (Aisne, Oise et Somme)

# [ Sols et sous-sols ]

*Liens avec les autres thèmes : paysages, eau (pollution), milieux naturels, risques naturels (inondation)*

## Contexte général

### Géologie et pédologie

*Deux domaines géologiques s'opposent en Picardie : des plateaux monotones au nord, modelés dans la craie et, au sud, une succession de plateaux calcaires étagés, pouvant dépasser 200 mètres d'altitude, où le réseau hydrographique est très encaissé et qui se différencie suivant la nature et l'inégale épaisseur du substrat calcaire :*

- calcaires grossiers du Soissonnais
- calcaires plus ou moins marneux du Valois - Tardenois
- calcaire de Brie, meulériisé, donc relativement imperméable où la Marne dessine un couloir encaissé. Ce sont sur ces coteaux ainsi formés que se trouvent les vignobles du Champagne de la partie picarde.

*Les sols résultent de l'altération de ces matériaux par l'action conjuguée des climats successifs et des activités biologiques et humaines. On distingue :*

### Occupation des sols

Nombreux éléments relatifs à l'occupation des sols sont traités dans le chapitre "Paysages"

*La Picardie est une région faiblement urbanisée (5,3 % de sa superficie) notamment au regard de ses deux voisines, l'Île-de-France et le Nord Pas-de-Calais. A l'exception d'Amiens, il n'y a pas de grande agglomération. Du fait de l'attractivité de la région parisienne, le Département de l'Oise est le département qui connaît la croissance de population la plus importante. Elle se localise principalement dans le sud du département, ainsi que le long des infrastructures et dans la Vallée de l'Oise. A contrario, l'Aisne voit sa population diminuer, avec un secteur plus particulièrement touché, la Thiérache.*

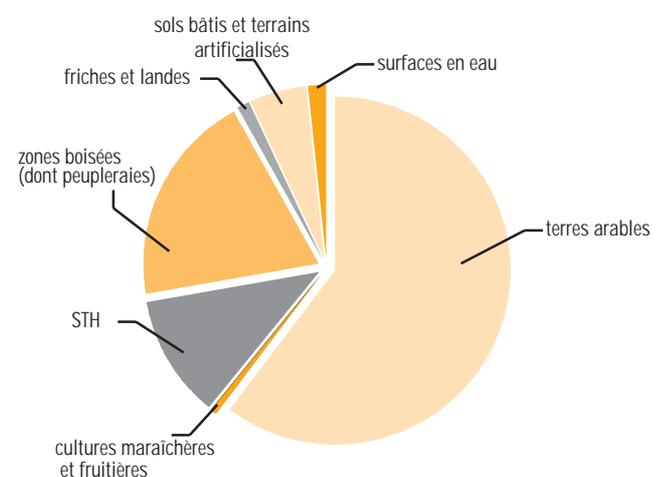
*La SAU couvre 70 % du territoire de Picardie essentiellement sous forme de grandes cultures (céréales, betteraves, pommes de terre...) localisées sur les plateaux fertiles, le Plateau Picard, le Santerre et le Vermandois.*

*Les surfaces boisées en Picardie représentent 18 % de la superficie régionale notamment dans le sud de l'Oise (Halatte, Chantilly, Ermenonville, Compiègne...) et le centre de l'Aisne (Saint-Gobain, Retz...). Le Département de la Somme est très peu boisé, à peine 12 % de sa surface.*

Concernant l'évolution de l'occupation des sols, les Surfaces Toujours en Herbe (STH) continuent de régresser au profit des grandes cultures mais à un rythme qui tend à ralentir (reconversion de 3 232 ha en 1995 contre 6 161 ha en 1993). Les zones actuelles de prairies (Thiérache, Pays de Bray, Marquenterre) sont soumises à des pressions importantes notamment grandes cultures et urbanisation. L'artificialisation des sols conduit aujourd'hui à une régression des zones humides (8 159 ha en 1996 contre 8 364 en 1993).

Les surfaces boisées continuent de progresser, environ + 2 % entre 1976 et 1990, notamment concernant les formations de production et surtout les feuillus (+ 3,8 %) mais également les formations boisées de protection (+ 1,6 %).

Occupation du sol en Picardie (AGREST, 1996)



# Qualité et exploitation des sols et du sous-sol

## Qualité agronomique

*Les sols riches en limons (sédiments fins éoliens déposés voici environ 10 000 ans qui recouvrent la Picardie de façon quasi continue), épais et possédant donc de fortes capacités de rétention en eau et en éléments minéraux résultent de phénomènes de brunification (brunisol) et de lessivage (luvisol) plus ou moins avancés. Ce sont des sols de très bonne qualité agronomique, typiques des zones de cultures intensives où sont implantées de grandes voire de très grandes exploitations (souvent plus de 100 hectares). Si les cultures de céréales, d'oléo-protéagineux et de betteraves à sucre sont réparties de façon assez homogène, les cultures de pommes de terre et de légumes sont surtout localisées dans le Santerre, le nord-est du Plateau Picard et le Soissonnais.*

*Dans la Thiérache et le Pays de Bray, les sols sont plus argileux car la roche mère est plus marneuse. Le niveau imperméable ainsi constitué leur confère une hydromorphie qui en fait des sols plus favorables aux zones de bocage et d'élevage extensif. Les exploitations sont de taille plus faible (50 ha environ). Notons que la Thiérache, à travers l'AOC "Maroilles" est une des seules régions (avec le Champagne de la vallée de la Marne) de la Picardie à posséder des productions sous label officiel de qualité.*

*Les forêts de la région picarde (Massif des Trois Forêts, forêt de Compiègne, dans le Noyonnais) persistent sur les zones de contact, peu fertiles, entre la Picardie crayeuse et la Picardie calcaire.*

## Exploitation du sol et sous-sol

*De par sa structure géologique, la Picardie possède d'importantes ressources dans ses sols et sous-sols (argiles, craie, granulats, sables...) notamment dans l'Oise et l'Aisne, donnant lieu à une intense activité d'extraction. Les quantités extraites ont quasiment doublé en 3 ans, 22 475 Mt en 1996 contre 11 560 en 1993, avec en parallèle une augmentation de la surface des exploitations (11 690 ha en 1996 et 7 281 en 1993) et une baisse de leur nombre (274 en 1996 et 462 en 1993).*

*Dans l'état actuel, le gisement est aujourd'hui estimé à environ une dizaine d'années.*

*L'extraction de granulats alluvionnaires est relativement importante en Picardie, 14 Mt en 1996 sur environ 6 100 ha notamment dans les Vallées de l'Aisne, l'Oise, le Thérain et le littoral picard avec de forts impacts sur l'environnement (modification des écoulements des eaux, dégradation de la qualité des eaux, dégradation des paysages).*

Carrières alluvionnaires en eau et hors eau à ciel ouvert (Eider 1999)

|                          | Aisne | Oise  | Somme | Picardie |
|--------------------------|-------|-------|-------|----------|
| Nombre                   | 44    | 25    | 29    | 98       |
| Surfaces (ha)            | 1 674 | 482   | 166   | 2 322    |
| Quantités extraites (kt) | 2 349 | 3 010 | 1 467 | 6 826    |

*La présence de carrières d'extraction de matériaux sur coteaux calcaires (exploitation de la craie sur le rebord du plateau de Thelle par exemple) est également un facteur de modification des paysages et des milieux naturels.*

*Le Département de l'Oise est doté d'un schéma départemental des carrières (1997) qui vise notamment l'économie des matériaux nobles et le remplacement par des matériaux de substitution, le développement du transport autre que routier et l'intégration des carrières dans l'environnement.*

*Ils sont en cours d'élaboration dans l'Aisne et la Somme.*

## Les risques liés à l'érosion des sols et aux mouvements de terrain

*(cf. chapitre "Risques").*

# Sites et sols pollués

*Fin 1997, la Picardie compte 42 sites pollués inscrits à l'inventaire national (anciens sites industriels, anciennes décharges ou dépôts de déchets) situés principalement dans les Vallées de l'Oise, de l'Aisne, du Thérain. 13 sites ont fait l'objet de traitement et 4 sont en cours, 12 font l'objet d'un diagnostic ou d'une étude traitement, 10 ne nécessitent pas de travaux de réhabilitation mais seulement une surveillance. A noter, 26 sites sont sous surveillance piézométrique.*

*Aujourd'hui, un inventaire historique des sites potentiellement pollués est en cours au niveau national par le BRGM, les résultats complets pour la Picardie ne seront disponibles qu'après 2003.*

*Suite à une étude effectuée par la DRE en 1995 sur les zones d'activités en Picardie, une réflexion sur les friches a également été engagée en 1998. Cette étude devrait conduire à la création d'un observatoire picard des friches d'activités.*

## Les orientations et objectifs de référence en matière de sols et sous-sols

### Orientations et objectifs européens et nationaux

- Concernant les sites et sols pollués, la **circulaire du 3 décembre 1993 (et du 3 avril 1996)** fixe les grands principes :
  - recherche des sites potentiellement pollués (recherche historique des sites, étude sols sur sites prioritaires)
  - définition de priorités par l'évaluation des risques et la vulnérabilité des sites

### Orientations et objectifs locaux

- Concernant l'exploitation des sols et sous-sols, les **schémas départementaux de carrières** tendent à organiser l'exploitation en fonction des gisements. Le schéma de l'Oise élaboré en 1997 vise notamment :
  - la préservation des ressources des granulats alluvionnaires du Thérain et de l'Oise et la recherche de matériaux de substitution
  - la préservation des gisements de sables siliceux
  - l'augmentation de la production des matériaux argileux du Pays de Bray
  - la création d'un "observatoire des matériaux" notamment concernant les granulats alluvionnaires
  - la sensibilisation des maîtres d'ouvrages pour des modes de transports autres que routier (voie d'eau et rail)
  - la préservation de l'environnement : choix du site, méthodes d'exploitation, modes de réaménagement et actions de réhabilitation des sites dégradés.
- Ils sont en cours d'élaboration dans l'Aisne et la Somme.

La difficulté à réunir des données sur l'état actuel et les politiques menées par les différents acteurs dans le domaine du bruit, qui est toutefois considéré par les Français comme une des nuisances les plus importantes, s'est confirmée en Picardie comme dans d'autres régions. La multiplicité des acteurs et la répartition des compétences au sein des services de l'Etat selon les sources de bruit, expliquent pour partie cette situation. Dans certains départements, la mise en place d'un "pôle de compétence bruit" contribue à la centralisation des données et à la mise en cohérence des actions, mais cela n'est le cas dans aucun des trois départements de Picardie.

## Appréciation globale et importance des nuisances

### Infrastructures de transport terrestre

Les nuisances des infrastructures de transport terrestre peuvent être appréciées, d'une part à travers le classement des voies bruyantes et d'autre part, le recensement des points noirs.

Le classement des voies bruyantes (pour les routes supportant un trafic supérieur à 5 000 véhicules/jour et les voies ferrées un trafic supérieur à 50 trains/jour) est en cours de finalisation ou de validation dans les trois départements. Il concerne le réseau routier et le réseau SNCF :

- autoroutes sauf A28 (A1, A16, A26, A4) et principales voies SNCF (TGV, Paris-Amiens...) classées en catégorie 1
- A28, grandes nationales tout ou partie (N31, N29, N2...) et voies secondaires SNCF en catégorie 2
- autres voies catégorie 3, 4 ou 5
- le chantier de l'A29 entre Amiens et Saint-Quentin a été achevé en juillet 2001

Linéaire de voies classées bruyantes en km (sources : DDE 02- 60 -80)

|  | Aisne                       | Oise                        | Somme                       | Picardie |
|--|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|----------|
| Autoroutes                                     | 134<br>(totalité du réseau) | 135<br>(totalité du réseau) | 192<br>(totalité du réseau) | 461      |
| Routes nationales                              | 440<br>(totalité du réseau) | 400<br>(totalité du réseau) | 292                         | 1 132    |
| Voies SNCF                                     | 98                          | 235                         | 208                         | 541      |
| Routes départementales et<br>*voies communales | 270                         | 570*                        | 270                         | 1 110    |

Après consultation des communes et arrêtés de classement pris par les préfets, ces classements devront être annexés aux POS et dans les zones exposées au bruit, les constructions nouvelles devront recevoir un isolement acoustique.

A l'échelle nationale un nouveau programme de recensement et résorption des points noirs va être engagé.

Le précédent inventaire des points noirs des infrastructures routières et ferroviaires (1983-1984) avait identifié **131 points noirs** en Picardie (15 dans l'Aisne, 36 dans l'Oise et 80 dans la Somme).

### Aérodromes

Bien que l'aéroport de Roissy ne soit pas en Picardie, sa proximité avec les communes du sud de l'Oise (une dizaine de kilomètres) constitue une gêne dans certains secteurs notamment depuis la multiplication des couloirs aériens et l'augmentation du trafic, qui pourrait s'aggraver avec son extension. Le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) et le plan de gêne de l'aéroport ne concernent toutefois pas les communes de Picardie.

Les PEB sont réalisés ou en voie d'achèvement pour la moitié des aérodromes de la région.



### Autres sources de bruit

Peu de plaintes sont enregistrées par la DRIRE (installations classées), les DDASS ou les collectivités, sauf peut-être concernant les bruits de voisinage. Les données ne sont pas centralisées au niveau régional et pas toujours au niveau départemental, ce qui rend difficile leur exploitation dans le cadre de l'élaboration du profil.

## Mesures de prévention et réduction des nuisances

Dans l'Oise, 22 communes ont intégré l'arrêté de classement des voies bruyantes dans leur POS.

## Les orientations et objectifs de référence en matière de bruit

### Orientations et objectifs européens et nationaux

Les orientations et objectifs de référence en matière de bruit proviennent principalement de dispositions nationales issues de la loi bruit de 1992 et concernent notamment la maîtrise des nuisances aux abords des infrastructures et de certaines catégories d'activités.

Politique nationale de résorption des points noirs de bruit dus aux transports terrestres (définie fin 1999) : recensement des points noirs et mesures de rattrapage.

# Sensibilisation / éducation et formation à l'environnement

*Liens avec les autres thèmes : tous*

*Depuis une vingtaine d'années, la législation nationale et européenne s'efforce de bâtir un cadre réglementaire et législatif, visant à prévenir les atteintes à l'environnement et à valoriser celui-ci. Toutefois, la mise en place de réglementations et de normes dans les différents domaines de l'environnement (eau, air, bruit, déchets...) n'est pas suffisante pour répondre à tous les enjeux environnementaux qui nécessitent bien souvent une profonde évolution, voire remise en cause des comportements individuels et collectifs. Pour que l'environnement soit pris en compte au quotidien, il faut que ces enjeux soient connus et surtout compris par l'ensemble des individus ; c'est pourquoi la sensibilisation, l'éducation ou la formation à l'environnement sont des facteurs essentiels de protection de l'environnement.*

*Au niveau international, la conférence de Stockholm (1972) a promu l'idée d'une pédagogie de l'environnement et mis en place le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Au niveau national, il aura fallu attendre plus de 20 ans pour qu'entre les premiers textes relatifs à l'éducation à l'environnement au début des années 1970 et la signature d'un protocole d'accord entre les 3 ministères (Education Nationale, Culture et Environnement) en 1993, cette prise en compte soit concrétisée.*

*Au niveau régional, la Picardie s'est rapidement engagée sur la voie de l'éducation à l'environnement puisqu'elle fait partie des deux régions françaises à avoir élaboré une "charte d'éducation à l'environnement" qui comprend la formation de formateurs, la diffusion des informations et le soutien aux projets éducatifs.*

*La Région Picardie est plutôt bien dotée en structures spécifiques d'éducation / sensibilisation à l'environnement avec 3 Centres Permanents d'Initiation à l'Environnement (CPIE) regroupés en une union régionale qui intervient dans les domaines de l'éducation des scolaires et des jeunes, mais également la sensibilisation du grand public et la formation professionnelle : CPIE Vallée de Somme, CPIE de l'Aisne, CPIE des Pays de l'Oise. En outre, de très nombreux organismes interviennent au niveau régional : région, départements, Rectorat, DIREN et autres services de l'Etat, agences de l'eau, ADEME, Atmo Picardie, Conservatoire des Sites, associations, fédérations de chasse... mais aussi des collectivités, avec dans certains cas également, la création de structures/outils spécifiques : maison de l'environnement existant à Saint-Quentin, en projet à Château-Thierry, observatoire de l'environnement d'Amiens...*

Certaines collectivités se sont structurées afin de mieux répondre aux questions environnementales, ainsi dans l'Oise sur 25 structures intercommunales (645 communes, 698 417 habitants), 11 (371 communes et 294 588 habitants) ont la compétence environnement.

On compte en Picardie 39 associations agréées pour la protection de l'environnement (5 dans l'Aisne, 19 dans l'Oise et 15 dans la Somme) avec des domaines d'actions très divers : photographie animalière, pêche, chasse, protection des milieux naturels...

*Par ailleurs de nombreux sites font l'objet d'aménagements afin d'en favoriser la découverte par le public. C'est avant tout le cas pour des espaces naturels remarquables, supports d'activités de découverte de la nature, mais d'installations de traitement de l'eau, des déchets... Dans l'Aisne un réseau de tels sites pédagogiques est en cours de mise en place à l'initiative et avec le soutien du Conseil général.*

*Si les structures, les acteurs et les actions sont nombreux en région (un guide du Conseil Régional les recense), il est difficile de dresser un bilan global de leur ampleur, des publics touchés et surtout de l'évolution des comportements et des pratiques en résultant. Quelques exemples d'actions réalisées en Région Picardie sont donnés ci-après.*

# Education à l'environnement des scolaires et des jeunes

*Dans le cadre scolaire, outre les programmes "classiques" qui abordent les questions d'environnement (sciences de la nature et de la vie, géographie...) et contribuent à la sensibilisation/éducation des jeunes, des actions spécifiques sont mises en œuvre, notamment à l'échelle régionale dans le cadre :*

- du programme pluriannuel "l'Homme dans sa vallée" lancé par l'Education Nationale, la DIREN, le Conseil Régional, l'agence de l'eau Artois-Picardie et le CPIE Vallée de Somme, qui devrait être prolongé et élargi par un nouveau programme "l'Homme dans son environnement",
- des animations autour de l'exposition "Planète précieuse" avec l'union des CPIE, l'ADEME, le Conseil Régional, le Rectorat et l'agence de l'eau Artois-Picardie,
- des nombreuses animations en milieu scolaire, sorties, classes vertes, chantiers jeunes... avec un rôle important joué par les CPIE.

*Le Conseil Régional a mis en place récemment le "chèque environnement" qui permet aux établissements scolaires de financer des activités pédagogiques de sensibilisation ou d'éducation à l'environnement, dans la mesure où ils font appel à des structures d'éducation agréées par la région et sur la base d'un projet pédagogique. Des outils pédagogiques à destination des lycéens ont également été réalisés par la région et les CPIE.*

## Sensibilisation du grand public

*Des actions de sensibilisation à destination du grand public sont organisées à l'échelle régionale, elles découlent pour certaines de mesures nationales : nettoyage de printemps, journées de l'environnement, opération "en ville sans ma voiture"... Les semaines régionales de l'environnement regroupent en outre environ 150 manifestations par an.*

*Par ailleurs, une information "de fond" existe dans de nombreux domaines (milieux naturels, eau, déchets...), avec notamment la réalisation et diffusion de plaquettes, l'organisation d'expositions, de visites, la diffusion régulière et relativement large (journaux, internet) de l'indice "Atmo"...*

*Des outils spécifiques d'information sont mis en place, c'est notamment le développement prévu du site internet du Conseil Général de la Somme à destination du grand public ("l'environnement près de chez vous"), l'observatoire de l'environnement d'Amiens, la maison de l'environnement de Saint-Quentin...*

*Enfin soulignons qu'aujourd'hui une large part de l'information du grand public et par conséquent d'une prise de conscience environnementale, sans pour autant qu'on puisse la quantifier, provient d'événements accidentels qui sont médiatisés : accidents technologiques, pollutions aggravées (eau, air, sol), catastrophes naturelles...*

## Formation à l'environnement

*Les structures "classiques" (universités, écoles et lycées... notamment université et IUT d'Amiens ; ISAB à Beauvais, Université de technologie de Compiègne...) dispensent un certain nombre de formations initiales (de tous niveaux) et continues dans les domaines de l'environnement.*

*Des opérations d'information / formations spécifiques en environnement ont été mises en place en région à destination de catégories de professionnels spécifiques :*

- l'ADEME et le Conseil Régional ont mis en place une opération de sensibilisation des personnels d'entreprises (CRISTAL) qui vise à développer et faire partager les connaissances environnementales des entreprises
- journées techniques à l'intention des entreprises par l'ADEME et l'ATEE
- la délégation régionale du CNFPT propose aux agents territoriaux des stages sur différents thèmes ; ont déjà été concernés, la gestion de l'énergie, les déchetteries, les parcs zoologiques...
- les CPIE interviennent aussi en matière de formation professionnelle : formation de formateurs, des agents intervenant sur la gestion du patrimoine naturel dans le cadre des chantiers de réinsertion...

# Les orientations et objectifs de référence en matière de sensibilisation / d'éducation et de formation à l'environnement

## Orientations et objectifs européens et nationaux

Les orientations et objectifs de référence en matière de sensibilisation / d'éducation et de formation à l'environnement sont issus des dispositions nationales notamment par des **protocoles d'accord entre les Ministères de l'Environnement et l'Education Nationale relatifs à la prise en compte de l'environnement dans le cadre scolaire** :

- **protocole d'accord de février 1983** qui vise le développement et l'approfondissement d'une politique cohérente et durable d'éducation à l'environnement dans l'ensemble du système scolaire et universitaire
- **protocole d'accord de mars 1993**
- **arrêté du 22 février 1995** qui vise un programme pour chaque cycle de l'école primaire

## Orientations et objectifs locaux

**Charte d'éducation à l'environnement (février 1994)** qui vise la formation de formateurs, la diffusion des informations et le soutien aux projets éducatifs (Préfecture de région, Académie d'Amiens, Conseil Régional et de nombreux partenaires régionaux).

**Programme "l'Homme dans son environnement"**





Les pages suivantes présentent les enjeux environnementaux pour la Région Picardie : 12 enjeux "thématiques" et 5 enjeux "transversaux" traduisent la nécessité d'intégrer davantage les questions d'environnement dans les politiques sectorielles de développement et d'aménagement et les pratiques des acteurs. Pour chaque enjeu, une fiche présente :

- un rappel des principaux atouts et opportunités, d'une part, faiblesses et menaces, d'autre part, identifiés par le diagnostic,
- une appréciation de l'importance relative de l'enjeu et des liens qui existent avec les autres enjeux identifiés,
- les principaux territoires concernés par l'enjeu (ensemble de la région ou sous-territoires particuliers),
- une appréciation de l'organisation et la mobilisation actuelle des acteurs en région autour de la problématique considérée,
- l'importance de la problématique pour la qualité de vie et la santé de la population,
- sa contribution à l'attractivité et l'image du territoire régional,
- les perspectives ou orientations, c'est-à-dire les éléments possibles d'une stratégie régionale d'intervention en réponse à l'enjeu considéré (ces éléments n'étant ni exhaustifs, ni hiérarchisés),
- des propositions d'indicateurs permettant de suivre l'évolution de la problématique considérée, avec une sélection d'indicateurs à renseigner de manière prioritaire au regard de l'enjeu considéré et auxquels le suivi peut se limiter dans un premier temps (surlignés).

Sont par ailleurs rappelés pour chaque enjeu :

- d'une part les grandes orientations correspondantes proposées par le projet de Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire,

Ce schéma en cours d'élaboration par le Conseil Régional définit un cadre d'orientation territorial à long terme (horizon 2015) pour la région ; l'environnement y est abordé à travers deux grandes familles d'orientations :

- \* d'une part des orientations spécifiques en matière d'environnement : "valoriser durablement les richesses naturelles de la Picardie" et "faire de l'environnement un vecteur de qualité, de cohésion et d'attractivité territoriale"
- \* d'autre part en intégrant des préoccupations environnementales dans les orientations territoriales ou sectorielles énoncées au titre du SRADT (écologie urbaine, développement économique, agriculture et environnement...)

- d'autre part, les principaux programmes du Contrat de Plan Etat-Région et des programmes des fonds européens de l'objectif 2, répondant à l'enjeu considéré.

Ils comportent un certain nombre de programmes ou mesures dont l'objectif est l'amélioration, la préservation ou la valorisation de l'environnement (volet III1 et III2 du CPER, axe 4 du DOCUP, volets territoriaux, annexe ADEME au CPER) ; quelques autres programmes ou mesures intègrent par ailleurs un volet environnement (agriculture notamment) ou des critères de sélection / préconisations de mise en œuvre des opérations relatives à l'environnement (dans le DOCUP).

| Enjeux thématiques         |   | Niveau <sup>(1)</sup><br>d'importance | Liens avec autres<br>enjeux thématiques |
|----------------------------|---|---------------------------------------|---|
| 1                          | Reconquérir la qualité des ressources en eau souterraine et assurer la pérennité de l'alimentation en eau potable   | +++                                   | 2 3 9 11                                |
| 2                          | Reconquérir le patrimoine aquatique (cours d'eau et zones humides) et conforter la qualité des eaux littorales  | +++                                   | 1 3 4 9                                 |
| 3                          | Reconquérir les milieux naturels et assurer leur contribution à la qualité des paysages   | +++                                   | 1 2 5                                   |
| 4                          | Maîtriser les phénomènes d'érosion, de ruissellement et d'inondation par une gestion globale de l'espace (terres agricoles et zones imperméabilisées)   | ++(+)                                 | 2                                       |
| 5                          | Améliorer le cadre de vie des habitants et éviter la banalisation des paysages  | ++                                    | 3                                       |
| 6                          | Renforcer les efforts de maîtrise de l'énergie (pour son impact sur la qualité de l'air) et valoriser les ressources énergétiques locales   | ++                                    | 7 8                                     |
| 7                          | Poursuivre / accélérer la modernisation de la gestion des déchets des ménages pour réduire les impacts sur l'environnement et économiser les matières premières   | ++                                    | 6 8 9 11                                |
| 8                          | Améliorer le suivi des gisements et du devenir des déchets des entreprises et développer la réduction à la source et leur valorisation  | ++                                    | 6 7 9 11                                |
| 9                          | Fiabiliser la valorisation des déchets organiques   | ++                                    | 1 2 7 8                                 |
| 10                         | Améliorer la prévention et le suivi des risques technologiques  | +                                     | 8 11                                    |
| 11                         | Améliorer la connaissance et le suivi des sites et sols pollués   | +                                     | 1 7 8                                   |
| 12                         | Prévenir les nuisances sonores  | +                                     |   |
| <b>Enjeux transversaux</b> |   |                                       |   |
| A                          | Dynamiser l'organisation, la coordination et la professionnalisation des acteurs, notamment les collectivités locales, pour une prise en compte de l'environnement à des échelles de territoire pertinentes   |                                       | tous                                    |
| B                          | Mieux concilier le maintien et le développement de l'activité économique (agriculture et industrie) avec la préservation et la valorisation de l'environnement par un partenariat accru entre les acteurs économiques et les acteurs de l'environnement |                                       | tous                                    |
| C                          | Améliorer la connaissance et le suivi de l'environnement  |                                       | tous                                    |
| D                          | Poursuivre / renforcer la sensibilisation de la population afin d'inciter à des comportements respectueux de l'environnement  |                                       | tous                                    |
| E                          | Valoriser le potentiel de création d'emplois dans les domaines de l'environnement   |                                       | tous                                    |

(1) : +++ / problématique environnementale d'importance majeure pour l'avenir de la région nécessitant un renforcement significatif des efforts engagés, voire le déploiement de nouveaux modes d'intervention

++ / problématique environnementale d'importance pour l'avenir de la région nécessitant la poursuite voire le renforcement des efforts engagés

+ / problématique environnementale d'importance moindre mais nécessitant l'amélioration de la connaissance, du suivi, de la prévention...

# [Reconquérir la qualité] des ressources en eau souterraine et assurer la pérennité de l'alimentation en eau potable

*Niveau d'importance : +++*

*Liens avec d'autres enjeux thématiques : 2, 3, 9, 11*

**Atouts / opportunités :**

- Une ressource en eau souterraine relativement abondante et facilement mobilisable
- Une protection réglementaire des captages d'eau potable bien avancée

**Faiblesses / menaces :**

- Une qualité de l'eau souterraine globalement moyenne et en dégradation (nitrates et pesticides)
- Des pratiques raisonnées de fertilisation et de protection des cultures en développement mais dont les effets sur la ressource ne sont pas encore sentis
- Des prélèvements agricoles en augmentation
- Une sécurité de l'alimentation en eau potable insuffisante en milieu rural (ressource unique)
- Des politiques "curatives" à mettre en place à moyen terme, quelles que soient les actions de prévention engagées, avec des incidences fortes en termes de coût et d'organisation
- Des rejets diffus sources de pollution (assainissement en milieu rural, rejets pluviaux...)

**Principaux territoires concernés :**

*Ensemble de la région, et plus particulièrement l'Oise*

**Organisation et mobilisation des acteurs :**

Principaux acteurs "porteurs"

*Agences de l'eau, départements (protection des captages), Etat (DRASS et DDASS)*

Organisation et mobilisation des collectivités

*Insuffisante compte tenu de l'importance des enjeux*

**Importance pour la qualité de vie / santé publique :** forte (santé)

**Contribution à l'attractivité et l'image du territoire régional :** ponctuellement négative (pour entreprises)

**Perspectives / orientations :**

- Impliquer davantage la profession agricole dans les actions de réduction des pollutions, grâce aux programmes d'actions au titre de la Directive "Nitrates", de la réforme de la PMPOA, de la réduction des pollutions des eaux dues aux produits phytosanitaires notamment
- Poursuivre la mise en place des périmètres de protection des captages et mieux associer la profession agricole au suivi et à la préservation de la qualité de l'eau
- Poursuivre la mise en place des outils d'observation de la qualité des nappes
- Mettre en place une gestion globale des ressources associant l'ensemble des acteurs concernés
- Améliorer la connaissance et la lutte contre les pollutions diffuses

### Indicateurs de suivi de l'enjeu :

| Éléments à caractériser                    | Indicateurs proposés   | Faisabilité | Origine des données |
|--|--|-------------|---------------------|
| Qualité des eaux de nappe                  | - Concentration en nitrates et phytosanitaires de la ressource                                 | oui         | Agences (SDAGE)     |
|  | - Concentration en nitrates et phytosanitaires de l'eau distribuée                             | oui         | DRASS (SDAGE)       |
|  | - Pourcentage population en fonction de la qualité des eaux distribuées vis-à-vis des nitrates | oui         | DRASS (SDAGE)       |
| Sécurité de l'alimentation en eau potable  | - Pourcentage de population alimentée par une ressource unique                                 | incertaine  |                     |
|  | - Nombre de captages abandonnés pour cause de pollution  | oui         | DRASS               |
|  | - Capacité des nappes à se recharger   | oui         | Agences             |
| Pressions prélèvements                     | - Volume des prélèvements domestiques en nappe   | oui         | Agences (SDAGE)     |
|  | - Volume des prélèvements industriels en nappe   | oui         |                     |
|  | - Volume des prélèvements agricoles en nappe   | incertaine  |                     |
| Mesures de protection de la ressource      | - Nombre de captages (et volumes eau correspondants) protégés / nombre total                   | oui         | DRASS (SDAGE)       |
| Maîtrise des pollutions d'origine agricole | - Nombre CTE et surfaces concernées par des mesures à vocation protection de la ressource      | oui         | DRAF/DDAF           |
|  | - Nombre d'élevages ayant réalisé travaux / nombre d'élevages intégrables PMPOA                | oui         | DRAF/DDAF (SDAGE)   |

### *Principales orientations du projet de Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire visant à la prise en compte de cet enjeu :*

*Préserver et valoriser les ressources et le patrimoine naturel :*

*- Mettre en place les moyens nécessaires à l'établissement d'un programme régional de lutte contre la pollution des eaux souterraines et de reconquête de la qualité*

### *Principaux programmes / mesures CPER / DOCUP (2000-2006) visant à la prise en compte de cet enjeu :*

#### **CPER**

*Article 10 : agriculture et environnement (PMPOA, accompagnement CTE, développement valorisation des déchets organiques y compris suivi, suivi d'un bassin versant pilote / résidus phytosanitaires)*

*Article 49 : améliorer la connaissance de l'état des ressources naturelles de Picardie (programme d'amélioration de la connaissance sur les eaux souterraines, définition et mise en œuvre éventuelles d'un programme de protection de la ressource en eau, lancement éventuel d'un programme de recherche et de prospective sur la qualité des eaux souterraines et les mécanismes de leur contamination)*

# [Reconquérir le patrimoine] aquatique (cours d'eau et zones humides) et conforter la qualité des eaux littorales

*Niveau d'importance : +++*

*Liens avec d'autres enjeux thématiques : 1, 3, 4, 9*

## **Atouts / opportunités :**

- *Un patrimoine aquatique riche*
- *Un potentiel piscicole élevé*
- *Des efforts importants en matière de réduction des pollutions domestiques et industrielles*
- *Une qualité des eaux littorales en amélioration*
- *Une volonté affirmée de mettre en place des structures d'entretien et d'aménagement des cours d'eau pour une meilleure gestion et un développement de pratiques plus respectueuses des écosystèmes aquatiques*

## **Faiblesses / menaces :**

- *Une qualité globalement moyenne pour la majorité des rivières*
- *Des impacts encore importants dus aux rejets domestiques (et industriels)*
- *Une sensibilité à l'eutrophisation pour de nombreux cours d'eau et des eaux littorales*
- *Une part importante d'assainissements individuels (non conformes) en zone rurale*
- *Des démarches de gestion globales à l'échelle des bassins versants encore peu développées*
- *De nombreuses rivières à fort potentiel piscicole très morcelées, ce qui est un frein à la migration*

## **Principaux territoires concernés :**

*Ensemble de la région*

## **Organisation et mobilisation des acteurs :**

### Principaux acteurs "porteurs"

*Etat, agences de l'eau, départements, ententes (Oise/Aisne, Marne) et institutions interdépartementales (Authie, Bresle), (Fédérations de pêche)*

### Organisation et mobilisation des collectivités

*Un développement en progression mais encore faible des structures de gestion des cours d'eau, par ailleurs pas toujours à la bonne échelle et dont les compétences doivent être renouvelées*

**Importance pour la qualité de vie / santé publique :** forte (qualité de vie)

**Contribution à l'attractivité et l'image du territoire régional :** positive (abondance et richesse des milieux), ponctuellement négative (pour entreprises)

## **Perspectives / orientations :**

- *Susciter le développement de pratiques d'entretien des cours d'eau plus respectueuses des écosystèmes aquatiques*
- *Développer l'intercommunalité et les politiques contractuelles en matière d'entretien des cours d'eau, améliorer la qualité piscicole des milieux aquatiques (fonctionnalité, gestion)*
- *Accélérer la mise en conformité des dispositifs d'assainissement*
- *Dynamiser les démarches de gestion globale (à l'échelle des bassins versants)*
- *Améliorer la connaissance et la lutte contre les pollutions diffuses (agriculture, habitat...)*

Indicateurs de suivi de l'enjeu :

| Éléments à caractériser               | Indicateurs proposés  | Faisabilité                            | Origine des données                |
|---------------------------------------|---|--|------------------------------------|
| Qualité des milieux aquatiques        | - Linéaire de cours d'eau par classe de qualité (physico-chimique et hydrobiologique)<br>- Nombre de points / classe de qualité (baignade, coquillages) pour les eaux littorales  | oui<br>oui                             | Agences (SDAGE)<br>DRASS (SDAGE)   |
| Rejets urbains, industriels           | - Quantité de pollution brute produite (DCO, N, P) d'origine urbaine / industrielle<br>- Taux de dépollution des collectivités locales et des industriels (DCO, N, P)   | oui<br>oui                             | Agences (SDAGE)<br>Agences (SDAGE) |
| Situation en matière d'assainissement | - Nombre d'agglomérations ayant réalisé le zonage "assainissement" (art 35 loi sur l'eau) et traduit dans les POS<br>- Part des STEP (et équivalent-habitant) aux normes / Directive ERU<br>- Pourcentage de population assainie en autonome (actuel et à terme)<br>- Nombre d'installations d'assainissement autonome non conformes et nombre faisant l'objet d'un suivi | oui<br>oui<br>incertaine<br>incertaine | Agences (SDAGE)<br>Agences (SDAGE) |
| Protection des zones humides          | - Cf. enjeu 3   |  |                                    |
| Entretien et gestion des cours d'eau  | - Linéaire de cours d'eau entretenu régulièrement par méthodes douces<br>- Nombre (et surfaces bassin versant correspondantes) SAGE (en cours, approuvé), contrats de rivière, autres démarches de bassin versant   |  | Agences (SDAGE)<br>Agences (SDAGE) |

**Principales orientations du projet de Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire visant à la prise en compte de cet enjeu :**

*Préserver et valoriser les ressources et le patrimoine naturel :*

- Poursuivre la constitution d'un réseau régional d'espaces remarquables

*Valoriser durablement les richesses naturelles de la Picardie :*

- Mieux prendre en compte l'environnement dans l'activité agricole

*Mobiliser et soutenir les initiatives des acteurs locaux dans les différents domaines de l'environnement :*

- Accompagner les agriculteurs vers une agriculture durable (CTE, promotion des territoires, diversification de l'activité agricole)

**Principaux programmes / mesures CPER / DOCUP (2000-2006) visant à la prise en compte de cet enjeu :**

**CPER**

*Article 10 : agriculture et environnement (PMPOA, accompagnement CTE, développement valorisation des déchets organiques y compris suivi, suivi d'un bassin versant pilote / résidus phytosanitaires)*

*Article 50 : programme "rivières vivantes" (restauration des rivières, libre circulation poissons migrateurs)*

*Article 53 : développer l'assistance technique et l'animation / l'aide à la décision et appuyer les investissements structurants, démonstratifs et innovants en matière d'environnement*

**DOCUP**

*Mesure 4.1. : connaître, gérer et valoriser les ressources naturelles, les paysages et la biodiversité*

*Sous-mesure 4.2.1. : management environnemental et production sobre et propre (aide à l'investissement en technologies sobres et propres)*

# Reconquérir les milieux naturels et assurer leur contribution à la qualité des paysages

*Niveau d'importance : +++*

*Liens avec d'autres enjeux thématiques : 1, 2, 5*

## **Atouts / opportunités :**

- Un réel capital de nature et de biodiversité
- Un développement relativement important des outils de gestion
- Un dynamisme des acteurs à l'échelle régionale et départementale et un développement important des outils et structures de gestion
- Un dynamisme autour des démarches de territoire (pays) offrant un potentiel d'intégration des préoccupations "milieux naturels" dans des projets de développement local

## **Faiblesses / menaces :**

- Des pressions humaines encore insuffisamment maîtrisées conduisant à une régression de la biodiversité et à une banalisation des paysages, notamment dans les vallées et zones humides : agriculture (intensification des pratiques liées à la spécialisation "grandes cultures") popuculture, carrières, urbanisation, infrastructures de transport, loisirs / tourisme ponctuellement sur certains espaces...
- Des acteurs à l'origine des pressions et/ou susceptibles de contribuer à leur maîtrise (collectivités, monde agricole) encore insuffisamment sensibilisés et mobilisés
- Des politiques publiques nationales insuffisantes (voire contradictoires) pour inciter au maintien des milieux d'intérêt (notamment zones humides)

## **Principaux territoires concernés :**

*Ensemble de la région et plus particulièrement les territoires riches en milieux remarquables et / ou menacés : Picardie Maritime, Thiérache, Pays de Bray, massifs forestiers de l'Oise, vallées dont Moyenne Vallée de l'Oise, Laonnois, Vexin*

## **Organisation et mobilisation des acteurs :**

### Principaux acteurs "porteurs"

*Etat (dont Conservatoire du Littoral), région, Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, départements, associations*

### Organisation et mobilisation des collectivités

*Relativement faible sauf Département de la Somme (notamment SMACOPI), PNR en cours de structuration (Oise-Pays de France, Picardie Maritime)*

**Importance pour la qualité de vie / santé publique : forte (qualité de vie)**

**Contribution à l'attractivité et à l'image du territoire régional : positive**

## **Perspectives / orientations :**

- Accélérer la mise en place des mesures de protection / gestion sur les espaces remarquables et/ou menacés
- Conserver et/ou restaurer les espaces de nature "ordinaires" de qualité dans le cadre d'une gestion globale des territoires et mettre en œuvre des méthodes nouvelles de gestion de ces espaces sur des sites pertinents pour l'exemplarité / démonstration
- Maintenir ou restaurer les continuités écologiques entre les milieux (en particulier entre les massifs forestiers)
- Limiter le boisement des "zones d'intérêt" écologique et paysager (notamment peupleraies dans les vallées et zones humides, boisement des pelouses calcaires...)
- Limiter et gérer les effets induits de la création des grandes infrastructures et orienter en priorité le 1 % paysage et développement vers des actions de valorisation et requalification des paysages
- Dynamiser et inciter les pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité et des paysages naturels
- Valoriser la fonction sociale et économique (tourisme de nature, "durable") des espaces naturels (sensibilisation, découverte de la nature, loisirs, tourisme...)
- Inciter les acteurs à s'organiser pour la gestion des espaces de nature, à leur mise en réseau

Indicateurs de suivi de l'enjeu :

| Éléments à caractériser                                     | Indicateurs proposés  | Faisabilité | Origine des données          |
|---|---|-------------|------------------------------|
| Qualité des milieux et abondance faune / flore              | - Surface par type de milieu  | oui         | DIREN                        |
|   | - Nombre d'habitats de la Directive "Habitats" (annexe I) et surfaces correspondantes                                   | oui         | DIREN                        |
|   | - Nombre d'espèces des Directives "Habitats" (annexe II et/ou IV) / "Oiseaux" (annexe I)                                | oui         | DIREN                        |
|   | - Nombre d'espèces protégées intégralement / nombre d'espèces menacées présentes en Picardie                            | oui         | DIREN                        |
| Pressions ayant des impacts sur les milieux et les paysages | - Nombre et surface de carrières  | oui         | DRIRE (SDAGE)                |
|   | - Surface de peupleraies  | oui         | DRAF/DDAF                    |
| Intensification de l'activité agricole                      | - Taille des unités territoriales non fragmentées par les réseaux de transport  | incertaine  | DRE                          |
|   | - Répartition de la SAU   | oui         | DRAF/DDAF                    |
|   | - Surfaces de prairies mises en culture   | incertaine  |                              |
|   | - Surfaces drainées   | incertaine  |                              |
| Linéaire / surfaces de haies                                |   | incertaine  |                              |
|   |   | incertaine  |                              |
| Fréquentation des zones d'intérêt                           | Enquêtes ponctuelles pour zones de forte fréquentation (littoral, forêts, certaines vallées)                            |             |                              |
| Mesures de préservation / protection / gestion              | - Part des habitats remarquables (cf. ci-dessus) inclus dans un périmètre protégé et géré                               | oui         | DIREN (+ CG, conservatoires) |
|   | - Pourcentage des zones protégées et gérées / zones reconnues d'intérêt (par type de milieu et par catégorie de mesure) | oui         |                              |
|   | - Surfaces concernées par des CTE à vocation biodiversité / paysages  | oui         | DRAF/DDAF                    |
|   | - Pourcentage de zones reconnues d'intérêt sous CET   |             |                              |

**Principales orientations du projet de Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire visant à la prise en compte de cet enjeu :**

*Préserver et valoriser les ressources et le patrimoine naturel :*

- Poursuivre la constitution d'un réseau régional d'espaces remarquables
- Faire aboutir la création des parcs naturels régionaux

*Valoriser durablement les richesses naturelles de la Picardie :*

- Mieux prendre en compte l'environnement dans l'activité agricole
- Maintenir et améliorer la gestion durable de la forêt régionale

*Mobiliser et soutenir les initiatives des acteurs locaux dans les différents domaines de l'environnement :*

- Accompagner les agriculteurs vers une agriculture durable (CTE, promotion des territoires, diversification de l'activité agricole)

**Principaux programmes / mesures CPER / DOCUP (2000-2006) visant à la prise en compte de cet enjeu :**

**CPER**

Article 10 : agriculture et environnement (accompagnement CTE)

Article 42 : politique des pays et coopérations inter-territoriales : intégrer l'environnement dans les stratégies de développement territorial (rural ou urbain) et l'amélioration de la qualité de vie

Article 43 : politique de la ville et politique urbaine (habitat et cadre de vie, traitement qualitatif des franges et entrées d'agglomérations, rétablir les continuités écologiques et les modes de déplacements écologiques... dans le cadre des contrats de ville et des contrats régionaux d'agglomération)

Article 44 : projet de parc naturel régional des Trois Forêts

Article 45 : projet de parc naturel régional de la Picardie Maritime

Article 46 : protection et valorisation du littoral picard

Article 52 : constituer un réseau d'espaces naturels préservés et valorisés (soutien aux structures, mise en réseaux des gestionnaires, mise en place d'une instance de coordination des politiques publiques, soutien aux programmes de protection et valorisation)

**DOCUP**

Mesure 4.1. : connaître, gérer et valoriser les ressources naturelles, les paysages et la biodiversité

Sous-mesure 5.1.1. : protection et valorisation du littoral picard

# [ Maîtriser les phénomènes ] d'érosion, de ruissellement et d'inondation par une gestion globale de l'espace (terres agricoles et zones imperméabilisées)

*Niveau d'importance : ++(+)*

*Liens avec d'autres enjeux thématiques : 2*

**Atouts / opportunités :**

- Une prise en compte du risque "inondation" engagée via les dispositions réglementaires et l'organisation des acteurs
- Une prise en compte des phénomènes d'érosion par les acteurs locaux en développement

**Faiblesses / menaces :**

- Des risques concernant une large part du territoire (mais à pondérer car avec des enjeux humains limités) avec une problématique particulière dans le sud de l'Aisne (vignobles)
- Des phénomènes d'érosion et de coulées de boues en augmentation (sous l'influence des pratiques agricoles) avec des conséquences directes sur la qualité des cours d'eau et susceptibles d'affecter le potentiel agronomique des sols
- Une prise en compte globale de la problématique inondation / érosion / coulées de boues à l'échelle de bassin versant encore peu développée

**Principaux territoires concernés :**

*Ensemble de la région*

**Organisation et mobilisation des acteurs :**

Principaux acteurs "porteurs"

*Etat (DIREN, DDE), départements (Somme, Aisne), chambres d'agriculture, agences de l'eau, entente Oise-Aisne*

Organisation et mobilisation des collectivités

*Coopération entre monde agricole et collectivités à développer (érosion, coulées de boues et inondations)*

**Importance pour la qualité de vie / santé publique :** moyenne

**Contribution à l'attractivité et l'image du territoire régional :** neutre

**Perspectives / orientations :**

- Inciter à des démarches globales de prise en compte des phénomènes d'érosion et de ruissellement à l'échelle des bassins versants
- Poursuivre les procédures réglementaires de maîtrise des inondations et veiller à leur traduction dans les documents d'urbanisme
- Mener des actions de lutte contre les inondations dans une logique de solidarité de bassin
- Réconciliation des pratiques agricoles avec le caractère inondable de certaines terres
- Promouvoir des pratiques agricoles de prévention de l'érosion

Indicateurs de suivi de l'enjeu :

| Éléments à caractériser                  | Indicateurs proposés  | Faisabilité | Origine des données           |
|--|---|-------------|-------------------------------|
| Importance des inondations               | - Surfaces des zones inondables<br>- Nombre de communes déclarées en catastrophe naturelle pour inondation                              | oui<br>oui  | DIREN<br>DIREN                |
| Importance du phénomène coulées de boues | - Nombre de communes déclarées en catastrophe naturelle pour coulées de boues<br>- Surfaces concernées par l'aléa (à préciser)          | oui         | DIREN                         |
| Prévention / protection                  | - Nombre de communes pour lesquelles un PPR est prescrit, approuvé<br>- Nombre et surfaces correspondantes des CTE avec volet "érosion" | oui<br>oui  | DIREN<br>(SDAGE)<br>DRAF/DDAF |

**Principales orientations du projet de Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire visant à la prise en compte de cet enjeu :**

*Préserver et valoriser les ressources et le patrimoine naturel :*

*- Lutter contre les risques naturels en privilégiant les opérations de prévention et en mutualisant les solutions et les moyens à l'échelle des bassins versants*

**Principaux programmes / mesures CPER / DOCUP (2000-2006) visant à la prise en compte de cet enjeu :**

**CPER**

*Article 10 : agriculture et environnement (accompagnement CTE)*

*Article 46 : protection et valorisation du littoral picard*

*Article 51 : lutter contre les inondations / Oise-Aisne (aires surstockage crues, prévision, annonce et alerte, sensibilisation, restauration des cours d'eau, protection des lieux habités)*

**DOCUP**

*Sous-mesure 5.1.1. : protection et valorisation du littoral picard*

*Mesure 7.4. : actions collectives de lutte contre l'érosion et réhabilitation des espaces agricoles dégradés*

# [ Améliorer le cadre de vie ] des habitants et éviter la banalisation des paysages

*Niveau d'importance : ++*

*Liens avec d'autres enjeux thématiques : 3*

## **Atouts / opportunités :**

- Un étalement urbain relativement limité (sauf dans le sud de l'Oise)
- Une prise de conscience récente mais croissante de l'importance de la qualité de l'espace public et de la maîtrise du développement urbain
- Une richesse du patrimoine historique
- Un dynamisme autour des démarches de territoire (pays et agglomérations)

## **Faiblesses / menaces :**

- Une banalisation de la périphérie des villes et des villages
- Un habitat majoritairement ancien et parfois dégradé
- Quelques sites urbains sensibles (Creil, Beauvais...)
- Un manque d'entretien et de mise en valeur du patrimoine historique
- Un manque d'expertise sur la qualité des paysages urbains et périurbains et sur leur évolution
- Une difficulté à appliquer la réglementation du fait d'un manque de moyens / méthodes et d'outils

## **Principaux territoires concernés :**

*Périurbanisation : sud de l'Oise, périphérie des agglomérations, littoral*

*Bâti et patrimoine rural : ensemble de la région et plus particulièrement Thiérache, Ponthieu, certains secteurs dans la Vallée de l'Oise...*

## **Organisation et mobilisation des acteurs :**

Principaux acteurs "porteurs"

*Etat (DIREN, DRE/DDE/SDAP), départements, CAUE*

Organisation et mobilisation des collectivités

*Relativement forte dans certains secteurs notamment via les démarches de planification (schéma directeur), les PNR en cours de structuration (Oise-Pays de France), chartes locales d'environnement, les démarches de pays*

**Importance pour la qualité de vie / santé publique : forte (qualité de vie)**

**Contribution à l'attractivité et à l'image du territoire régional : positive / neutre**

## **Perspectives / orientations :**

- Définir des priorités d'intervention en matière de requalification urbaine et périurbaine (notamment friches commerciales / industrielles, bâtiments agricoles, extensions urbaines...)
- Systématiser une approche paysagère des projets de développement
- Mettre en œuvre ces outils sur des sites pertinents et pilotes (zone d'activités, PNR...) pour l'exemplarité / démonstration
- Renforcer les dynamiques de gestion intercommunales de l'espace et la sensibilisation des collectivités (et plus largement de l'ensemble des aménageurs)

Indicateurs de suivi de l'enjeu :

| Éléments à caractériser                      | Indicateurs proposés   | Faisabilité                                 | Origine des données   |
|--|--|---|---|
| Périurbanisation                             | - Surfaces nouvellement urbanisées par type d'usage (habitat, activités et grands équipements) et par type d'espace "perdu" (naturel, forêt, agricole)<br>- Rapport surfaces nouvellement urbanisées / évolution population  | incertaine (photos satellite)<br>incertaine | DRE<br>DRE  |
| Dégradation de l'habitat                     | - Taux de vacance de l'habitat en milieu rural<br><br>- Taux de logement sans confort  |   | DRE<br>DRE  |
| Infrastructures et réseaux aériens           | - Linéaires de voiries réalisées<br>- Nombre et linéaire de "points noirs" sur les réseaux aériens   | oui<br>sous réserve existence recensement   | DRE<br>EDF Départements   |
| Mesures de protection, gestion et prévention | - Nombre de sites et surfaces concernées par type de mesure (ZPPAUP, secteurs sauvegardés, sites classés/inscrits urbains...)<br>- Nombre d'études ou chartes paysagères élaborées dans le cadre de projets/démarches de territoire  | oui   | DIREN<br><br>CAUE<br>DRE  |
| Mesures de résorption des "points noirs"     | - Nombre d'opérations d'amélioration de l'habitat<br>- Nombre de logements ayant fait l'objet d'une action d'amélioration de l'habitat (OPAH, hors OPAH, ravalement de façades...)<br>- Nombre d'entrées de villes d'agglomérations de plus de 10 000 habitants qui font l'objet d'un plan d'ensemble et / ou opérations de réhabilitation<br>- Nombre de règlements de publicité et surfaces des zones de publicité restreinte<br>- Linéaire enfouissement / effacement de réseaux électriques et téléphoniques | oui<br>oui<br><br><br>oui nb, surface       | DDE<br>DDE<br><br>DDE / DRE<br><br>DDE<br>Préfecture<br>EDF<br>Départements |

**Principales orientations du projet de Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire visant à la prise en compte de cet enjeu :**

*Développer la qualité urbaine :*

- Maîtriser la dilution urbaine, en systématisant les documents de planification (SD, POS)
- Assurer la préservation, la requalification et la gestion des espaces agricoles et naturels périurbains
- Maîtriser les déplacements et réduire leur impact environnemental
- Organiser et limiter l'extension des réseaux techniques (eau, assainissement, énergie)
- Elaborer à l'échelle du sud de la Picardie un schéma de localisation et de programmation des équipements publics majeurs

**Principaux programmes / mesures CPER / DOCUP (2000-2006) visant à la prise en compte de cet enjeu :**

**CPER**

Article 42 : politique des pays et coopérations inter-territoriales : intégrer l'environnement dans les stratégies de développement territorial (rural ou urbain) et l'amélioration de la qualité de vie

Article 43 : politique de la ville et politique urbaine (habitat et cadre de vie, traitement qualitatif des franges et entrées d'agglomérations, rétablir les continuités écologiques et les modes de déplacements écologiques... dans le cadre des contrats de ville et des contrats régionaux d'agglomération)

Article 44 : projet de parc naturel régional des Trois Forêts

Article 45 : projet de parc naturel régional de la Picardie Maritime

Article 46 : protection et valorisation du littoral picard

Article 53 : développer l'assistance technique et l'animation / l'aide à la décision et appuyer les investissements structurants, démonstratifs et innovants en matière d'environnement

**DOCUP**

Mesure 5.2. : appui aux projets de développement territorial, ainsi qu'aux investissements et actions stratégiques

Mesure 7.3. : protection, conservation et valorisation du patrimoine rural

# Renforcer les efforts de maîtrise de l'énergie

(pour son impact sur la qualité de l'air)

## et valoriser

# les ressources énergétiques locales

*Niveau d'importance : ++*

*Liens avec d'autres enjeux thématiques : 7, 8*

### *Atouts / opportunités :*

- Une qualité de l'air globalement satisfaisante
- Des opérations de maîtrise de l'énergie engagées mais insuffisantes au regard de la croissance des consommations
- Déréglementation énergie (opportunité / sensibilisation et modification comportements gros consommateurs)
- Potentiel éolien vraisemblablement important (sur la côte notamment)

### *Faiblesses / menaces :*

- Une augmentation forte de la demande en électricité notamment en milieu rural
- Des ressources locales peu utilisées (éolien, biogaz...)
- Des impacts des transports sur la qualité de l'air en milieu urbain significatifs
- Un fort taux d'intoxication au monoxyde de carbone
- Des impacts sur la qualité de l'air par les grandes métropoles des régions voisines (région parisienne, agglomération lilloise)

### *Principaux territoires concernés :*

*Ensemble de la région*

### *Organisation et mobilisation des acteurs :*

*Principaux acteurs "porteurs"*

*ADEME, région*

*Organisation et mobilisation des collectivités*

*Faible*

*Importance pour la qualité de vie / santé publique : forte (santé / notamment en milieu urbain)*

*Contribution à l'attractivité et l'image du territoire régional : neutre*

### *Perspectives / orientations :*

- Traduire régionalement le plan national de lutte contre le changement climatique
- Promouvoir des techniques et pratiques économes en énergie
- Inciter / promouvoir des évaluations des conséquences énergétiques (consommations équipements et transports) préalables à tous projets d'aménagement et intégrer la question du choix énergétique dans tous les projets d'aménagement
- Mettre en place une organisation à l'échelle régionale pour le suivi, la mise en œuvre et la diffusion des orientations régionales qui seront retenues par le PRQA
- Créer un "observatoire" des émissions et développer les actions de sensibilisation

## Indicateurs de suivi de l'enjeu :

| Éléments à caractériser   | Indicateurs proposés  | Faisabilité                      | Origine des données         |
|---|---|----------------------------------|-----------------------------|
| Energies consommées en Région Picardie  | - Energie consommée en tep par secteur et par type d'énergie  |                                  | ADEME                       |
| Contribution à l'effet de serre   | - Emissions CO2 et autres gaz à effet de serre (en éq-CO2)  |                                  | ADEME                       |
| Qualité de l'air en milieu urbain   | - Concentrations moyennes en NOx (pour une sélection de points de mesure en milieu urbain)<br>- Nombre de dépassements des seuils en NOx (pour une sélection de points de mesure en milieu urbain)<br>- Nombre de maladies / décès dus à la pollution de l'air        | oui<br><br>oui<br><br>incertaine | Atmo Picardie /<br>DRIRE    |
| Réponses pour améliorer la qualité de l'air   | - Investissements engagés par les industriels pour la dépollution de l'air<br>- Répartition des déplacements urbains par mode de transports (pour agglomérations ayant réalisé PDU/PDL)<br>- Répartition du transport de marchandises par mode (route/fer/voie d'eau) | oui                              | DRIRE<br><br>DRE<br><br>DRE |
| Efforts de maîtrise de l'énergie (hors ENR) (réduction des consommations et / ou pollutions émises) | - Nombre d'opérations MDE (par acteur / entreprises et collectivités) et résultats (tep économisées)  |                                  | ADEME                       |
| Valorisation des ressources énergétiques locales  | - Part ENR dans production d'énergie régionale<br>- Nombre d'installations par type d'ENR   |                                  | ADEME                       |
| Intoxication au monoxyde de carbone   | - Nombre de personnes intoxiquées au monoxyde de carbone/an   | oui                              | DRASS                       |

### *Principales orientations du projet de Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire visant à la prise en compte de cet enjeu :*

#### *Développer la qualité urbaine :*

- Maîtriser la dilution urbaine, en systématisant les documents de planification (SD, POS)
- Maîtriser les déplacements et réduire leur impact environnemental (espace, air, énergie, bruit)
- Organiser et limiter l'extension des réseaux techniques (eau, assainissement, énergie)

*Les orientations relatives au développement des transports collectifs (via le schéma régional des transports collectifs, approuvé en juillet 1999) devraient contribuer à un rééquilibrage des modes de transport.*

### *Principaux programmes / mesures CPER / DOCUP (2000-2006) visant à la prise en compte de cet enjeu :*

#### **CPER**

*Article 49 : améliorer la connaissance de l'état des ressources naturelles de Picardie (amélioration suivi qualité, information et sensibilisation)*

*Article 53 : développer l'assistance technique et l'animation / l'aide à la décision et appuyer les investissements structurants, démonstratifs et innovants en matière d'environnement*

#### **Accord cadre 2000-2006 ADEME, convention annuelle 2001**

*Axe 1.3 : maîtrise de la demande d'énergie et notamment électricité (collectivités)*

*Axe 1.4 : développement des énergies locales et renouvelables*

*Axe 2.3 : maîtrise de l'énergie (entreprises)*

*Axe 3.1 : observatoire énergie-déchets et surveillance de la qualité de l'air*

#### **DOCUP**

*Sous-mesure 4.2.1. : management environnemental et production sobre et propre (aide à l'investissement en technologies sobres et propres)*

*Sous-mesure 4.2.3. : maîtrise de l'énergie et effet de serre (études planification, faisabilité, tableau de bord, opérations exemplaires)*

# **[ Poursuivre / accélérer ]** **la modernisation de la gestion des déchets des ménages pour réduire les impacts sur l'environnement et économiser les matières premières**

*Niveau d'importance : ++*

*Liens avec d'autres enjeux thématiques : 6, 8, 9, 11*

## **Atouts / opportunités :**

- *Un développement important des opérations de collecte sélective et de valorisation*
- *Des principes d'organisation établis sur l'ensemble du territoire via les plans départementaux mais des difficultés de mises en œuvre*
- *D'importants programmes de réhabilitation des décharges brutes / dépôts sauvages engagés*
- *Une importante unité de méthanisation*
- *Un développement des équipements de traitement des déchets (déchetteries, centres de tri, plates-formes de compostage)*

## **Faiblesses / menaces :**

- *Un fort taux de mise en décharge*
- *Un taux de valorisation matière encore faible*
- *Une organisation des collectivités encore trop éclatée*

## **Principaux territoires concernés :**

*Ensemble de la région*

## **Organisation et mobilisation des acteurs :**

*Principaux acteurs "porteurs"*

*ADEME, région, départements*

*Organisation et mobilisation des collectivités*

*En progression*

*Importance pour la qualité de vie / santé publique : faible*

*Contribution à l'attractivité et à l'image du territoire régional : neutre*

## **Perspectives / orientations :**

- *Inciter à la réduction de la production de déchets à la source*
- *Développer la collecte sélective multimatériaux, y compris fermentescibles et la valorisation*
- *Inciter les collectivités à s'organiser pour la gestion des déchets*
- *Mettre aux normes les équipements existants*
- *Poursuivre la réhabilitation des décharges brutes et dépôts sauvages*
- *Inciter à la mise en place et à l'organisation des filières de valorisation (en valorisant le potentiel de création d'emplois)*

Indicateurs de suivi de l'enjeu :

| Éléments à caractériser                              | Indicateurs proposés  | Faisabilité | Origine des données |
|--|---|-------------|---------------------|
| Production de déchets                                | - Production totale de déchets ménagers (collectés par les collectivités)                               | oui         | ADEME               |
| Mode d'élimination et de valorisation des déchets    | - Parts de déchets ménagers enfouis / valorisés énergie / valorisés par recyclage / valorisés organique | oui         | ADEME               |
|  | - Nombre de communes et nombre d'habitants concernés par collecte sélective multimatériaux              | oui         | ADEME               |
|  | - Nombre et capacité des équipements d'élimination, traitement, valorisation                            | oui         | ADEME               |
| Impact de la gestion des déchets sur l'environnement | - Décharges brutes (cf. enjeu 11)<br>- Nombre de CET non conformes / nombre total                       | oui         | DRIRE               |
| Organisation pour la gestion des déchets             | - Taux de regroupement des communes pour la gestion déchets (collecte et / ou traitement)               | oui         | ADEME               |

*Principales orientations du projet de Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire visant à la prise en compte de cet enjeu :*

*Problématique non abordée spécifiquement par le SRADT*

*Principaux programmes / mesures CPER / DOCUP (2000-2006) visant à la prise en compte de cet enjeu :*

**CPER**

*Article 53 : développer l'assistance technique et l'animation / l'aide à la décision et appuyer les investissements structurants, démonstratifs et innovants en matière d'environnement*

**Accord cadre 2000-2006 ADEME, convention annuelle 2001**

*Axe 1.2 : déchets et territoires*

*Axe 2.4 : valorisation agronomique des déchets*

**DOCUP**

*Sous-mesure 4.2.2. : filières de valorisation des déchets et éco-industries (soutien à la mise en place de filières de valorisation et de traitement)*

# [ Améliorer le suivi ] des gisements et du devenir des déchets des entreprises et développer la réduction à la source et leur valorisation

*Niveau d'importance : ++*

*Liens avec d'autres enjeux thématiques : 6, 7, 9, 11*

**Atouts / opportunités :**

- Un accroissement de la valorisation matière
- Un nombre relativement important d'entreprises en démarche de management environnemental

**Faiblesses / menaces :**

- Une connaissance insuffisante des gisements et des filières d'élimination (DIB et DIS notamment petits producteurs)
- Une part importante des DIS éliminée hors région
- Des installations d'élimination internes (incinération et/ou décharges) des DIS non conformes
- Un manque de sensibilisation / formation des producteurs, surtout des artisans / commerçants

**Principaux territoires concernés :**

*Ensemble de la région*

**Organisation et mobilisation des acteurs :**

Principaux acteurs "porteurs"

*Etat (DRIRE), ADEME, région, CCI, CRMP*

Organisation et mobilisation des collectivités

*Faible*

**Importance pour la qualité de vie / santé publique :** *moyenne (santé)*

**Contribution à l'attractivité et l'image du territoire régional :** *moyenne (entreprises)*

**Perspectives / orientations :**

- Mettre en place un suivi des gisements et filières d'élimination (DIB et DIS notamment petits producteurs)
- Aider à la structuration de filières de valorisation des déchets
- Régulariser la situation des installations internes d'élimination des DIS
- Promouvoir les technologies sobres et propres
- Poursuivre les actions de sensibilisation à la gestion des déchets des entreprises et de management environnemental
- Inciter à des démarches collectives et des partenariats avec les collectivités pour la gestion des DIB

## Indicateurs de suivi de l'enjeu :

| Éléments à caractériser                           | Indicateurs proposés   | Faisabilité | Origine des données  |
|---|--|-------------|----------------------|
| Production de déchets                             | - Production de DIB<br>- Production de déchets toxiques  | oui<br>oui  | ADEME/DRIRE<br>DRIRE |
| Mode d'élimination et de valorisation des déchets | - Pourcentage de DIB valorisés matière<br>- Pourcentage de déchets toxiques valorisés / éliminés de manière conforme (en région / hors région) | oui<br>oui  | ADEME<br>DRIRE       |
|   | - Nombre d'entreprises engagées dans une démarche d'amélioration de la gestion des déchets (réduction à la source, valorisation...)            | incertaine  | ADEME/DRIRE          |

### *Principales orientations du projet de Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire visant à la prise en compte de cet enjeu :*

*Problématique non abordée spécifiquement par le SRADT*

*Mobiliser et soutenir les initiatives des acteurs locaux dans les différents domaines de l'environnement*

*Encourager les nouvelles activités, nouveaux produits et nouveaux services pour favoriser l'emploi : l'environnement est appréhendé comme une filière économique à valoriser (recherche, transfert de technologie, génie des procédés, développement...)*

### *Principaux programmes / mesures CPER / DOCUP (2000-2006) visant à la prise en compte de cet enjeu :*

#### **CPER**

*Article 53 : développer l'assistance technique et l'animation / l'aide à la décision et appuyer les investissements structurants, démonstratifs et innovants en matière d'environnement*

**Accord cadre 2000-2006 ADEME, convention annuelle 2001**

*Axe 1.2 : déchets et territoires*

*Axe 2.4 : valorisation agronomique des déchets*

#### **DOCUP**

*Sous-mesure 4.2.1. : management environnemental et production sobre et propre (aide à l'investissement en technologies sobres et propres)*

*Sous-mesure 4.2.2. : filières de valorisation des déchets et éco-industries (soutien à la mise en place de filières de valorisation et de traitement)*

# Fiabiliser la valorisation des déchets organiques

**Niveau d'importance :** ++

**Liens avec d'autres enjeux thématiques :** 1, 2, 7, 8

**Atouts / opportunités :**

- Des surfaces "épandables" importantes mais partiellement saturées
- Existence de missions d'assistance / suivi des épandages
- Développement des plans d'épandage

**Faiblesses / menaces :**

- Une maîtrise des risques et un suivi encore insuffisants
- Un manque de partenariat entre les différents acteurs de la filière et une filière non stabilisée
- Un fort accroissement prévisible du gisement de boues urbaines
- Des quantités importées élevées
- Des difficultés liées à la définition juridique des produits et à l'identification des responsabilités
- Une information encore insuffisante sur la nature et la qualité des boues épandues

**Principaux territoires concernés :**

Ensemble de la région

**Organisation et mobilisation des acteurs :**

Principaux acteurs "porteurs"

Etat (DDAF), chambres d'agriculture, départements, ADEME, agences de l'eau

Organisation et mobilisation des collectivités

Faible

**Importance pour la qualité de vie / santé publique :** forte (santé)

**Contribution à l'attractivité et à l'image du territoire régional :** moyenne (collectivités)

**Perspectives / orientations :**

- Mettre en place une approche globale de la gestion des déchets organiques (boues, déchets verts, fermentescibles, effluents d'élevage) - cf. démarche en cours Somme, charte régionale ADEME
- Renforcer le suivi des épandages
- Développer les connaissances techniques et outils de suivi

**Indicateurs de suivi de l'enjeu :**

| Éléments à caractériser | Indicateurs proposés  | Faisabilité | Origine des données       |
|-------------------------|---|-------------|---------------------------|
| Production              | - Quantité de déchets organiques produite par catégorie (boues urbaines, industrielles, déchets ménagers fermentescibles, déchets verts, effluents d'élevage) |             | Agence/ADEME/DRAF/DDAF/CA |
| Mode d'élimination      | - Quantité de déchets organiques épandus par catégorie<br>- Part épandue avec / sans plan d'épandage et suivi agronomique                                     |             | Agence/ADEME/DRAF/DDAF/CA |

*Principales orientations du projet de Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire visant à la prise en compte de cet enjeu :*

*Problématique non abordée spécifiquement par le SRADT*

*Mobiliser et soutenir les initiatives des acteurs locaux dans les différents domaines de l'environnement*

*Encourager les nouvelles activités, nouveaux produits et nouveaux services pour favoriser l'emploi : l'environnement est appréhendé comme une filière économique à valoriser (recherche, transfert de technologies, génie des procédés, développement...)*

*Principaux programmes / mesures CPER / DOCUP (2000-2006) visant à la prise en compte de cet enjeu :*

**CPER**

*Article 10 : agriculture et environnement (PMPOA, développement valorisation des déchets organiques y compris suivi)*

*Article 53 : développer l'assistance technique et l'animation / l'aide à la décision et appuyer les investissements structurants, démonstratifs et innovants en matière d'environnement*

**Accord cadre 2000-2006 ADEME, convention annuelle 2001**

*Axe 1.2 : déchets et territoires*

*Axe 2.4 : valorisation agronomique des déchets*

**DOCUP**

*Sous-mesure 4.2.2. : filières de valorisation des déchets et éco-industries (soutien à la mise en place de filières de valorisation et de traitement)*

# [ Améliorer la prévention ] et le suivi des risques technologiques

Niveau d'importance : +

Liens avec d'autres enjeux thématiques : 8, 11

Atouts / opportunités :

Faiblesses / menaces :

- Des entreprises "à risques" en nombre limité, mais concentrées dans certains secteurs, notamment la Vallée de l'Oise
- Des mesures réglementaires de prévention (maîtrise de l'urbanisation) et gestion (plans d'urgence) encore insuffisamment traitées dans les documents d'urbanisme
- Des risques liés aux transports de matières dangereuses importants compte tenu du fort trafic notamment sur l'A1

Principaux territoires concernés :

Oise, Vallée de l'Oise, Beauvais, Amiens

Organisation et mobilisation des acteurs :

Principaux acteurs "porteurs"

Etat (DRIRE, Préfecture, SDIS et DDE)

Organisation et mobilisation des collectivités

Encore faible (un retard important pour la prise en compte des porteurs à connaissance dans les POS)

Importance pour la qualité de vie / santé publique : forte localement (à proximité des établissements "à risques")

Contribution à l'attractivité et l'image du territoire régional : neutre

Perspectives / orientations :

- Poursuivre les efforts de prévention à la source des risques
- Finaliser la mise en œuvre des dispositions réglementaires : maîtrise de l'urbanisation (plus particulièrement leurs traductions dans les POS) et plans d'urgence
- Développer l'information préventive auprès des populations des communes concernées par les risques technologiques

Indicateurs de suivi de l'enjeu :

| Éléments à caractériser         | Indicateurs proposés  | Faisabilité       | Origine des données |
|---------------------------------|---|-------------------|---------------------|
| Importance du risque            | - Nombre de communes soumises aux risques<br>- Nombre d'habitants des zones de risques<br>- Nombre annuel d'accidents par niveau de gravité | incertaine<br>oui | DRIRE               |
| Actions de prévention / gestion | - Nombre d'entreprises à risques couvertes par POI et PPI / à couvrir   | oui               | DRIRE               |
|                                 | - Nombre d'entreprises pour lesquelles la maîtrise de l'urbanisation est assurée / à assurer  | oui               | DRIRE/DDE           |

Principales orientations du projet de Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire visant à la prise en compte de cet enjeu :

Problématique non abordée spécifiquement par le SRADT

Principaux programmes / mesures CPER / DOCUP (2000-2006) visant à la prise en compte de cet enjeu

# Améliorer la connaissance et le suivi des sites et sols pollués

Niveau d'importance : +

Liens avec d'autres enjeux thématiques : 1, 7, 8

Atouts / opportunités :

- Des sites recensés en cours de suivi / études / traitement

Faiblesses / menaces :

- Une connaissance encore très imparfaite des sites potentiellement pollués
- De nombreuses anciennes décharges brutes
- Un passé industriel riche et parfois polluant

Principaux territoires concernés :

Ensemble de la région

Organisation et mobilisation des acteurs :

Principaux acteurs "porteurs"

Etat (DRIRE), départements, ADEME, BRGM

Organisation et mobilisation des collectivités

Très faible

Importance pour la qualité de vie / santé publique : forte localement (santé à proximité des sites pollués)

Contribution à l'attractivité et l'image du territoire régional :

## des porters ou pas s

Perspectives / orientations :

- Engager l'inventaire des sites potentiellement pollués
- Poursuivre / renforcer les programmes de recensement, diagnostic et réhabilitation des décharges brutes

Indicateurs de suivi de l'enjeu :

| Éléments à caractériser   | Indicateurs proposés  | Faisabilité           | Origine des données |
|---------------------------|---|-----------------------|---------------------|
| Etat des sites pollués    | - Nombre de sites pollués recensés<br>- Nombre de décharges brutes recensées<br>- Nombre de sites potentiellement pollués | oui<br>oui<br>à venir | DRIRE<br>ADEME      |
| Actions de réhabilitation | - Nombre de sites réhabilités / à réhabiliter<br>- Nombre de décharges réhabilitées / à réhabiliter                       | oui<br>oui            | DRIRE<br>ADEME      |

Principales orientations du projet de Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire visant à la prise en compte de cet enjeu :

Développer la qualité urbaine : maîtriser les déplacements et réduire leur impact environnemental

Principaux programmes / mesures CPER / DOCUP (2000-2006) visant à la prise en compte de cet enjeu :

Accord cadre 2000-2006 ADEME, convention annuelle 2001

Axe 2.5 : inventaire historique des anciens sites industriels ou d'activités

# Prévenir les nuisances sonores

*Niveau d'importance : +*

*Liens avec d'autres enjeux thématiques*

*Atouts / opportunités :*

*Faiblesses / menaces :*

- Une disparition des "zones de calme" liée au morcellement du territoire par les infrastructures
- Proximité de l'aéroport de Roissy pour le sud de l'Oise
- Perspective de la création de la 3<sup>ème</sup> plate-forme aéroportuaire de l'agglomération parisienne

*Principaux territoires concernés :*

*Organisation et mobilisation des acteurs :*

*Principaux acteurs "porteurs"*

*Organisation et mobilisation des collectivités*

*Faible*

*Importance pour la qualité de vie / santé publique : forte*

*Contribution à l'attractivité et l'image du territoire régional : neutre*

*Perspectives / orientations :*

- Veiller à l'impact sonore de l'extension de l'aéroport de Roissy et des grands projets d'infrastructures à venir
- Veiller à la traduction du classement des infrastructures bruyantes dans les documents d'urbanisme
- Coordonner les interventions des acteurs institutionnels en matière de prévention et lutte contre le bruit
- Résorber les points noirs

*Indicateurs de suivi de l'enjeu :*

| Éléments à caractériser                             | Indicateurs proposés  | Faisabilité | Origine des données |
|---|---|-------------|---------------------|
| Nuisances des infrastructures                       | - Linéaire de voies classées bruyantes<br>- Nombre de points noirs et populations concernées<br>- Population résidant dans les zones de bruit (PEB) des aéroports | oui         | DRE/DDE<br>DRE/DDE  |
| Prise en compte dans les documents de planification | - Nombre de POS ayant intégré servitudes bruit / nombre de POS devant l'intégrer  | oui         | DDE                 |
| Actions de rattrapage                               | - Nombre de points noirs résorbés et populations concernées   |             | DRE/DDE             |

*Principales orientations du projet de Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire visant à la prise en compte de cet enjeu :*

*Développer la qualité urbaine :*

- Maîtriser les déplacements et réduire leur impact environnemental

*Principaux programmes / mesures CPER / DOCUP (2000-2006) visant à la prise en compte de cet enjeu :*

*CPER*

*Article 53 : développer l'assistance technique et l'animation / l'aide à la décision et appuyer les investissements structurants, démonstratifs et innovants en matière d'environnement*

# [ Enjeux transversaux ]

L'analyse des points forts et des faiblesses relatives à chacune des problématiques environnementales à enjeu met en évidence la nécessité d'intégrer plus fortement les questions d'environnement à l'ensemble des politiques et actions sectorielles de développement et d'aménagement. Pour cela il est nécessaire, dans de nombreux domaines, de mobiliser davantage l'ensemble des acteurs, d'améliorer la cohérence et la coordination de leurs interventions, de renforcer les connaissances et compétences environnementales... Cela peut se traduire par les enjeux transversaux suivants :

- A** *Dynamiser l'organisation, la coordination et la professionnalisation des acteurs, notamment les collectivités locales, pour une prise en compte de l'environnement à des échelles de territoire pertinentes*
- B** *Mieux concilier le maintien et le développement de l'activité économique (agriculture et industrie) avec la préservation et la valorisation de l'environnement par un partenariat accru entre les acteurs économiques et les acteurs de l'environnement*
- C** *Améliorer la connaissance et le suivi de l'environnement*
- D** *Poursuivre / renforcer la sensibilisation de la population afin d'inciter à des comportements respectueux de l'environnement*
- E** *Valoriser le potentiel de création d'emplois dans les domaines de l'environnement*

## **Perspectives / orientations :**

- *Inciter à l'intégration d'une approche globale environnement (et développement durable) dans les démarches de territoire (pays, agglomération)*
- *Accompagner l'évolution nécessaire des structures de coopération intercommunale (compétences, niveau de regroupement)*
- *Renforcer la professionnalisation des acteurs (collectivités, entreprises, profession agricole) dans les domaines de l'environnement (par le développement des actions et dispositifs d'information, formation, assistance technique...)*
- *Mettre en place une coordination des "acteurs environnement" à l'échelle régionale*
- *Poursuivre les efforts de développement et coordination des actions d'éducation à l'environnement*
- *Privilégier les dispositifs, actions, projets... générateurs d'emplois dans les domaines environnement*

## **Indicateurs de suivi des enjeux transversaux :**

| Éléments à caractériser   | Indicateurs proposés  | Faisabilité | Origine des données |
|---|---|-------------|---------------------|
| Organisation des collectivités pour la prise en compte de l'environnement | - Nombre de structures intercommunales (et population concernée) dotées de la compétence "environnement"  | oui         | Préfecture          |
|   | - Nombre de collectivités (et population concernée) engagées dans une démarche territoriale d'environnement   | oui         | DIREN               |
| Entreprises et environnement  | - Nombre d'entreprises engagées dans des démarches de prise en compte de l'environnement (éco-conception, management environnemental et certification, opérations collectives...) | oui         | DRIRE/ADEME/Agence  |
| Profession agricole et environnement                                      | - Nombre de CTE avec volet environnement et surfaces concernées   | oui         | DRAF/DDAF           |
| Information, formation et sensibilisation grand public                    | - Nombre de bénéficiaires / type d'action et par cible  | incertaine  | DIREN/CR/CG         |
| Emplois environnement   | - Nombre d'emplois liés à l'environnement en région   | oui         |                     |

***Orientations du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire visant à la prise en compte de ces enjeux dans les domaines de l'environnement :***

*Mobiliser et soutenir les initiatives des acteurs locaux dans les différents domaines de l'environnement*

*- Accompagner les agriculteurs vers une agriculture durable*

*- Mobiliser les 41 structures de développement local pour définir et mettre en œuvre des "chartes d'environnement" par territoire ou groupements de territoires afin d'offrir au niveau local des services de qualité à la population (eau, déchets, nature, paysages) ou encore de tirer parti de l'environnement pour la création d'emplois et d'activités*

*- Stimuler la prise en compte de l'environnement par les entreprises*

*Intégrer les problématiques environnementales dans les politiques sectorielles et territoriales*

*Stimuler les coopérations inter-territoriales (et notamment l'intégration de l'environnement dans les stratégies de développement territorial et d'amélioration du cadre de vie)*

*Aider au développement de comportements éco-citoyens et éco-professionnels*

*- Développer une culture de l'environnement auprès des jeunes et du grand public*

*- Améliorer et diffuser la connaissance*

*- Développer des programmes de formation environnementale initiale et supérieure dans les parcours professionnels*

***Principaux programmes / mesures CPER / DOCUP (2000-2006) visant à la prise en compte de ces enjeux :***

***CPER***

*Article 10 : agriculture et environnement (accompagnement CTE)*

*Article 29 : homme, technologie et systèmes complexes (recherche / impact de l'industrie sur l'environnement et la santé)*

*Article 42 : politique des pays et coopérations inter-territoriales (intégration de l'environnement dans les stratégies de développement territorial et d'amélioration de la qualité de vie)*

*Article 48 : aider au développement de comportements éco-citoyens et éco-professionnels (culture environnement jeunes scolarisés, observation et évaluation, information et diffusion des connaissances, formation)*

*Article 49 : améliorer la connaissance de l'état des ressources naturelles de Picardie (air, eau)*

*Article 53 : développer l'assistance technique et l'animation / l'aide à la décision et appuyer les investissements structurants, démonstratifs et innovants en matière d'environnement*

*Article 61 : programme de promotion et d'éducation à la santé (santé / environnement via renforcement ORS)*

***Accord cadre 2000-2006 ADEME, convention annuelle 2001***

*Axe 1.1 : gestion environnementale du territoire*

*Axe 2.1 : management environnemental et production sobre et propre*

*Axe 2.2 : développement des éco-industries et organisation de filières dédiées à l'environnement*

*Axe 3.1 : observatoire énergie-déchets et surveillance de la qualité de l'air*

*Axe 3.2 : développer la compétence et l'expertise régionale et former les acteurs économiques professionnels à la mise en œuvre de solutions*

*Axe 3.3 : sensibiliser une opinion*

*Axe 4.4 : communication générale et édition*

***DOCUP***

*Sous-mesure 4.2.1. : management environnemental et production sobre et propre (opérations collectives de management environnemental)*







# [Le contrat de plan Etat / Région]

## 2000-2006

*Depuis 15 ans et au-delà des interventions de droit commun, le contrat de plan Etat-Région constitue le pivot des politiques menées par l'Etat et le Conseil Régional de Picardie, en partenariat avec les autres collectivités locales en matière d'aménagement et de développement durable du territoire.*

### Pour une politique durable de l'environnement

*Depuis 1994, l'Etat et le Conseil Régional de Picardie ont mis en œuvre un important volet environnement qui a permis sur la période 1994-1999 d'améliorer considérablement la gestion des déchets en Picardie, d'assurer une protection et une valorisation adaptées de nombreux milieux naturels, d'engager un programme cohérent d'éducation et de formation à l'environnement et de promouvoir des actions visant la conciliation de l'agriculture et de l'industrie avec l'environnement.*

*Dans un contexte qui a largement évolué en termes législatif, fiscal et réglementaire, l'évaluation de programme a mis en évidence certaines limites. Elle a en particulier mis en avant la nécessité de mieux intégrer dans une politique de développement durable les dimensions information, formation, transversalité et coordination d'acteurs, alors que pour de nombreux thèmes liés à l'environnement, celui-ci devait faire l'objet d'une forte intégration dans le cadre d'actions sectorielles ou territoriales, notamment en terme d'agriculture ou d'industrie.*

### Un nouveau plan pour la période 2000-2006

*Tenant compte de ces enseignements, l'Etat et le CRP ont établi un plan environnement pour 6 ans qui s'articule autour des objectifs suivants :*

- améliorer le cadre de vie des Picards
- faire de l'environnement un facteur de renforcement de l'identité de l'attractivité et de la compétitivité régionales dans la perspective d'un développement durable
- valoriser les potentialités de l'environnement en termes de création d'activités, d'emploi et de services de qualité à la population et aux entreprises et de stimulation de développement local
- prévenir les risques

*A cette fin, un programme doté de plus de 36,9 millions d'euros (242 millions de F) est mis en œuvre autour des trois thèmes suivants :*

- l'appui au développement de comportements éco-citoyens, en diffusant les connaissances auprès du grand public, en créant de nouveaux outils d'observation, en favorisant une culture de l'environnement auprès des jeunes et en développant des formations
- la préservation et la protection des ressources et du patrimoine naturels, notamment en favorisant la constitution d'un réseau d'espaces naturels de haute valeur patrimoniale, en appuyant l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau par le développement de réseaux de mesure, d'analyse et de prévention, en assurant une meilleure prévention des catastrophes naturelles, au premier rang desquelles les inondations qui affectent les principaux bassins versants de la région, ainsi que l'érosion du trait de côte ; enfin la restauration et la préservation des rivières et des milieux aquatiques au travers du programme "rivières vivantes" ;
- en soutenant et en accompagnant les initiatives des différents acteurs locaux dans les différents domaines de l'environnement, notamment en matière d'agriculture raisonnée, de développement des éco-filières ou des actions permettant de concilier activités industrielles et environnement.

*Par ailleurs, l'environnement sera pris en compte dans les autres volets du CPER, notamment dans le volet territorial et agricole, la création de PNR... alors que l'Etat et le CRP interviennent en coopération avec l'ADEME pour améliorer la gestion des déchets, favoriser le développement de procédés de production sobre et propre, l'utilisation d'énergies renouvelables ou encore lutter contre l'effet de serre.*

*Enfin des moyens spécifiques sont mis en œuvre pour assurer une coordination permanente de l'action publique en matière d'environnement.*

*La Commission Européenne a mis en place une politique d'appui à la cohésion et au développement régional qui se traduit par des programmes d'intervention dotés de financements des fonds structurels spécifiques à chaque région en retard de développement. Une grande partie de la Picardie (une grande partie de la Somme, le 2/3 de l'Aisne, et certains secteurs des Villes de Beauvais et de Creil) est ainsi concernée par le programme objectif 2 qui définit des axes d'interventions européennes et des moyens financiers mobilisables sur la période 2000-2006, dont un important volet environnement.*

## Un soutien européen adapté aux enjeux environnementaux picards

*Après négociation avec l'Etat et les collectivités locales, la Commission Européenne a validé les objectifs spécifiques en matière d'environnement qu'elle souhaitait voir être atteints avec l'aide des fonds européens DOCUP objectif 2.*

*En particulier, les grandes orientations du DOCUP objectif 2 visent, dans une perspective de développement durable et d'attractivité du territoire régional, à maintenir la biodiversité régionale, à veiller à la qualité de l'eau et à la conservation du patrimoine, à améliorer la prévention des risques naturels et à traiter les problèmes d'érosion. En parallèle, des moyens spécifiques seront engagés pour améliorer la gestion des déchets, promouvoir une maîtrise raisonnée de la consommation d'énergie, pour appuyer la limitation de l'impact des activités humaines sur les milieux et les ressources naturelles, alors qu'une priorité sera accordée aux actions permettant de développer l'éducation et la formation à l'environnement tant au niveau des établissements scolaires, que de la formation professionnelle ou du grand public.*

## Un programme dédié au développement durable d'une région écologiquement riche... mais vulnérable

*Ainsi, cette programmation européenne, dotée de plus de 9,6 millions d'euros (63 millions de F) est par ailleurs conçue dans une logique complémentaire et coordonnée avec le CPER afin notamment d'assurer une meilleure mobilisation des acteurs socio-économiques de la région et vise essentiellement à :*

- améliorer la connaissance et développer des actions de formation, d'éducation et de communication en matière de patrimoine et de ressources naturelles ; engager des projets de recherche-actions à caractère expérimental (eaux, corridors écologiques...)
- soutenir les actions de gestion et de valorisation des ressources naturelles, des paysages et de la biodiversité, en particulier sur les sites appartenant au réseau NATURA 2000
- développer au profit des industriels des actions collectives, dans une approche sectorielle ou géographique, visant le développement de services environnementaux aux entreprises, le management environnemental ou les investissements innovants en matière de technologies sobres et propres
- favoriser la création d'activités autour des filières de recyclage des déchets et les éco-industries, tout en développant des opérations pilotes par branches industrielles ou par filières de déchets
- promouvoir des programmes de maîtrise de l'énergie et de lutte contre l'effet de serre, notamment en participant à des études et actions de formation / sensibilisation ou à des opérations exemplaires de référence

*Par ailleurs le DOCUP prévoit des interventions adaptées dans le cadre du volet territorial en accompagnant les collectivités qui engageaient des actions environnementales conformes à une stratégie concertée de développement / aménagement local. Dans ce cadre, il est envisagé un programme visant la surveillance de l'évolution du trait de côte et de protection / valorisation du littoral, celui-ci étant en effet soumis à des pressions touristiques importantes et menacé par l'érosion au niveau des Bas-Champs et des falaises mais aussi par l'ensablement de la Baie de Somme.*

*Enfin, des actions particulières peuvent être soutenues pour lutter contre l'érosion des sols et la prévention des risques naturels comme les inondations dans les principaux bassins versants.*

# [ Les schémas ] de services collectifs

*Les schémas de services collectifs s'inscrivent dans une recherche de planification stratégique en matière d'aménagement du territoire ; ils portent sur l'enseignement supérieur et la recherche, la culture, la santé, l'information et la communication, les transports de marchandises, les transports de personnes, l'énergie, les espaces naturels et ruraux, le sport ; l'assise légale à ce dispositif est donnée par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADD) du 29 juin 1999.*

*Ces schémas sont élaborés à partir des contributions régionales qui ont fait l'objet d'une large consultation. Ces consultations ont servi par ailleurs de documents de référence pour la préparation du contrat de plan.*

*La Contribution régionale établie pour les espaces naturels et ruraux a mis en évidence les services collectifs rendus dans la région par les espaces naturels et ruraux. Ces services sont répertoriés selon cinq fonctions essentielles et les territoires pertinents ont été identifiés :*

- . pour la production agricole et forestière*
- . pour la production d'aménités*
- . pour la préservation de la biodiversité*
- . pour la prévention des risques naturels*
- . pour la préservation des ressources naturelles (eau, sol, air...)*

*Ces éléments ont nourri l'établissement du Profil Environnemental et ont facilité l'analyse des caractéristiques régionales et la détermination des enjeux.*

*En conséquence des documents issus de cette contribution régionale de juillet 1999 ont été joints à savoir :*

*- La carte de synthèse de ces différents services qui repère les objectifs stratégiques ainsi que les territoires stratégiques pour la région avec les objectifs détaillés par territoire*

*- Les cartes les plus significatives qui illustrent chacun des 7 objectifs prioritaires :*

- Garantir et maintenir la ressource en eau en quantité et en qualité pour satisfaire les besoins régionaux et interrégionaux*
- Assurer une gestion intégrée des vallées, notamment celles de l'Oise et de l'Aisne pour y prévenir le risque d'inondation et limiter les risques technologiques*
- Maintenir et conforter la trame verte existante*
- Encourager le développement d'une agriculture multifonctionnelle remplissant les fonctions économique, environnementale et sociale et participant à l'aménagement du territoire*
- Assurer une gestion durable des espaces forestiers*
- Préserver et valoriser les aménités (même services non marchands, tourisme, usages récréatifs, etc.)*
- Préserver et restaurer les services collectifs produits par ces espaces naturels et ruraux soumis à forte pression urbaine dans le sud de l'Oise et le littoral en y impulsant une gestion économe de l'espace*
- Les 11 territoires stratégiques identifiés sont répertoriés sur la carte de synthèse générale*

*Ils sont conçus pour une période de 20 ans et seront réactualisés tous les 7 ans (même durée que pour les contrats).*

*Ils doivent être approuvés par décret après avis du Conseil d'Etat.*

# [ Bibliographie ]

## Documents généraux sur la Picardie

- *L'environnement en Picardie / Les aides et outils du Conseil Régional de Picardie - Conseil Régional de Picardie*
- *L'environnement en Picardie / Etat, évolutions, tendances - DIREN et Conseil Régional de Picardie - 1997*
- *Picardie : une politique volontariste de développement territorial - Conseil Régional de Picardie*
- *La charte départementale de l'environnement de la Somme 1999-2003 - Conseil Général de la Somme - décembre 1999*
- *La charte départementale de l'environnement de l'Aisne - Conseil Général de l'Aisne*
- *Le tableau de bord de l'environnement de la Somme - Conseil Général de la Somme - décembre 1997*
- *Schémas de services collectifs de transport de voyageurs et de marchandises - DRE de Picardie - 1999*
- *Contrat de plan interrégional bassin parisien - 1994-1998*
- *Tableau de bord régional de l'environnement - Région Picardie et DIREN - 1989*
- *Etude prospective sur l'économie picarde - CREDOC - avril 1999*
- *Ensemble Intégré des Descripteurs de l'Environnement en Région (EIDER) - IFEN/DIREN Picardie*

## Milieus naturels et biodiversité

- *Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux - DIREN, DRAF - 1999*
- *Picardie buissonnière / A la découverte du patrimoine naturel - Conservatoire des Sites Naturels de Picardie et Conseil Régional de Picardie - 1996*
- *Inventaire du patrimoine naturel de Picardie, fichiers des Départements de l'Aisne, l'Oise et la Somme - DIREN - 1996*
- *Schéma départemental de protection et de gestion des milieux naturels, Note de synthèse - Conseil Général de la Somme*
- *Orientations régionales forestières - DRAF Picardie - 1998*

## Paysages et cadre de vie

- *Paysages de l'Aisne, Centre et Nord - CAUE de l'Aisne*
- *Le Plateau Picard Sud - DIREN*
- *Identification et hiérarchisation des intérêts et enjeux paysagers de la Vallée de la Somme - 1996*
- *Projet de parc naturel régional des Trois Forêts, diagnostic territorial - Association pour l'élaboration du PNR Trois Forêts - juillet 1999*

## Eau

- *SDAGE Artois-Picardie 1997 et Seine-Normandie 1996 et Tableaux de bord SDAGE*
- *Schéma des vocations piscicoles et halieutiques de l'Aisne (1992) et plan départemental pour la protection du milieu aquatique de la gestion piscicole du Département de l'Aisne (1998)*
- *Schéma de vocation piscicole de la Somme - 1990*
- *Schéma de vocation piscicole de l'Oise - 1991*
- *Gestion intégrée de la Vallée de la Somme - SOGREAH - octobre / juin 1998*

## Air

- *Bulletins d'information sur la qualité de l'air en Picardie 1997, 1998 et 1999 - Atmo Picardie*
- *Contribution d'Atmo Picardie au SRADT - Atmo Picardie - janvier 2000*

## Energie

- *Schéma de services collectifs de l'énergie - DRIRE Picardie et ADEME - 1999*
- *Etude du bilan énergétique de la Picardie - ADEME - juin 1999*

### Déchets

- *Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels Spéciaux - DRIRE - 1996*
- *Plan Régional d'Élimination des déchets d'Activités de soins - DRASS - 1995*
- *Plan Départemental d'Élimination des Ordures Ménagères de l'Aisne - mars 1999*
- *Plan Départemental d'Élimination des Ordures Ménagères de l'Oise, révision - septembre 1999*
- *Plan Départemental d'Élimination des Ordures Ménagères de la Somme, projet d'actualisation - décembre 1998*
- *Guide pratique des déchets industriels en Picardie / Valorisation et traitements, informations, adresses utiles - Conseil Régional de Picardie et ADEME*
- *Faits et figures des déchets et de l'énergie en Picardie - Conseil Régional de Picardie et ADEME - 1998*
- *Protection de l'environnement : le devenir des boues - Conseil Economique et Social de Picardie - octobre 1998*

### Risques

- *Dossier Départemental des Risques Majeurs de l'Aisne - 1995*
- *Dossier Départemental des Risques Majeurs de l'Oise - 1995*
- *Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Somme - 1995*
- *Coordination de l'activité des services administratifs dans la lutte contre les inondations sur les bassins de l'Aisne et de l'Oise - DUNGLASS - 1996*

### Sensibilisation, éducation et formation à l'environnement

- *Éducation à l'environnement en Picardie, Outils Activités Acteurs - Conseil Régional de Picardie*

# [ Partenaires ]

*Nous remercions chaleureusement  
toutes les personnes  
qui ont, de près ou de loin,  
participé à la réalisation de ce document.*

## *Membres du comité de pilotage*

### *DIREN*

M. ZULBERTI / M. ROY

### *Conseil Régional de Picardie*

M. DE LABARRE ET M. RIGAUX

### *DRAC*

M<sup>me</sup> PLATERIER

### *DRAF*

M. TURLAN / M<sup>me</sup> SPECQ

### *DRASS*

M. CADOU / M. VERET

### *DRE*

M. CHECCAGLINI

### *DRIRE*

M<sup>me</sup> CHEDRU

### *DRT*

M<sup>me</sup> MERLIN

### *SGAR*

M<sup>me</sup> DEGOUY

## *Autres partenaires*

### *ADEME*

M. FABRY

### *Agence de l'eau Seine-Normandie*

M. LEJAELE (Compiègne)

### *Agence de l'eau Artois-Picardie*

M. MOREAU (Amiens)

### *Atmo Picardie*

M. CORNILLE

### *Conseil Général de l'Aisne*

M. DEGARDIN

### *Conseil Général de l'Oise*

M. ADDE

### *Conseil Général de la Somme*

M. DE LAUZANNE

### *Conservatoire des Sites Naturels de Picardie*

M. HERCENT

### *DDE Aisne*

M<sup>me</sup> FAJFROWSKI

### *DDE Oise*

M. COQUELIN

### *DDE Somme*

M<sup>me</sup> DEBLANGY ET M. BRION

### *ONF*

M. MARY / M. LAFITTE

## Organismes cités

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie  
ATEE : Association des Techniciens de l'Energie et de l'Environnement

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement

CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale

CPIE : Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement

DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

DDE : Direction Départementale de l'Équipement

DIREN : Direction Régionale de l'Environnement

DRAF : Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt

DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement

ISAB : Institut Supérieur d'Agriculture de Beauvais

ONF : Office National des Forêts

MUAD : Mission d'Utilisation Agricole des Déchets

SICAE : Société d'Intérêt Collectif Agricole d'Electricité

SUBRA : Service d'Utilisation des Boues Résiduaires en Agriculture

## Abréviations utilisées

CO : Monoxyde de Carbone

CO2 : Dioxyde de Carbone

COVMN : Composés Organiques Volatils Non Méthaniques

CPER : Contrat de Plan Etat Région

DCS : Dossier Communal Synthétique

DDRM : Dossier Départemental des Risques Majeurs

DIB : Déchets Industriels Banals

DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

DIS : Déchets Industriels Spéciaux

DOCUP : Document Unique de Programmation

DTQD : Déchets Toxiques en Quantité Dispersée

ERU : Eaux Résiduaires Urbaines

FREMED : Fond Régional pour l'Environnement, la Maîtrise de l'Energie et des Déchets

IFN : Inventaire Forestier National

MAE : Mesures Agri-Environnementales

MDE : Maîtrise de la Demande en Electricité

NH3 : Ammoniac

NOx : Oxydes d'Azote

O3 : Ozone

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

ORS : Observatoire Régional de la Santé

PDU : Plan de Déplacements Urbains

PEB : Plan d'Exposition au Bruit

PMPOA : Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole

PNR : Parc Naturel Régional

POI : Plan d'Opération Interne

POS : Plan d'Occupation des Sols

PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère

PPI : Plan Particulier d'Intervention

PPR : Plan de Prévention des Risques

PREDIS : Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels Spéciaux

PRQA : Plan Régional de la Qualité de l'Air

PSS : Plan de Surface Submersible

REFIDI : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinérateur de Déchets Industriels

REFIOM : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinérateur d'Ordures Ménagères

RGP : Recensement Général de la Population

RNB : Réseau National de Bassin

RNV : Réserve Naturelle Volontaire

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SATEGE : Service d'Assistance Technique à la Gestion de l'Épandage

SAU : Surface Agricole Utilisée

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SO2 : Dioxyde de Soufre

STEP : Station d'Épuration

TEP : Tonne Equivalent Pétrole

TGAP : Taxe Générale des Activités Polluantes

UGB : Unité Gros Bétail

UIOM : Unité d'Incinération d'Ordures Ménagères

ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et du Paysage

ZPS : Zone de Protection Spéciale

## **Charte départementale d'environnement**

Démarche contractuelle avec le Ministère chargé de l'Environnement visant à l'application du développement durable et à l'intégration des données environnementales. Elle fait l'objet d'un document d'objectifs préalable, établi avec le Conseil Général et les collectivités locales (communautés de communes - agglomérations etc.), elle est ultérieurement accompagnée d'une programmation d'actions spécifiques dans le domaine environnemental et comporte également un volet éducatif et d'information.

Cette démarche a été mise en œuvre dans les Départements de l'Aisne et de la Somme.

## **Contrat de plan Etat-Région**

Le contrat de plan Etat-Région est un outil qui vise à faire converger les politiques de l'Etat et de la région sur des projets d'envergure régionale structurants et sur des objectifs et des outils communs dans les domaines de l'économie, l'aménagement du territoire, la culture, l'environnement... Il est élaboré pour la période 2000-2006.

## **Document unique de programmation**

Le document unique de programmation objectif 2 Picardie 2000-2006 présente pour les sept années à venir les interventions des fonds structurels européens et du FEOGA-Garantie dans la région.

## **Descripteurs et indicateurs**

Un descripteur est caractéristique d'une donnée de base simple (ex : concentration en nitrates des cours d'eau). Un indicateur a un contenu informatif riche et renseigne sur un phénomène ou un enjeu donné (ex : surface des zones inondables couvertes par un PPR, pourcentage de déchets ménagers mis en décharge). Si les descripteurs sont généralement nombreux, pour décrire l'ensemble des composantes de l'environnement et des phénomènes qui les affectent, les indicateurs doivent être en nombre plus restreints, résultat d'un compromis entre la nécessaire sensibilité aux phénomènes complexes qu'ils doivent traduire et leur opérationalité en tant qu'outil d'aide à la décision.

## **Effet**

Événement qui est la conséquence d'une action et qui est susceptible d'affecter l'environnement. On distingue :

- effets ayant des impacts potentiels directs sur l'environnement
- effets sur les acteurs susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement via modification des pratiques et comportements
- forces motrices

Chacune de ces séries "d'effets" est accompagnée par son sens prévisionnel de variation :

- + si l'effet attendu est favorable à l'environnement
- - dans le cas contraire
- +/- si le sens ne peut être prédéterminé, ce qui revient à dire qu'il dépendra étroitement de chaque projet aidé (objectifs, contenu, localisation, qualité environnementale...)

## **Enjeux environnementaux régionaux**

Questions environnementales considérées comme importantes au regard de la situation de la région considérée. En Picardie, 12 enjeux "thématiques" et 5 enjeux "transversaux" ont été identifiés et traduisent la nécessité d'intégrer davantage les questions d'environnement dans les politiques sectorielles de développement et d'aménagement et les pratiques des acteurs.

## **Evaluation environnementale**

Procédure permettant de prendre en compte l'environnement dans des projets de travaux, d'équipement ou d'aménagement à l'amont (politiques, plans et programmes) ou en aval (bilans écologiques, suivis). L'évaluation environnementale peut être une évaluation ex-post (après la mise en œuvre de la décision) ou ex-ante (avant la prise de décision).

## **Indicateur d'état**

Indicateur permettant de suivre et mesurer l'état de l'environnement et son évolution (ex : qualité de l'air mesurée en mg de SO<sub>2</sub>/m<sup>3</sup> d'air).

### **Indicateur de pression**

Indicateur permettant de suivre et mesurer les pressions de développement exercées sur l'environnement (ex : quantité de polluants émis dans l'air mesurée en tonne de SO<sub>2</sub>/an).

### **Indicateur de réponse**

Indicateur permettant de suivre et mesurer les programmes d'actions mis en place pour améliorer l'état de l'environnement et/ou réduire les pressions de développement exercées sur l'environnement (ex : nombre d'installations soumises à des limitations de rejet en SO<sub>2</sub>).

### **Indicateur de réalisation**

Indicateur permettant de suivre et mesurer l'avancement de la réalisation d'un programme (ex : nombre de points de mesure de la qualité de l'air supplémentaires installés).

### **Indicateur de résultat**

Indicateur permettant de suivre les effets ou les impacts du programme sur l'environnement (ex : pourcentage de population des territoires surveillés conformément aux obligations réglementaires).

### **Impact sur l'environnement**

Modification de l'état de l'environnement par la mise en œuvre de programmes, d'actions...

### **NATURA 2000**

Création concertée d'un réseau de sites abritant des espèces floristiques ou faunistiques remarquables en application de la directive européenne n° 92-43 du 21 mai 1992, dite Directive "Habitats", afin de "contribuer à assurer la biodiversité par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages sur le territoire européen des Etats membres" (article 2-1 de la directive).

### **Profil Environnemental Régional**

Le Profil Environnemental Régional est un cadre de référence pour l'évaluation environnementale. Il dresse un bilan de la qualité de l'environnement dans la région et des objectifs nationaux, régionaux ou locaux ; il dégage les enjeux et les orientations stratégiques dans le domaine de l'environnement.

### **Programmes**

Mesures, sous-mesures, articles... définissant des projets et financés dans le cadre des fonds structurels européens ou des contrats de plan Etat-Région

- dans le cadre du CPER Picardie, les programmes désignent les articles
- dans le cadre du DOCUP Picardie, les programmes désignent les mesures et sous-mesures.

### **Tableau de bord**

Un tableau de bord est un outil regroupant des indicateurs et permettant de mesurer dans le temps ce que l'on souhaite suivre (état de l'environnement, impact de projets, évaluation de politique...). Le tableau de bord implique la mise en place d'une organisation spécifique entre les acteurs (fournisseurs de données, détenteurs de données...) afin de renseigner les indicateurs. Le tableau de bord peut être un outil relativement simple (quelques indicateurs facilement mesurables) ou très complexe (multiples données). Le diagnostic du Profil Environnemental, de par certaines données qu'il regroupe, pourrait être l'état initial d'un futur tableau de bord de suivi de l'état de l'environnement.

# Adresses

## **ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie**

2, rue Delpech 80000 AMIENS 03 22 45 18 90 [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

## **Agence de l'eau Artois-Picardie**

64 bis, rue du Vivier 80000 AMIENS 03 22 91 94 88 [www.eau-artois-picardie.fr](http://www.eau-artois-picardie.fr)

## **Agence de l'eau Seine-Normandie (Mission Oise-Aisne)**

2, rue du Docteur Guérin 60200 COMPIEGNE 03 44 30 41 00 [www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)

## **ANVAR Agence Nationale de Valorisation de la Recherche**

18, rue Cormont 80000 AMIENS 1 03 22 91 31 00 [www.anvar.fr](http://www.anvar.fr)

## **ATEE Association Technique Energie Environnement**

Hôtel Bouctot-Vagniez 36, rue des Otages 80037 AMIENS Cedex 03 22 82 80 80

## **Atmo Picardie**

44, rue Alexandre Dumas 80094 AMIENS Cedex 3 03 22 33 66 14 [www.atmo-picardie.com](http://www.atmo-picardie.com)

## **BRGM Bureau de Recherches Géologiques et Minières de Picardie**

7, rue Anne Frank 80136 RIVERY 03 22 91 42 47 [www.brgm.fr](http://www.brgm.fr)

## **CAUE de l'Aisne Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement**

34, rue Serrurier 02000 LAON 03 23 79 00 03

## **CAUE de l'Oise Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement**

La Cabotière Parc du Château - BP 439 60635 CHANTILLY Cedex 03 44 58 00 58

## **CAUE de la Somme Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement**

5, rue Vincent Auriol 80000 AMIENS 03 22 91 11 65

## **Centre Régional de la Propriété Forestière**

96, rue Jean Moulin 80000 AMIENS 03 22 33 52 00

## **Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Picardie**

36, rue des Otages 80037 AMIENS Cedex 1 03 22 82 80 80 [www.e-picardie.net](http://www.e-picardie.net)

## **Chambre Régionale des Métiers de Picardie - Cité des Métiers**

80440 BOVES 03 22 50 40 55

## **Chambre Régionale d'Agriculture de Picardie**

19 bis, rue Alexandre Dumas 80096 AMIENS Cedex 3 03 22 33 69 33

## **Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (Délégation Manche - Mer du Nord)**

Quai Giard "Le Riverside" 62930 WIMEREUX 03 21 32 69 00 [www.conservatoire-du-littoral.fr](http://www.conservatoire-du-littoral.fr)

## **Conseil Général de l'Aisne**

2, rue Paul Doumer 02013 LAON Cedex 03 23 24 60 60 [www.aisne.com](http://www.aisne.com)

## **Conseil Général de l'Oise**

1, rue de Cambry - BP 941 60024 BEAUVAIS Cedex 03 44 06 60 60 [www.cg60.fr](http://www.cg60.fr)

**Conseil Général de la Somme**

53, rue de la République - BP 2615 80026 AMIENS Cedex 1 03 22 71 80 80 [www.cg80.fr](http://www.cg80.fr)

**Conseil Régional de Picardie - Mission Environnement-Europe**

11, Mail Albert 1<sup>er</sup> 80000 AMIENS 03 22 97 38 30

**Conseil Supérieur de la Pêche (Délégation Régionale)**

3, rue Sainte-Marie 60200 COMPIEGNE 03 44 38 52 52

**Conservatoire Botanique National de Bailleul**

Hameau de Haendries 59270 BAILLEUL 03 28 49 00 83

**Conservatoire des Sites Naturels de Picardie**

Village Oasis 1, Place Gingko 80044 AMIENS Cedex 1 03 22 89 63 96

**CPIE des Pays de l'Aisne**

33, rue des Victimes de Comportet 02000 MERLIEUX ET FOURQUEROLLES 03 23 80 03 03

**CPIE des Pays de l'Oise**

1, rue Saint-Pierre 60411 VERBERIE Cedex 03 44 40 48 87

**CPIE Vallée de Somme**

32, route d'Amiens 80480 DURY 03 22 33 24 24 [www.cpie80.com](http://www.cpie80.com)

**Union Régionale des CPIE**

32, route d'Amiens 80480 DURY 03 22 33 24 24

**Délégation Régionale au Tourisme**

4, rue Debray 80000 AMIENS 03 22 33 27 00 [www.picardie-tourisme.fr](http://www.picardie-tourisme.fr)

**Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt de Picardie**

Allée de la Croix Rompue 518, rue Saint Fuscien - BP 69 80092 AMIENS Cedex 3 3 22 33 55 55

**Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales de Picardie**

52, rue Daire 80037 AMIENS Cedex 1 03 22 82 30 00

**Direction Régionale des Affaires Culturelles**

5, rue Henri Daussy 80044 AMIENS Cedex 1 03 22 97 33 00

**Direction Régionale de l'Environnement**

Cité Administrative 56, rue Jules Barni 80040 AMIENS Cedex 03 22 82 90 40 [www.environnement.gouv](http://www.environnement.gouv)

**Direction Régionale de l'Équipement**

Cité Administrative 56, rue Jules Barni 80040 AMIENS Cedex 1 03 22 82 25 00

**Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de Picardie**

44, rue Alexandre Dumas 80094 AMIENS Cedex 3 03 22 33 66 00 [www.drre-picardie](http://www.drre-picardie)

**Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Somme**

Centre Administratif Départemental Boulevard du Port 80039 AMIENS Cedex 1 03 22 97 23 23

**Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Aisne**

Cité Administrative 02016 LAON 03 23 26 21 00

**Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Oise**

29, Boulevard Amyot d'Inville - BP 50320 60021 BEAUVAIS Cedex 03 44 06 43 43

**Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Aisne**  
28, rue Fernand Christ 02011 LAON Cedex 03 23 21 52 00

**Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Oise**  
13, rue Biot 60022 BEAUVAIS Cedex 03 44 06 48 00

**Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de la Somme**  
3, Boulevard de Guyencourt 80027 AMIENS Cedex 1 03 22 89 42 22

**Direction Départementale de l'Equipement de la Somme**  
Centre Administratif Départemental 1, boulevard du Port - BP 2612 80026 AMIENS Cedex 1 03 22 97 21 00

**Direction Départementale de l'Equipement de l'Aisne**  
50, boulevard de Lyon 02011 LAON Cedex 03 23 24 64 00

**Direction Départementale de l'Equipement de l'Oise**  
Boulevard Amyot d'Inville - BP 317 60021 BEAUVAIS Cedex 03 44 06 50 00

**Fédération Régionale de la Chasse**  
Cité Administrative 56, rue Jules Barni 80000 AMIENS

**INRA Institut National de Recherche Agronomique**  
Rue Ferdinand Christ 02007 LAON Cedex 03 23 23 64 70

**Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS)**  
Parc Technologique ALATA - BP2 60550 VERNEUIL-EN-HALATTE 03 44 55 66 77

**Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage**  
Zone Industrielle Nord Rue de Vaux 80000 AMIENS 03 22 54 96 50

**Office National des Forêts**  
15, rue de la Division Leclerc 60321 COMPIEGNE Cedex 03 44 92 57 57

**Rectorat de l'Académie d'Amiens**  
20, boulevard Alsace Lorraine 80026 AMIENS Cedex 1 03 22 82 39 42

**Préfecture de l'Aisne**  
2, rue Paul Doumer 02010 LAON Cedex 03 23 21 82 82

**Préfecture de l'Oise**  
1, Place de la Préfecture 60022 BEAUVAIS Cedex 03 44 45 39 00

**Préfecture de la Somme**  
51, rue de la République 80000 AMIENS Cedex 9 03 22 97 80 80

**Préfecture de la Région de Picardie SGAR Secrétariat Général pour les Affaires Régionales**  
6, rue Debray 80020 AMIENS Cedex 9 03 22 97 80 80

**Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de l'Aisne**  
41, rue Roger Salengro 02000 LAON 03 23 23 53 54

**Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de l'Oise**  
Palais National 60200 COMPIEGNE 03 44 38 69 40



Etude menée par : ADAGE Environnement septembre 2000  
Comité de relecture : M<sup>lle</sup> CHEMIN (DIREN) / M. DELABARRE (CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE)  
Cartographie : FAUQUEMBERGUE (DIREN) / M. SANQUER (DIREN) / ADAGE Environnement / M. MONNEHAY (CSNP)  
Crédits photographiques : M. LELEU (DIREN), M. LEBORGNE (DIREN), CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE, FW  
Conception-réalisation : RESEC Amiens © 02/02  
Impression : IMPRIMERIE IMPAM